

VII^e CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
(1229-1929)

NIHIL OBSTAT

F. CAVALLERA, c. d.

Toulouse, 12 février 1929.

IMPRIMATUR

† JULIUS GERALDUS, *Arch. Tolosanus.*

Tolosæ, 21 feb. 1929.

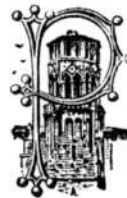
LE BIENHEUREUX
BERTRAND DE SAINT-GENIÈS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
PATRIARCHE D'AQUILÉE
(ASSASSINÉ EN 1350)

PAR

M. le Chanoine CLÉMENT TOURNIER

CURÉ-DOYEN DE SAINT-SERNIN
MAINTENEUR DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI



TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT
ÉDITEUR
14, rue des Arts, 14

PARIS
HENRI DIDIER
ÉDITEUR
6, rue de la Sorbonne, 6

1929

A SA GRANDEUR RÉVÉRENDISSIME
MONSEIGNEUR JULES-GÉRAUD SALIÈGE

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE ET DE NARBONNE,
PRIMAT DE LA GAULE NARBONNAISE,
Chancelier de l'Institut Catholique

qui continue les traditions de l'ancienne Université toulousaine
où enseigna *Bertrand de Saint-Geniès*,

*Hommage de très respectueuse
et filiale affection.*

Clément TOURNIER
curé-doyen de Saint-Sernin.

MONSIEUR GIUSEPPE NOGARA

A SA GRANDEUR RÉVÉRENDISSIME

ARCHÊVÊQUE D'UDINE,

très digne successeur du bienheureux Bertrand de Saint-Genès,
sur le siège de saint Hermagoras,

*Hommage de très religieuse vénération
de l'auteur.*

INTRODUCTION

A L'OMBRE DES SIÈCLES

Si reculée que soit l'époque où ils remplirent leur tâche avec quelque éclat, de nombreux personnages revivent dans l'histoire qui transmet à la postérité leur nom et le récit de leurs actions. Il en est, au contraire, que le temps enveloppe des ombres de l'oubli et qui pourtant mériteraient d'être mis en lumière. Bertrand de Saint-Geniès l'est de ceux-ci : en France du moins.

En ce tragique quatorzième siècle qui vit les papes séjourner sur les bords du Rhône, les auteurs étrangers, trop sévères et injustes pour la personne, la politique et les institutions des

pontifes de notre race, ont déploré le prétendu scandale de la *captivité de Babylone*. Leur sévérité s'exerce aussi à l'égard des prélats, bénéficiaires des faveurs de la cour d'Avignon.

Cependant, notre Bienheureux a trouvé grâce devant leurs critiques. Au cours de ses seize années de patriarcat d'Aquilée, il garda rigoureusement la résidence dans un pays fort éloigné du sien, et à un âge très avancé où la nature se plie malaisément au joug des nouvelles habitudes, marquant ainsi à son peuple un attachement qui lui gagna toute sa reconnaissance. Il édifia par l'exemple des plus hautes vertus. Il défendit les droits de son église avec une énergie que n'intimidait point la menace d'une mort violente. Nonagénaire, il succomba percé de coups. Dès le lendemain de sa mort, sa sainteté reconnue accomplissait une multitude de guérisons. Et son corps, enseveli dans la cathédrale d'Udine, continue à y être l'objet d'une fervente vénération.

C'est aux confins des États de Venise et d'Autriche que brilla l'auréole du patriarce.

C'est un saint que les auteurs italiens et allemands se sont complus à louer. Candido, dans ses *Mémoires d'Aquilée*, Ughelli, dans son *Italia sacra*, Cappelletti, dans ses *Chiese d'Italia*, Raynaldi, dans les *Annales de Baronius*, l'*Historia Cortuliorum*, Theiner, dans ses *Monumenta Ungarica*, Reizler, dans ses *Valikanische Alken*, Aloïs Lang, dans ses *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, ont consacré des passages à la période patriarcale de sa vie. Les *Acta Sanctorum*, des Bollandistes, publient une très importante notice de *Beato Bertrando*, d'après, surtout, un manuscrit de la Vallicellana de Rome.

Et la France, sa patrie, où il vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, le connaît-elle? Aucun recueil, ancien ou moderne, de biographies d'hommes illustres, ne le mentionne. M^{sr} Doney, dans son complément de la *Vie des Saints* de Godescard, Collin de Plancy dans sa *Grande Vie des Saints*, et Rohrbacher dans son *Histoire universelle de l'Église catholique* retracent sa carrière en deux ou trois pages. Le *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique* lui

a réservé quelques paragraphes¹. Le *Dictionnaire de Moreri* signale simplement, à l'article « Aquilée », que le « patriarche Bertrand Guasco, ou de Saint-Genis » fut assassiné par les comtes de Gorizie². » Son nom y est défiguré, et l'épithète qui le précède, inexacte.

« *Guasco* », le *gascon* : tel le dénomment maints historiens d'Italie qui placent, d'ailleurs à tort, en Gascogne son diocèse d'origine, Cahors appartenant géographiquement au Quercy. Le seul qualificatif qui lui convienne est celui de cadurcien. Mais l'un ou l'autre, assez honni par ses contemporains de la péninsule, le désigne aux invectives enflammées de Dante.

Aux yeux du poète, exilé de Florence par les Guelfes, le crime politique, crime impardonnable, de Clément V, le gascon Bertrand de Goth, fut d'abord, en restant au delà des Alpes sous la protection de Philippe le Bel,

1. Au mot *Aquilée*, t. III, col. 1132 : article signé P. Richard.

2. T. I, p. 317.

de ne pas encourager ouvertement la descente en Italie du nouvel empereur d'Allemagne Henri VII, chef du parti gibelin, et de punir ensuite d'excommunication ses attaques contre le royaume de Naples, vassal de l'Église. Il oppose à l'« étincelante » vertu du grand Henri la fourberie du gascon¹, « pasteur sans loi, dit-il, dont les vilaines œuvres » le précipiteront dans le cercle infernal des simoniaques pour y souffrir, plongé la tête en bas, dans un puits brûlant².

Au spectacle des divisions qui ensanglantent l'Italie, vaisseau sans nocher au milieu d'une affreuse tempête, il s'exaspère jusqu'à la fureur³ de savoir maintenue sur les bords du Rhône la résidence de Jean XXII, le cadurcien Jacques Duèse, à qui les événements rendent la terre romaine inhospitalière et font un devoir, à la tête des cités guelfes, de travailler à la pacification de la péninsule.

1. *Paradis*, XVII, 82-83.

2. *Enfer*, XIX, 83-84.

3. *Paradis*, XVIII, 130.

Son indignation injuste et démesurée l'aveugle.

« Sous l'habit de pasteurs, s'écrie-t-il, on voit d'ici les loups rapaces rôder par tous les pâturages. Voici que les gens de Cahors et de Gascogne s'appêtent à boire notre sang :

*Del sangue nostro Caorsini e Guaschi
S'apparecchian di bere ¹ »*

Il semble bien que les éclats de cette mémorable colère qui frappe les gens de Cahors doivent atteindre notre Bienheureux. Il n'en peut être blessé. S'il eût assez vécu pour connaître le patriarche dans l'exercice de sa charge, Dante se serait noblement incliné devant la beauté morale de cet exemplaire pasteur qui honore son pays natal.

Et son pays natal l'honore, quoique modestement. Le diocèse de Cahors, à l'instar de celui d'Udine, célèbre sa fête le 6 juin. Un de ses plus érudits compatriotes, le chanoine

1. *Paradis*, XXVII, 54.

Albe, familier des archives vaticanes, en a exhumé les éléments d'une notice trop brève, de quelques pages, oubliée dans un fascicule de *Revue trop spéciale et trop peu répandue*¹.

Mais, hors de cette portion du Quercy, dans la France entière et à Toulouse même, c'est un personnage à peu près ignoré : à Toulouse, où il professa, avec un succès qui attira l'attention de Jean XXII et lui mérita de grands honneurs. Si bien qu'il faut chercher dans son enseignement à l'illustre Université toulousaine le principe de ses ascensions. Sans les qualités du professeur, la Cour d'Avignon n'eût pas vu siéger un tel auditeur des causes et Aquilée n'eût point admiré un tel patriarche.

Ne convenait-il donc pas, en cette année où l'on commémore le septième centenaire de cette Université, de dégager de l'ombre des siècles la belle figure de ce maître en droit romain et en droit canon ? Et l'Institut catho-

1. *Annales de Saint-Louis des Français*, janvier 1904, pp. 144-156.

lique de Toulouse, qui a naturellement mis ses destinées sous l'égide lumineux de saint Thomas d'Aquin, ne pourrait-il pas adopter comme patron secondaire le Bienheureux Bertrand de Saint-Geniès?

PREMIÈRE PARTIE

LE PROFESSEUR

A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Nonagénaire au moment de sa mort, en 1350, Bertrand était né en 1260, dans la région de Cahors, sur la paroisse de Saint-Geniès, distante de quelques kilomètres à peine du *castrum* de Montcuq où plusieurs des siens possédaient des maisons de refuge. De vieille noblesse féodale, sa famille aurait été, d'après certains historiens locaux, une branche de la puissante maison des Gourdon de Castelnau de Montratier¹. Elle s'apparentait d'ailleurs aux plus pures races de la contrée : les Durfort, les Montaigu de Montlarnard, les Montfavès et les Roset, les Guiscard de La Coste, les Narcès. Elle comptait de bouillants chevaliers et de paisibles gens d'Eglise.

La foi, inspiratrice de charitable dépouillement, y était vive. En 1235, Guillaume de Saint-Geniès, très dévoué aux institutions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, se donnait par Charte,

1. Albe, *ibid.*, p. 146 ; Lacoste, *Histoire du Quercy*, III, p. 9 ; II, p. 11.

avec tous ses biens, « à Dieu, au bon Monseigneur Saint-Jean et à son hôpital de Salvagnas ¹. »

Mais la pureté de cette foi courait pourtant le danger d'être atteinte par la contagion de l'hérésie albigeoise aussi destructive de la société civile qu'opposée aux enseignements du christianisme. Tantôt clandestins, tantôt audacieux, des prédicateurs parcouraient le diocèse de Cahors pour distiller aux populations le venin de la résistance à la doctrine de l'Église romaine et à l'autorité des évêques.

Des inquisiteurs sont alors délégués qui doivent procéder sur place à des enquêtes judiciaires et sévir contre les coupables. Au carême de 1242, Pierre Cellani, l'un des premiers compagnons de saint Dominique, exerce sa charge inquisitoriale dans la région de Montcuq; et parmi les 84 personnes condamnées à des peines plus ou moins sévères, nous découvrons trois membres de la famille de Saint-Geniès, Bertrand, Guillaume, Bernard, et plusieurs représentants de leur parenté². Leur pénitence vite accomplie, ils rachè-

1. Antoine du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 344 (Toulouse, 1883).

2. Doat, t. XXI : cité par E. Albe. *L'hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy*. (*Revue d'histoire de l'Église de France*, 1910, p. 384.)

tent leur défaillance passagère par un sincère retour à l'orthodoxie.

Ils donnent même à l'Ordre de Saint-Dominique un de leurs enfants. Guillaume de Saint-Geniès entre au couvent de Cahors, et va devenir l'une des lumières dominicaines. Déjà savant, il est choisi par sa province pour aller au *studium generale* de Paris où les plus intelligents et les plus estimés des jeunes religieux couronnent le cycle de leurs études. On lui réserve l'honneur des charges de prédicateur général et de lecteur de théologie dans plusieurs maisons. Il compte parmi les professeurs de l'Université toulousaine¹; il enseigne cependant au *studium solemne* de Toulouse, sorte d'école normale de la province où les maîtres perfectionnent l'élite des Frères dans la connaissance des sciences sacrées. On le désigne pour professer aussi la théologie aux cisterciens de l'abbaye de Granselve², dans le collège fondé par eux derrière l'abside de Saint-Sernin, sous le nom de Saint-Bernard : nom de rue qui survivra plus tard à celui du collège.

1. Percin, *Monumenta Conventus Tolosani, Academia*, pars IV, cap. vi : *Nomina doctorum ex Or. Prædicat. Conventus Tolosani* (p. 196-197).

2. Abbé Douais. *Les Frères-Prêcheurs en Gascogne aux treizième et quatorzième siècles*, p. 423 (Paris, Champion, 1880).

Un autre membre de cette famille, frère probable du dominicain, occupe dans la même ville une situation ecclésiastique qui le met en évidence.

Bertrand de Saint-Geniès est prieur de la Daurade, dont la vieille église, décorée de mosaïques dorées, appartient à l'Ordre bénédictin, et dont le vaste capitoulat s'étend de la rive droite à la rive gauche de la Garonne.

Il devient un bienfaiteur public de Toulouse, où la charité chrétienne réclamait des abris pour la multitude des pauvres errants ou malades. Par acte du 5 janvier 1257, il fait donation aux bayles de la confrérie de Saint-Jacques du terrain nécessaire à la construction d'un hôpital au bout du pont, à l'entrée du faubourg Saint-Cyprien. Ainsi, son nom, associé à la fondation d'une œuvre d'assistance encore vivante au vingtième siècle, méritait d'être inscrit dans les Annales de la cité¹.

1. Hôpital Saint Jacques ou Hôtel-Dieu. L'acte de fondation est conservé aux archives de l'Hôtel-Dieu. Cf. : *Documents sur Toulouse et sa région* (Toulouse, Privat, 1910, t. II) ; M. F. Buchalet, *L'Assistance publique à Toulouse au dix-huitième siècle* (Toulouse, Privat, 1904, p. 32). L'historien Catel l'appelle Bernard au lieu de Bertrand et fixe la date de la fondation à 1263.

*
* *

Frère Guillaume et le prieur Bertrand de Saint-Geniès attirent à l'Université de Toulouse celui que nous croyons être leur neveu, Bertrand.

A l'apogée du treizième siècle, en pleine efflorescence d'héroïsme et de sainteté, les Universités prospéraient sous l'impulsion des papes, leurs fondateurs. Parmi les innombrables étudiants qui les fréquentaient, beaucoup, de noble extraction, y prenaient goût aux recherches du savoir et plusieurs de ceux-ci aspiraient à y professer à leur tour.

Créée en 1229, et imposée au comte Raymond VII, pour assurer, de façon permanente, dans le Midi, la connaissance et la suprématie de la doctrine orthodoxe, hier compromise par l'hérésie cathare maintenant vaincue, l'Université de Toulouse assigne évidemment la première place à la Théologie et au Droit, la seconde aux arts libéraux.

Et le Droit y acquiert une prépondérance qu'il n'a pu atteindre, même à l'Université de Paris, où tout d'abord les Papes interdirent l'étude du Droit romain. Il semblait qu'ils redoutassent l'application de certains principes, trop favorables à l'absolutisme impérial. Le développement

rapide, au contraire, pris par cette étude, à Toulouse, prouve qu'elle y a été préservée d'une pareille interdiction. Aussi bien des légistes s'y forment-ils nombreux et réputés, qui travaillent dans le domaine politique et appuient l'autorité du roi de France, enclins, de fait, à résister à tout autre pouvoir que celui du prince temporel. Ce sont les *legum doctores*, les docteurs ès lois, ou en Droit civil.

Assurément les *decretorum doctores*, les docteurs en Droit canon, ou décrétistes, tirent de l'objet même de leur science les raisons de leur priorité. Mais, sur un terrain où se rencontrent des fondements communs, ils doivent les uns et les autres se bien connaître.

Bertrand de Saint-Geniès avance dans la série complexe des Décrétales, de ces ordonnances ou constitutions des papes dont est faite la législation de l'Église. A l'instar de ses contemporains, il accorde un grand crédit à la valeur du *Decretum* de Gratien, de cette collection de textes des Pères, de décrets des Conciles, de bulles du Saint-Siège, plus ou moins contradictoires, que ce canoniste ne se bornait pas à juxtaposer, mais qu'il conciliait par des observations savamment appropriées. C'est la base, sans caractère officiel, de l'enseignement des écoles que les maîtres éclair-

rent et enrichissent de gloses et qui se prête, mieux que les compilations antérieures, à de cohérentes discussions. Moine camaldule, professeur à Bologne, Gratien jouissait d'une si universelle renommée que Dante, si j'ose dire, en défie le savoir. Il le fait mouvoir et rayonner dans la sphère du Soleil, en compagnie des illustres théologiens qui entourent comme d'une auréole vivante saint Thomas d'Aquin leur chef, et tout près d'un autre commentateur des décrétales, Henri de Suse :

« Cette autre flamme, s'écrie-t-il, est faite du sourire de Gratien, qui l'un et l'autre droit aida si bien qu'il plaît en Paradis¹. »

Pour saisir le sens réel des textes, Bertrand de Saint-Geniès entend les leçons de son compatriote et allié, Bertrand de Montaigu, docteur en décrétales, et celles de Pierre de Belleperche et Jacques de Revigny, deux des plus fameux docteurs en Droit civil du Moyen âge. Il a pu assister à l'historique argumentation que soutint contre Jacques de Revigny le célèbre jurisconsulte de Bologne, François d'Accurse, de passage à Toulouse, à son retour d'Oxford² : nom, certes, glo-

1. *Paradis*, X, 103-105.

2. Cf. A. Deloume, *Aperçu historique sur la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse*, p. 19. (Toulouse, Privât, 1900.)

rieux dans l'histoire des lettres, que pourtant le poète florentin flétrira en l'associant, en Enfer, à la troupe honteuse des pécheurs contre nature¹.

Nous sommes en 1290. Frère Guillaume de Saint-Geniès, qui remplit au chapitre provincial de cette année comme il l'a fait en 1288 la très importante fonction de définiteur, enseigne la Bible dans le couvent de Toulouse. Il stimule chez ses élèves l'ardeur naissante pour l'exégèse; en vue de la défense de la foi par la prédication dans les chaires des églises et par l'argumentation dans les chaires des écoles, les fils de saint Dominique doivent cultiver activement toutes les branches de la science sacrée.

Son obéissance lui fait accepter la charge de prieur du couvent de Bordeaux; mais, au bout d'un an, il obtient d'en être relevé pour retourner au couvent de Toulouse, et finir ses jours à l'ombre de sa majestueuse église dont les voûtes hardies s'élèvent lentement.

Cette église est d'ailleurs celle de l'Université: et aux écoliers qui y entendent chaque dimanche la messe en l'honneur de la Vierge Marie, des bulles pontificales accordent la faveur des indulgences.

¹. *Enfer*, X, 106-110.

Un double attrait y invite donc Bertrand de Saint-Geniès qui, en juin 1292, peut assister à la mort de cet oncle vénérable qualifié par les historiens de son Ordre d'homme au cœur bon et à la claire intelligence, de parfait lettré et de fameux professeur¹.

..

Les Papes ne cessent alors, par de généreux encouragements, de témoigner leur prédilection à l'Université de Toulouse. Ils l'ont dotée des mêmes privilèges que celle de Paris. Ils ont défendu d'exporter, en temps de disette, hors de la ville, les provisions alimentaires pour que n'en souffre point la subsistance des maîtres et des étudiants. Et à l'usage des étudiants pauvres, ils fondent eux-mêmes des collèges. En 1296, plus de vingt bulles particulières leur ont déjà consenti de précieux avantages, lorsque par la bulle, de portée générale, *Clericis laicos*, Boniface VIII, à la veille de soutenir une énergique lutte contre Philippe le Bel, leur rappelle, ainsi qu'à la France et à la chrétienté tout entière,

¹. *Fuit vir bonus, clari ingenii, optime litteratus, lector solempnis et famosus*. Cf. abbé Douais, *op. cit.*, p. 270.

comme un indiscutable principe, la subordination du temporel au spirituel.

Cette même année marque une date dans la vie des Saint-Geniès. Plusieurs autres sont venus s'établir à Toulouse où après ses oncles Bertrand a dû les attirer.

Dans son *Histoire de la Dalbade*, l'abbé Julien note l'importance exceptionnelle du rôle d'un de ses chapelains, ou recteurs. L'évêque de Toulouse, Hugues Mascarón, mande, en 1296, au recteur ou chapelain d'Ayrosville — Aureville — de présider en personne, dans l'église de la Dalbade, à l'installation du nouveau chapelain, Arnaud de Saint-Geniès, et de le mettre en possession de tous les droits de la charge. Il a été proposé pour ce bénéfice par Galhard, prieur de la Daurade, quelque cadurcien probable, dont le procureur est justement Bernard de Saint-Geniès, propre frère d'Arnaud¹.

A cette époque, un levain de révolte, reliquat aigri de l'hérésie albigeoise, en fermentation dans les esprits toulousains, les excitait à s'affranchir de leurs obligations envers leurs curés et entretenait une hostilité qui, pour n'être que

1. Abbé Julien, *Histoire de la paroisse de N.-D. de la Dalbade*, p. 136; Archives de la Haute-Garonne, fonds de la Daurade, n° 136.

sourde, n'en nuisait pas moins à la concorde publique. Arnaud de Saint-Geniès entreprit de rétablir la cordialité des relations avec ses paroissiens, et de donner ainsi un exemple profitable à la cité. Il y réussit.

Son souci d'organiser normalement le service religieux et de prévenir le retour des anciens différends, lui fait préciser, dans une longue transaction notariée, les droits et les devoirs respectifs du recteur et des fidèles. Sur ce document, du 29 novembre 1296, encore existant, figurent, à côté des noms de quelques notables de la paroisse, ceux d'Arnaud de Saint-Geniès et de Bernard, devenu son vicaire¹.

Or, Arnaud n'est pas seulement le neveu, comme l'a cru M. l'abbé Albe, mais le frère de Bertrand². Et il détiendra son bénéfice de la Dalbade durant une trentaine d'années, tandis

1. Abbé Julien, *ibid.*, p. 138-141; Archives de la Haute-Garonne : fonds de la Dalbade, n° 139.

2. Abbé Albe, *Annales de Saint-Louis des Français*, janvier 1904, *Prélats originaires du Quercy*, p. 155. Il admet lui-même que Bernard-Raymond était un frère de Bertrand (p. 154). Et le document toulousain donne ce Bernard comme frère d'Arnaud. Il ne peut être ici question d'un autre Bernard-Raymond, reconnu comme neveu de Bertrand et de Bernard, et qui ne naquit qu'en 1296. Il avait vingt-trois ans en 1319. (Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. II, p. 364, n° 9281).

qu'un autre Bernard-Raymond de Saint-Geniès, leur neveu, sera, plus tard, à Toulouse, curé de Saint-Nicolas. Quant au chapelain d'« Ayros-ville », les *Lettres de Jean XXII* nous permettent de l'identifier. Il s'appelle Géraud de Saint-Geniès, un autre frère probable que l'abbé Albe semble n'avoir pas connu¹. Et nous rencontrerons encore deux autres frères prénommés Pierre et Gasbert, destinés eux-mêmes à l'état ecclésiastique.

Un membre laïque de leur famille a fréquenté l'Université toulousaine. Car, Jean de Saint-Geniès, docteur ès lois, commissaire de la cour du Sénéchal de Quercy, rend, en matière de péage, une sentence défavorable aux capitouls de Toulouse.

Afin de nourrir leurs concitoyens, ceux-ci faisaient apporter du blé par barques, de Bordeaux, et, pour ne payer aucune redevance, alléguaient un privilège formel d'exemption à travers tout le territoire du comté. A la requête des péagiers de Moissac qui s'opposaient au passage, le commissaire déclare fondé le droit du roi à percevoir un péage sur les bateaux

montant et descendant la Garonne, à raison d'une « émine » de blé par barque chargée².

En 1296, Hugues Mascaron est mort. Et l'année suivante, apparaît la radieuse figure d'un jeune évêque franciscain que Boniface VIII lui donne comme successeur. Louis d'Anjou rayonne de la double auréole de la sainteté précoce et de la couronne de son père, le roi de Naples et Sicile, Charles II. Mais il passe à peine entrevu, sourire vite éteint³, que regrettent sans doute Bertrand de Saint-Geniès et ses frères. N'avait-il pas été connu, instruit un instant par le chancelier de la cour napolitaine, leur compatriote déjà influent, Jacques Duèse?

Mais du royaume de Naples et des États de l'Église parvient à Toulouse le bruit du conflit violent qui met aux prises Boniface VIII et l'illustre maison des Colonna. Osant un geste sacrilège, ils ont enlevé de vive force le trésor personnel du pape. Par une série de bulles, qui frappent ces rebelles comme des coups formidables de massue, le pontife fulmine leur bannissement et la confiscation de leurs biens, ordonne

1. Mollat, *ibid.*, t. I, p. 427-28, n° 4651; l'église est appelée Ayreville.

1. Archives municipales de Toulouse, AA, 7, n° 19.

2. Mort la même année.

la croisade contre eux et la destruction de leurs palais et de leurs châteaux.

Et l'écho de ces redoutables sentences se fait entendre dans le *Sexte*, recueil de décrétales que Boniface adresse, en mars 1298, à l'Université de Toulouse pour lui en prescrire l'enseignement¹. La haine des Colonna s'en avive, et réussit à gagner la complicité de Philippe le Bel.

Alors se dressent face à face les deux lutteurs, le pape et le roi de France. Celui-ci, mû par des mobiles de désintéressement douteux, avait usé de bienveillance envers le clergé dans ses rapports avec l'Université languedocienne. D'une main rude et expéditive, les Capitouls appliquent-ils la torture à des clercs étudiants, coupables de quelques méfaits, et les jettent-ils, sans autre procès, dans les eaux de la Garonne? Le roi leur défend de punir les prévenus, justiciables de l'évêque seul, dont le Sénéchal même doit respecter la puissance répressive.

Aussi, lorsque fut publiée la célèbre bulle *Unam Sanctam*, où se définissait la soumission au Pontife romain comme une nécessité de salut pour toute créature humaine, Philippe envoie à

Toulouse deux ambassadeurs, munis de lettres de créance, pour expliquer aux religieux et aux officiers du diocèse les raisons de sa querelle avec Boniface VIII et de la réunion d'un prochain concile général. L'Université ne sait rester sourde à l'appel qu'elle devine la viser directement. Ses légistes la détournent de l'obéissance au pape, tout en protestant solennellement de la pureté de leur catholicisme, et lui font approuver, d'une adhésion formelle, le projet de concile dont le roi de France, défenseur de la Foi, est le promoteur¹.

Faute lourde. Faute humiliante après l'exécration d'Anagni. L'un des complices de Philippe le Bel et de Sciarra Colonna, qui de son gantelet de fer souffleta dans sa majesté le vieux pontife, Guillaume de Nogaret, est lui-même un légiste de la région toulousaine, ancien professeur de droit romain à la Faculté de Montpellier.

Contemporain de ces tragiques événements, et tout en cinglant d'injustes anathèmes le pontificat de son ennemi Boniface VIII, Dante, ému, s'indigne de l'outrage infligé au Vicaire du Christ, à l'instigation d'un prince qu'il nomme

¹. M. Fournier, *Statuts et privilèges des Universités*, I, n° 536.

¹. M. Fournier, *ibid.*, n° 536, 537.

« le fléau de la France, un nouveau et cruel Pilate¹ ».

Si, par loyauté envers son roi, l'Université de Toulouse s'interdit de porter un aussi sévère jugement sur Philippe le Bel, elle n'en déplore pas moins l'énormité du crime. Elle en exprime le regret par l'organe de Guillaume de Montlauzun.

Aux environs de 1310, ce très célèbre canoniste, maître et collègue de Bertrand de Saint-Geniès, faisant un cours sur le *Sexle*, s'abstenait de commenter une décrétale relative à la condamnation des Colonna. Il ne s'en abstenait pas seulement parce qu'elle se trouvait annulée par une bulle de Benoît XI, mais pour un autre motif, d'ordre moral : « Quant à nous, Toulousains, disait-il, nous n'avons nulle envie d'en étudier le texte, ni dans les écoles de Droit, ni ailleurs, car le souvenir nous en est odieux à cause de la femme de Jacques Colonna, une Française, originaire de notre pays². »

Jacques, ou Giacomo, dit Sciarra, était alors le

1. *Purgatoire*, VII, 109 ; XX, 91.

2. Cf. E. Martin-Chabot, *Contribution à l'Histoire de la famille Colonna de Rome, dans ses rapports avec la France*. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1920, p. 1.)

plus connu des Colonna, à cause de sa participation effective au forfait d'Anagni. Il y avait quelque honte à lui appartenir par le sang ou le mariage. Mais Guillaume de Montlauzun commet une erreur en lui attribuant une femme qui ne fut point la sienne. Gaucerande, fille de Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, au diocèse de Toulouse, avait, en effet, épousé non Giacomo, mais son frère, Stefano Colonna, lequel d'ailleurs, au dire de Villani, aurait conseillé à Philippe le Bel la criminelle expédition¹.

Le souvenir de la passagère complaisance juridique de Toulouse à l'égard de ce dernier s'est vite effacé. Sous le proche regard de la Papauté établie à Avignon, l'Université, très orthodoxe, a modifié son esprit selon les vues et la doctrine de l'Église.

*
* *

Bertrand de Saint-Geniès s'est longuement préparé à sa carrière. Il fallait qu'un bachelier eût étudié pendant cinq ans en Droit canon et sept ans en Droit civil. Et le candidat à la li-

1. Cf. Martin-Chabot, *ibid.*, p. 2-11.

cence qui couronnait les études et constituait le grade le plus recherché, devait avoir lu pendant cinq ans en Droit canon et six ans en Droit civil.

En quelle année commença-t-il son enseignement? Nous l'ignorons. M. Deloume trouve sa trace, en 1311, sur les registres de la Faculté de Droit¹. En juillet 1314, sont rédigés les grands statuts de l'Université qui réglementent en des articles minutieux sa vie intérieure et extérieure : messe, vacances et fêtes, programme des cours, objet des lectures, pénalités encourues, serments prêtés par le recteur et les lecteurs, devoirs des bedeaux, ordonnance des festins de licence et de baccalauréat, tout y est prévu jusqu'à la forme des chapes des docteurs, jusqu'à la couleur et au prix des vêtements d'écoliers.

Or, au bas du document paraissent les signatures des professeurs, parmi lesquelles celle de Bertrand de Saint-Geniès, licencié en l'un et l'autre droit, qui remplace Guillaume de Montlaur². Et un registre le mentionne, cette même année, comme docteur en décrets³.

1. *Op. cit.*, p. 38.

2. M. Fournier, *ibid.*, t. 1, n° 545, *Histoire générale de Languedoc*, t. VII, p. 478.

3. Archives de la Faculté de Droit de Toulouse : *Livre Rouge*, fol. 42, v°.

L'honneur de suppléer un tel maître — originaire lui-même des environs de Montcuq — suppose chez celui qui en a été jugé digne un savoir peu commun.

D'abord maître de l'œuvre de l'abbaye de Lézat et visiteur de l'Ordre de Cluny, obligé par fonction à parcourir la France, l'Aragon, l'Italie, l'Allemagne, Guillaume de Montlaur avait appris à scruter les hommes et sonder les institutions avant de discipliner l'intelligence de ses étudiants. Sa profonde connaissance du droit romain lui sert de base à l'enseignement scientifique des décrétales sur l'importance et les difficultés duquel insistent ses écrits.

Aussi fait-il un accueil assez sévère à une trentaine de jeunes légistes, venus de l'Université d'Orléans à celle de Toulouse dans l'espoir d'y acquérir plus rapidement les grades canoniques. Il semble bien que, durant ses absences occasionnées peut-être par les besoins de l'Ordre de Cluny ou quelque maladie accidentelle, son suppléant, compatriote et ami, doit professer selon sa méthode, avec une conception identique de la haute valeur de la science des décrets.

Il est vraisemblable que celui-ci, à l'exemple de celui-là, enclin à la modération dans la conclusion des cas pratiques, sait se départir de l'aus-

térité doctorale pour esquisser des sourires et s'essayer à des mots d'esprit.

Car une souriante malice fait décocher à Guillaume de Montlauzun quelques traits de pointe vraiment discourtoise à l'adresse des filles d'Ève : « Si l'homme est l'image de Dieu, dit-il, la femme n'est que l'image de l'homme. » La coquetterie féminine n'est pas une entité purement hypothétique. Notre professeur décrit avec complaisance l'embarras du mari qui, doté d'une épouse coquette, ne sait s'il doit employer à son égard la manière forte ou la douceur. L'un ou l'autre de ces deux partis offre de réels inconvénients : lequel choisir ? que convient-il de conseiller ? Et le canoniste ironique de conclure simplement : « Les maris demeurent perplexes ; laissons-les à leur perplexité¹. »

Sous la forme d'une passagère ironie ou d'une austérité professionnelle se cache cependant un fond de bonté très généreuse qui va lui inspirer, le vœu de pauvreté accompli, de consacrer toute sa fortune à la fondation d'un collège toulousain qui portera son nom.

Bertrand de Saint-Geniès est, lui, pourvu de-

1. Paul Fournier, *Guillaume de Montlauzun, canoniste. Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 497. Imprimerie nationale, 1921.

puis 1313 de la cure des deux églises annexes de Creyssens et du Boulvé, près de Montcuq. Mais pour faciliter son enseignement, le cardinal évêque de Porto, Jacques Duèse, lui a obtenu de ne pas résider dans son bénéfice et de ne pas recevoir les ordres au-dessus du sous-diaconat¹.

Son savoir et celui de ses collègues attirent des élèves de l'Auvergne, du Limousin, du Rouergue, du Quercy, de l'Albigeois, de la Gascogne, du Languedoc, de l'Aragon, et confèrent à leur Université un renom qui lui permettra de rivaliser victorieusement avec celle de Bologne. Ce n'est plus dans cette Université italienne, séparée de la Papauté par les Alpes, que se recruteront durant un siècle les savants et les grands dignitaires ecclésiastiques.

1. E. Albe, *ibid.*, p. 147.

UNE AUDIENCE DE L'INQUISITION

La compétence juridique de Bertrand de Saint-Geniès n'était pas seulement estimée des candidats au baccalauréat ou à la licence. On la sollicitait hors de l'Université dans la solution d'affaires contentieuses et notamment dans les causes d'importance instruites par l'Inquisition.

L'opinion publique, assez défavorable, sans examen, à tout ce qui touche cette institution pontificale que justifiaient les ravages de l'hérésie, volontiers se figure que l'inquisiteur, ou juge délégué, agissait sans contrôle et, revêtu d'un pouvoir abusif, prononçait seul d'inhumaines sentences.

C'est une erreur que l'exemple suivant va m'aider à démontrer à la suite des historiens impartiaux. Par ordre de la Papauté, l'obligation incombait à l'inquisiteur de se concerter avec l'autorité diocésaine, et surtout de faire appel au conseil d'hommes informés et sages pour apprécier la valeur des témoins et des charges qui pesaient sur l'accusé, pour déterminer la nature du crime commis et de la peine encourue.

Au terme de la procédure, les sentences étaient rendues dans une séance publique, appelée *sermo generalis* ou autodafé, de l'espagnol *auto dé fé*, acte de foi, parce que les assistants y récitaient des actes de foi aux dogmes chrétiens. Sans comporter l'accompagnement lugubre de bûchers et de bourreaux, tel que des écrivains hostiles à l'Église se plaisent à le décrire à l'imagination populaire, cette cérémonie solennelle qui groupait d'ordinaire d'assez nombreux condamnés, consistait dans le prononcé des jugements. Les officiers royaux, les magistrats de la cité, le clergé, le peuple y étaient convoqués. L'inquisiteur y faisait un sermon de circonstance, distribuait aux coupables repentants des grâces de pardon ou de commutation de peines, et fulminait ses sentences contre les hérétiques impénitents dont quelques-uns pouvaient être, pour l'énormité de leurs fautes, abandonnés au bras séculier¹.

A Toulouse, ces cérémonies impressionnantes dont le récit nous est conservé, et qui, d'ailleurs,

1. M^r Douais, *L'Inquisition*. Paris, Plon-Nourrit, 1906; E. Vacandard, *L'Inquisition*. Paris, Bloud, 1907, et *Dictionnaire de Théologie catholique : Inquisition*. Paris, Letouzey et Ané, 1923.

étaient rares, se tenaient dans la cathédrale Saint-Étienne.

D'autres, entourées de moins d'éclat, se réduisaient à des condamnations individuelles publiées dans le simple local de l'Inquisition, qui fut la maison primitive de l'Ordre de Saint-Dominique, près du Château-Narbonnais. C'est à l'une de ces audiences que l'histoire nous convie avec Bertrand de Saint-Geniès. Il s'agit d'une affaire de faux témoignage, que tous les codes classent parmi les causes les plus graves, et qui se clôt par une sentence définitive, le second samedi de carême, en mars 1315.

Dès janvier 1311, Jean de La Salvetat, habitant de Prunet en Lauragais, accusait formellement plusieurs personnes du voisinage de fautes contre la foi, et affirmait sous serment avoir vu au milieu d'elles un fameux docteur de l'hérésie albigeoise, Pierre Autier, qui prêchait sa néfaste doctrine dans toute la région.

Du fait de sa déposition, ses voisins furent incarcérés en niant avec force le crime dogmatique imputé et la présence prétendue du docteur cathare, tandis que, en plusieurs séances de confrontation devant les inquisiteurs, Jean de La Salvetat maintenait le fond et les termes de son accusation.

A son tour *immuratus*, « emmuré », c'est-à-dire emprisonné pour des fautes relatives à l'hérésie, il avait persisté dans sa déposition première, alors que les juges mieux informés acquéraient la certitude qu'elle était mensongère et que Pierre Autier, absent du pays à l'époque dite, n'avait pu endoctriner les habitants.

Mais le 11 juillet 1314, pressé de questions habiles, il finit par avouer la fausseté foncière et totale de sa déposition. Ainsi éclatait sa culpabilité de faux délateur et de faux témoin qui aurait provoqué le châtimement de l'innocence si les juges n'avaient mené l'affaire avec beaucoup de prudence et de lenteur. En conséquence, le 5 des calendes de mars 1315, dans la chapelle de l'Inquisition, par ordre des inquisiteurs Bernard Gui et Geoffroi d'Albis, lecture fut faite en langue romane de toutes les phases de la cause et des charges accablantes que le parjure reconnut fondées en réitérant son aveu.

Et, suivant les règles pontificales prescrites pour sauvegarder une équité entière dans les jugements à rendre, l'exposé du procès fut soumis à l'appréciation des conseillers ou prud'hommes composant une sorte de jury¹.

1. Voir Jean Guiraud, *L'Inquisition médiévale*, p. 103. Paris, Grasset, 1928.

D'ordinaire, les rapports du temps signalent, au nombre des conseillers, des prélats, des jurisconsultes et autres gens recommandables. Dans l'espèce, il n'est fait mention que des jurisconsultes *communicato bonorum virorum peritorum in utroque jure consilio*, Bertrand de Saint-Geniès, professeur en l'un et l'autre droit. Bertrand de la Tour et Sicard Alamans, docteurs en décrets, Bertrand de Montfavès, Guillaume de Cun et Gui Poitevin, docteurs ès lois¹. Bertrand de Saint-Geniès, placé en tête avec le titre de professeur *utriusque juris*, semble le chef de ces consultants et dut émettre en conscience un avis partagé sans doute par ses collègues et conforme à la jurisprudence en vigueur.

Aussi bien l'une des pénalités les plus sévères s'imposait-elle. Pour l'entendre infliger à Jean de La Salvetat, de graves personnages ont été convoqués et se trouvent réunis, le second samedi de carême, veille des nones de mars de l'an 1315, dans la salle d'audience de l'Inquisition.

Ce sont : Bertrand de Bistour, abbé de Montauban ; Gailhard de Mote, abbé de Sainte-Foy de Conques ; Bertrand de Farges, chancelier de

Toulouse ; Bérenger Sède, chanoine de Saint-Étienne ; Sicard de Lavaur, chanoine de Cahors ; Raymond Coste, juge de Verdun ; Francolin, vicaire royal ; Pierre Boellé, juge ordinaire de la maison du roi. Puis, le corps des jurisconsultes plus haut nommés, conduits par Bertrand de Saint-Geniès ; les capitouls, des notables de la ville, de nombreux Frères-Prêcheurs, parmi lesquels le prieur Raymond Assalit, Raymond Béquin et Dominique Grima, deux futurs et fameux maîtres du Sacré-Palais d'Avignon, et une quantité de clercs et de laïques.

En présence de cette foule silencieuse, dont le blanc, le rouge, le violet, le noir des robes le saisissent, paraît l'accusé, face au tribunal où siègent les deux inquisiteurs Bernard Gui et Geoffroi d'Albis, assistés de l'official de Toulouse, Pierre du Lac.

La gravité de la cause ne pouvait comporter les simples peines des délits communs, œuvres pies, pèlerinages, offrandes ou amendes ; elle exigeait un châtimement qui corrigeât le coupable et servît d'exemple à la société. Hormis l'abandon au bras séculier, il n'en était pas de plus rigoureux que celui de la prison perpétuelle, prévu par la procédure pour punir un crime aussi odieux que le faux témoignage.

¹ Philippe Limborch, *Liber Sententiarum inquisitionis tholosanæ, 1307-1323* (Amsterdam, 1692, p. 180-183).

« Hérétique, prononcent les juges, tu avais mérité l'incarcération. Faux témoin et faux délateur, nous te condamnons maintenant à la prison étroite perpétuelle pour y faire une salutaire pénitence, en y mangeant un pain de douleur, en y buvant une eau d'angoisse, *in pane doloris et aqua angustiae*. Comme faux témoin, nous décrétons que, affublé de deux croix d'étoffe rouge sur la poitrine et de deux autres sur le dos, les mains liées, tu seras attaché à l'échelle, *elevatum in scala*, la tête découverte et assez haut placé pour être vu de la foule, devant la porte de la cathédrale Saint-Étienne où tu demeureras exposé le second dimanche de carême, de l'aurore à midi. Nous décrétons que tu seras exposé de la même manière, les dimanches suivants, devant les portes des églises de Saint-Sernin, de la Daurade, de Saint-Pierre des Cuisines, de la Dalbade. Et, l'exposition finie, nous ordonnons que tu sois ramené à la prison de l'Inquisition, où portant perpétuellement les mêmes croix rouges sur ton habit, tu resteras enfermé pour toujours¹ ».

1. Philippe Limborch, *ibid.*

*
*

Il n'était pas rare que, la sentence une fois rendue, l'Inquisition usât d'indulgence par remise, commutation ou adoucissement de la peine. Moins impitoyable et plus souple que la justice civile, elle se conformait, ce faisant, aux exhortations du Siège Apostolique.

D'après les documents, il ne semble pas que Jean de La Salvétat ait bénéficié d'une mesure de clémence.

L'AVÈNEMENT DE JEAN XXII

Clément V était mort le 20 avril 1314. Après deux ans d'intrigues, de rixes, de menaces de schisme, et de vains pourparlers où s'affrontaient irréductibles les cardinaux gascons et les cardinaux italiens, un cardinal d'un tiers parti, justement le cardinal évêque de Porto, le Quercynois Jacques Duèse, fut élu à Lyon, le 7 août 1316, et prit le nom de Jean XXII.

La plupart des auteurs étrangers, Villani en tête, rancuniers jusqu'à la calomnie à l'endroit des papes français, ont contesté la légitimité de son élection et flétri sa prétendue avarice et sa dureté de cœur. Les travaux récents et remarquables des abbés Mollat et Albe ont rétabli la vérité, d'après les archives Vaticanes, et lavé Jean XXII, en particulier, des accusations mensongères dont, jusqu'à ce jour, ses détracteurs avaient souillé sa mémoire.

Fils, non d'un savetier, mais d'une riche famille bourgeoise de Cahors, il accéda au trône pontifical par des moyens qui n'avaient rien

d'illégitime, et qui portent au contraire le cachet de la Providence, en raison du rôle inattendu des hommes qu'il allait jouer pour le bien de l'Europe et de la chrétienté.

Petit de taille, chétif d'aspect, âgé de soixante-douze ans, il ne semblait destiné qu'à une brève carrière. Il mourra nonagénaire. D'une énergie aussi prodigieuse que son activité, d'une singulière souplesse dans le maniement des affaires les plus complexes, civiles et religieuses, simple, sobre, charitable, très vif d'esprit, il déconcertera ses ennemis, et veillera par ses propres soins à la minutieuse régularité d'une immense administration.

D'une part, les troubles sanglants qui ont précédé son élection et les dangers que lui font courir des complots homicides; de l'autre, le dessein de fortifier le pouvoir central et de réaliser sa politique italienne, l'incitent à s'entourer d'amis sûrs et dévoués. Ce sont là des circonstances atténuantes au reproche mérité d'avoir pratiqué le népotisme et prodigué ses faveurs à ses compatriotes qui, de ce fait, remplissent la majorité des emplois et occupent les hautes dignités de l'Église. Ils surent, d'ailleurs, — l'histoire l'atteste — s'en montrer dignes autant par leur zèle que par leur compétence.

Bertrand de Saint-Geniès, apprécié déjà du nouveau pape, ne pouvait manquer à la distribution des grâces. Mais il en reçut, sans que son humilité les recherchât, dans une mesure moindre que celle de maints cadurciens et collègues de l'Université.

Pour juger les causes ordinaires ou contradictoires, dans le palais apostolique, pour discuter avec les légistes de la cour de France ou d'autres royaumes des questions de droit controversées, pour résoudre les différends qui divisaient des seigneurs, des villes ou des rois, pour s'asseoir sur les plus importants sièges épiscopaux en un temps de discorde, il fallait des hommes de savoir et de sagesse, des nonces habiles, capables de faire honneur au prestige de la cour d'Avignon.

Jean XXII se tourna du côté de Cahors et de Toulouse, où lui-même avait fait une partie de ses études et où professaient des juristes de beaucoup de valeur, la plupart de son pays. Peu à peu, il les appela auprès de lui et leur confia les plus délicates missions : de sorte que la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, pourrait-on affirmer sans exagération — puisqu'aussi bien trois autres papes d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI et Urbain V seront sortis de ses rangs —

fournit alors une contribution de premier ordre au gouvernement de l'Église.

Il suffit de consulter les listes de ses professeurs et les historiens les plus récents¹.

Déjà, Arnaud Nouvel est cardinal.

Bertrand de Montlavès sera l'un des premiers cardinaux créés par Jean XXII, dont il restera l'un des conseillers intimes les plus écoutés et l'un des légats les plus représentatifs.

Pierre Textor ou Tissier, sera abbé de Saint-Sernin, cardinal, nonce en Sicile, chef de la chancellerie pontificale, avec le titre de vice-chancelier.

Pierre des Prés, très aimé du pape, sera évêque de Riez, archevêque d'Aix, cardinal et aussi vice-chancelier, chargé par Benoît XII de surveiller la construction du palais d'Avignon, et par Clément VI, de tenter le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre.

Bertrand de La Tour, franciscain, provincial d'Aquitaine, remplira des nonciatures en Italie, en France, en Flandre, sera fait archevêque de

1. D'après A. Deloume, *Personnel de la Faculté de droit de Toulouse*, Privat, 1890; *Histoire générale de Languedoc*, t. VII; E. Albe, *Prélats originaires du Quercy* (*Annales de Saint-Louis des Français*, 1904-1905); Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*.

Salerne, cardinal, et présidera à la difficile réforme des Frères-Mineurs.

Pierre de Mortemar, un instant compromis dans un procès, sera évêque de Viviers, d'Auxerre, et cardinal.

Armand de Narcès, familier du pape, enseignera le droit civil au jeune cardinal de Roux et deviendra archevêque d'Aix.

Amiel de Lautrec sera abbé de Saint-Sernin, évêque de Castres et recteur ou gouverneur de la marche d'Ancône, où un autre de ses collègues, Conhard de Sabelhan¹, le remplacera.

Réginald de Sainte-Arthémie sera gouverneur de Spolète.

Guillaume de Cun, l'un des plus célèbres jurisconsultes, sera auditeur des causes, nonce fréquemment employé, évêque de Bazas et de Comminges².

Sans être l'objet de distinctions aussi émi-

1. En citant son nom (*Annales de Saint-Louis des Français*, avril 1904, p. 324), l'abbé Albe dit qu'il est pour lui inconnu. Il figure dans la liste des professeurs dressée par M. Deloume, à l'année 1325.

2. Cf. chanoine Clément Tournier, *Guillaume de Cun, professeur à l'Université de Toulouse, évêque de Bazas et de Comminges au quatorzième siècle*; Rectification à la liste des évêques commingeois. Toulouse, Privat, 1927 (Extrait de la *Semaine catholique de Toulouse*, n° 48 et 49, 1927).

nentes, Pierre de Nogaret, Géraud de Lautrec, Pierre de Cervière et Arnaud de Scambot reçoivent de Jean XXII divers canonicats, en signe de son estime et de sa satisfaction. Avec autorité, sinon avec le même éclat que Guillaume de Montlaurun, qui va se retirer humblement dans un monastère clunicien du diocèse de Poitiers, dont il sera abbé, ils enseignent, outre le droit civil, le septième livre des *Décrétales* tout récemment publié, et les *Extravagantes*, contribuant ainsi à l'observation des règles canoniques qui assurent le fonctionnement normal de l'administration de l'Église.

* * *

Un chapelain du patriarche d'Aquilée, écrivant son éloge funèbre, dira qu'il fut pendant dix-sept ans auditeur des causes du sacré palais¹. Les auteurs en ont conclu qu'il avait quitté Toulouse dès sa nomination, et résidé, autant d'années, à la cour d'Avignon. Tel est, aussi, le sentiment du bréviaire d'Udine².

Je me permets de ne pas croire à une résidence

1. *Sacri palatii decem septem annis causarum auditor*, notice publiée par les *Acta Sanctorum* (6 juin).

2. *Mox Avenionem arcessit, Auditoris Sacri Palatii munere decem et septem annos perfunctus est*, 6 juin.

de pareille durée qui aurait dû courir de 1317 à 1334, date de son élévation au patriarcat.

Avant même son départ de Lyon, le 10 septembre 1316, Jean XXII se hâte de conférer un canonikat à Bertrand de Montfavès; un autre, dès son arrivée à Avignon, le 22 septembre, à Pierre des Prés. Tous deux sont collègues de Bertrand de Saint-Geniès. Alors commence la série des faveurs accordées à sa famille.

Le 27 septembre, Pierre de Saint-Geniès, curé de Saint-Denis ou Daunes, près de Montcuq, est fait chanoine de Saint-Front de Périgueux. Le 9 octobre, à Arnaud de Saint-Geniès, curé de la Dalbabe et chanoine de Limoges, est promise une prébende dans l'église d'Aix, dont il est déjà chanoine. Ce même jour, semblable promesse est faite à Bertrand-Raymond de Saint-Geniès, chanoine de Clermont; et Gasbert de Saint-Geniès est transféré de Saint-Maurice d'Agen à Aurillac¹.

C'est le 21 octobre seulement, mais par *motu proprio*, que Bertrand de Saint-Geniès reçoit un canonikat à Angoulême, avec l'expectative d'une dignité, nonobstant son bénéfice de Creyssens et

1. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. I, n° 921, 1157, 1262, 1387. Gasbert devint archiprêtre de Moissac.

Boulvé et quelques décimes dans le diocèse de Lectoure¹. La plupart de ses collègues participent, en ce moment, à la gracieuse distribution. Et le 13 novembre, l'Université elle-même est l'objet de la bienveillance pontificale. Une bulle lui confirme ses privilèges; une autre l'autorise à faire remettre en liberté tout écolier non coupable saisi par la juridiction ecclésiastique; et une troisième mande à l'Université de Paris de communiquer ses privilèges à celle de Toulouse².

Encore un nouveau canonikat et la prébende cantorale de Bordeaux à Arnaud de Saint-Geniès, le 29 novembre; les cures de Pellagol et de Montbarla, au diocèse de Cahors, le 21 janvier 1317, à Jean de Saint-Geniès, à la mort de son oncle Bernard-Raymond³; l'expectative d'un bénéfice de Périgueux, le 9 août 1317, à Géraud de Saint-Geniès, déjà recteur d'Ayreville, et le surlendemain, 11 août, au même Géraud, l'archiprêtre d'Aubernac et la cure de Preyssac, au diocèse de Poitiers⁴.

1. Mollat, *ibid.*, n° 1573.

2. M. Fournier, *ibid.*, I, n° 546, 547, 548.

3. Un autre neveu de Bertrand de Saint-Geniès, Guillaume, avait valu à son oncle Gasbert la translation de son canonikat à Aurillac (Mollat, *op. cit.*, n° 1388).

4. Mollat, *ibid.*, n° 4610, 4651.

Cette sèche énumération était nécessaire pour démontrer en quelle estime le nouveau pontife tenait la famille de Saint-Geniès et pour préciser la place qu'alors y occupait Bertrand.

Dans le *motu proprio* du 21 octobre 1316, il est qualifié *utriusque juris professor*, professeur en Droit canon et Droit civil : aucune mention n'y est faite d'une dignité autre que sa cure et son canonical ; et aucune ne se rencontre dans les Lettres de Jean XXII, de 1317, bien que cette année ait dû le voir chapelain du pape.

Ce titre de chapelain, purement honorifique, à l'égal de celui de Prélat de la maison de Sa Sainteté, aujourd'hui, sans comporter l'obligation de résider dans le palais apostolique, créait du moins un lien plus étroit de dépendance et de gratitude envers l'auguste bienfaiteur. Désormais Bertrand de Saint-Geniès dirigera un très vigilant regard du côté d'Avignon. Si, de loin, la portée immédiate des actes qui s'y accomplissent lui échappe, il ne tarde pas à connaître, avec tout l'intérêt qu'ils méritent, ceux qui se rattachent à la ville de Toulouse.

Et, en 1317, l'intérêt devient pour lui passionnant.

L'Ordre des Frères-Mineurs est, depuis quelques années, en publique effervescence. L'esprit

d'humble paix et de joie confraternelle, vécu et prêché par le doux poverello d'Assise, a cessé d'y régner. Tous ses admirateurs déplorent les retentissantes discordes qui divisent les Spirituels et les Conventuels. Chanteur magnifique du plus glorieux fils de l'Ombrie, Dante réproouve sévèrement l'infidélité de sa famille religieuse à suivre son droit chemin. Elle ne sème que de l'ivraie : qu'enclora-t-elle en ses greniers ?

Imbus des folles rêveries de visionnaires dangereux, pour qui l'Église est une prostituée et le Pape l'Antéchrist, les Spirituels aspirent à régénérer l'humanité par l'instauration du monachisme sur les ruines du sacerdoce, et, mendiants effectifs, affublés de frocs extravagants, ils poussent le dénûment jusqu'à la pauvreté la plus absolue. Avant de trancher définitivement le litige et d'inviter à l'obéissance l'orgueil de ces fous, Jean XXII veut leur donner comme modèle pacificateur un franciscain mort à peine depuis vingt ans. Il exalte ses vertus. Il l'élève sur les autels. Et, le 10 avril 1317, il notifie à tout l'épiscopat de la chrétienté la canonisation de Louis d'Anjou, évêque de Toulouse.

Bertrand de Saint-Geniès s'en réjouit. Il avait

vénéré de son vivant le nouveau saint. Il l'invoquera. N'est-il pas permis d'imaginer une fête célébrée dans l'église des Frères-Mineurs, à laquelle il assiste, auprès de son collègue de la Faculté de Droit, Guillaume Molinier, qui compte dans le couvent un grand ami, Frère Guilhem Bernad, sous l'inspiration dévote duquel il rédigera, plus tard, les *Leys d'Amors* du Gai Savoir¹?

Modèle pour ses frères en religion, saint Louis d'Anjou peut l'être aussi pour ses frères dans l'épiscopat. L'heure serait singulièrement propice au remords d'un crime perpétré par deux âmes qui n'ont d'épiscopal que le caractère : signe de temps troublés où l'ambition et l'intrigue, à défaut de vocation véritable, font asseoir par erreur de faux bergers sur des trônes de prélats. De ce crime Bertrand apprendra les honteuses phases avec une douleur consternée.

1. J. Anglade, *Las Leys d'Amors*, t. IV, p. 38. Toulouse. Privat, 1920.

TENTATIVES CRIMINELLES CONTRE LE PAPE

Les lecteurs modernes, à qui on découvre la vérité sans craindre qu'elle les scandalise, pourront concevoir, au contraire, une conviction plus réfléchie de la divinité de l'Église qui résiste victorieusement aux coups que lui portent parfois des pasteurs entrés par fraude dans son sein.

*
* *

L'immensité du diocèse de Toulouse en gênait la sage administration. Aussi, au siècle précédent, l'impossibilité de s'instruire, en des régions très distantes du centre, de l'état religieux des esprits et d'y découvrir les dangers dont menaçaient la foi certains prédicateurs d'aberrations orientales, avait-elle favorisé la propagation de l'hérésie albigeoise. Il y avait un intérêt majeur pour les âmes à le démembrer. D'autant que la richesse considérable de sa mense pourrait fournir aux nouveaux diocèses de suffisants revenus. Déjà, en 1295, Boniface VIII avait créé, aux

dépens de Toulouse, le diocèse de Pamiers. Jean XXII, dès les premiers mois de 1317, se prépare à tailler dans le territoire encore très étendu les six petits évêchés de Montauban, Rieux, Lombez, Saint-Papoul, Mirepoix et Lavaur¹.

Gailhard de Preyssac, évêque de Toulouse et propre neveu de Clément V, dont les goûts d'opulence réclament les satisfactions trop humaines de la fortune, et qui pressent le péril d'une imminente division, voudrait coûte que coûte le conjurer : ce qui le détermine à se faire le complice d'une criminelle préméditation.

Hugues Géraud était évêque de Cahors depuis 1313. Fort intelligent, très versé dans les questions juridiques, mais cupide sans scrupules, superstitieux, irritable et arrogant, il était parvenu par des voies simoniaques à l'épiscopat. Il usait de son droit de visite pour accroître ses biens et exiger, par dol et violence, des taxes abusives. A la mort de Clément V, pour prévenir les plaintes qui pourraient être portées au tribunal de son successeur, il fit jurer à son entourage de ne rien dire de ses malversations.

Survient l'élection de Jean XXII. Loin de par-

tager la joie des cadurciens, l'évêque craint la reddition de ses comptes. Il croit habile d'aller à Avignon et d'y chercher des protecteurs parmi les cardinaux de sa connaissance. Car les plaintes redoutées affluent nombreuses, variées, précises, de la part des chanoines et des consuls de Cahors, des ciers et des laïques, des réguliers et des séculiers, victimes de ses injustices. Quelle que soit sa peine d'inaugurer son pontificat par une action contre l'évêque de sa ville natale, le pape doit prescrire une enquête dès le 1^{er} novembre 1316 et délier tous ceux qui avaient prêté serment à Hugues Géraud de leurs engagements et de leurs promesses. Les griefs devenant de plus en plus graves et multipliés à mesure que s'ouvrent les bouches, il désigne quatre commissaires pour instruire le procès canonique. Le scandale est grand.

A la pensée du châtiment probable l'inculpé prend peur. Il a peur de perdre la jouissance de sa dignité et de terminer ses jours dans une prison. Et cette peur l'excite à d'homicides complots. Il faudrait que le pape mourût avant la conclusion de son affaire. Il est vieux et pourrait bientôt mourir, mais il pourrait vivre encore trop longtemps. Pourquoi ne pas hâter sa fin par un de ces moyens occultes, poison et envoûte-

1. J.-M. Vidal, *Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse* (Extrait des *Annales du Midi*, t. XV).

ment, dont le mystère peut rester impénétrable, et dont les résultats certains pourraient faire croire à une mort naturelle?

L'envoûtement, pratique de ridicule superstition à nos yeux modernes, était alors sérieusement regardé comme un procédé quasi-infaillible pour se débarrasser d'un ennemi. La loi civile le punissait très sévèrement, n'aurait-il été que tenté. Il consistait à fabriquer une image de cire à la ressemblance de la personne haïe, à la bénir ou même à la baptiser, et à la piquer sur certaines parties du corps, pour que la personne souffrit en ces mêmes parties et fût lentement tuée à distance.

Soudoyé par Aymeric de Belvèze, confident et trésorier de l'évêque, un juif de Toulouse, Bonmacip, se procure une statuette de cire et part, en janvier, pour Avignon. En sa présence, sur ses conseils, avec l'accompagnement de ses paroles latines, grecques, hébraïques, Hugues Géraud confère à la statuette le baptême d'eau et d'huile sainte; puis il prend, et fait prendre à l'archiprêtre Fouquier, son ami, un stylet à pointe d'argent : il l'enfonce en divers endroits

en prononçant des formules de malédiction enseignées par le juif : « De même que je pique cette image, s'écrie-t-il, de même que le cardinal d'Avignon soit atteint dans son corps jusqu'à ce qu'il nous donne la paix avec le pape, sinon qu'il meure ! »

Avant de s'attaquer d'une façon personnelle et décisive à Jean XXII, Hugues Géraud a voulu acquérir quelque expérience dans cet art magique, en essayant d'envoûter le neveu le plus cher au cœur du pape, le cardinal Jacques de Via, évêque d'Avignon, qui tenait la haute direction de la curie et des procès. Et, troublante coïncidence, cinq mois plus tard, à la grande douleur du Pontife, le fils très aimé de sa sœur mourra d'un mal mystérieux.

Pour précipiter les événements, les rancunes de l'évêque de Toulouse contre l'auteur du prochain démembrement de son diocèse pourront servir aux secrètes visées de l'évêque de Cahors. C'est à Toulouse que doit opérer Aymeric de Belvèze avec toute l'habileté qu'exige l'importance du but. Il faut colorer son séjour d'un prétexte avouable. Celui d'un procès devant la cour du Sénéchal contre un certain Hugues de Cornil sera tout naturel. Et pour en accentuer la vraisemblance, Hugues Géraud prend soin d'en avi-

ser quelques Toulousains. Sournois, il écrit notamment à Bertrand de Saint-Geniès, dont il connaît la situation et le crédit, afin qu'il veuille s'intéresser à la personne de son agent et à la marche du procès qu'il va suivre en son nom¹. Ainsi pense-t-il éviter les soupçons. De fait, Bertrand de Saint-Geniès accueille l'émissaire avec une charité qui, tout attristée qu'elle soit des malversations reprochées à Hugues Géraud, n'oserait le croire suspect d'aussi noirs desseins.

Sous le couvert d'une mission judiciaire, Aymeric de Belvèze va exécuter les ordres clandestins de son maître, grâce à la coopération de l'évêque Gailhard de Preyssac et de son cousin le vicomte de Bruniquel. Leurs affidés achètent de la cire à une veuve de la rue des Carmes, la portent au juif Bernard Jourdain qui leur confectionne trois images, à la ressemblance du pape habillé en prêtre célébrant la messe, et de deux cardinaux reconnaissables à leurs chapeaux, pour pouvoir réaliser à la fois l'envoûtement de Jean XXII et des deux cardinaux quercynois, ses fidèles amis, récemment promus, Gaucelme de Jean et Bertrand du Pouget.

1. E. Albe, *Hugues Géraud, évêque de Cahors : l'affaire des poisons et des envoûtements en 1317*. Cahors, 1904, p. 48.

Puis, ils font brûler chez un apothicaire, de l'actuelle rue Cujas, des crapauds, des lézards, des rats, des araignées, dont la poudre mélangée d'arsenic et de diverses drogues constituera un poison libérateur. Ils y ajoutent même un peu de chair et de corde de pendu prises aux fourches patibulaires de la Salade, et la queue d'un chien mort.

Il faut maintenant procéder aux rites de l'odieuse et diabolique liturgie. Dans la chapelle du palais épiscopal, en présence du vicomte de Bruniquel et d'une dizaine de témoins dont aucun n'ignore le sens de la cérémonie, Gailhard de Preyssac fait bénir sur un plat d'étain les trois statuette par un aventurier, Bernard Gasc, faux évêque de Ganos *in partibus*¹, et remercie chaleureusement du service rendu les affidés préparateurs.

Ensuite, chaque statuette est munie d'un parchemin vierge sur lequel est écrit : « Que le pape Jean meure, et non un autre. — Que Bertrand du Pouget meure, et non un autre. — Que Gaucelme de Jean meure, et non un autre. » Chacune avec une dose de poison est cachée dans un pain vidé

1. Cf. abbé Vidal, *Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos (Mélanges Léonce Couture*. Toulouse, Privat, 1902, p. 137).

de sa mie, lequel est enveloppé dans deux sacs de laine et de toile. Une boîte renferme le reste des drogues. A la taverne *de las donzelas*, proche l'église Saint-Sernin, deux pauvres diables sont embauchés qui, sous la conduite d'un certain Perrot de Béarn, dans la seconde quinzaine de février, porteront les sacs jusqu'à destination.

D'Avignon, où il est encore laissé en liberté, Hugues Géraud attend avec quelque impatience. Son procès canonique touche presque à sa fin. Que Jean XXII disparaisse tout de suite, et l'élection possible d'un successeur gascon pourra le sauver. Deux maîtres de l'hôtel pontifical, Pons de Vassal et Isarn d'Escodata, acquis au complot, doivent mêler aux aliments et aux breuvages du pape les poudres novices. Or, au début de mars, il apprend que la police pontificale vient d'arrêter deux individus porteurs de paquets suspects. Ce sont deux Toulousains. Et Perrot de Béarn ne peut remettre à l'évêque de Cahors que la boîte particulière des poisons.

On découvre les images accusatrices. Les deux porteurs, initiés en cours de route, révèlent le but de leur voyage. Révélation stupéfiante. Ténébreuse et criminelle affaire dont Jean XXII confie la poursuite à son énergique maréchal de justice, son propre neveu, Arnaud de Trian. Il

mène rapidement l'enquête. Hugues Géraud se désigne à l'attention des commissaires par d'imprudents bavardages, et est arrêté ainsi que de nombreux complices. Au cours de l'un de ses interrogatoires, il signale les noms de Bertrand de Saint-Geniès et de trois autres Toulousains auxquels il écrivit : mais ne sait pas, dit-il, si Aymeric de Belvèze, qu'il leur avait recommandé, leur parla des poisons. Langage imprécis qui aurait pu compromettre Bertrand en le supposant prévenu du complot si, à la cour d'Avignon, on n'avait été instruit de son honnêteté inattaquable et son attachement à Jean XXII.

Bertrand de Saint-Geniès apprend la sentence du premier procès qui, le 9 avril, condamne Hugues Géraud à la déposition et à la prison perpétuelle. Il sait que tous les témoins ou comparses de Toulouse, conduits devant les juges par les sergents du roi de France, sont soumis, durant tout l'été, à de rigoureuses dépositions, et que la culpabilité de l'évêque de Cahors en ressort chaque jour plus éclatante. Et la nouvelle lui parvient, qu'à la fin d'août, convaincu de tentative d'assassinat par le poison et l'envoûtement — crimes plus graves que le meurtre par le glaive — sur la personne sacrée du pape et

sur deux cardinaux, coupable donc de sacrilège et des maléfices de l'envoûtement effectif contre le cardinal Jacques de Via, mort le 9 juin, Hugues Géraud a été honteusement dégradé, puis, selon le droit public en vigueur, livré au maréchal de justice, bras séculier, pour subir sur le bûcher la peine du feu réservée aux assassins. Le pape n'avait pu pardonner.

Quant à l'évêque de Toulouse, dont le temporel était déjà saisi par ordre du roi, il avait voulu éviter une arrestation possible, en se retirant, en plein carême, dans son château natal. Si sa complicité formelle n'avait pas encore été dévoilée à la date du 25 juin, où parut la première lettre sur le démembrement de son diocèse, Jean XXII résolut de ne pas trop approfondir les soupçons qu'il en pouvait concevoir. Il sut allier la miséricorde à la punition en proposant à Gailhard de Preyssac, non de le maintenir sur le siège de Toulouse, érigé en métropole, mais de lui confier le petit diocèse de Riez, en Provence, que l'orgueil lui fit refuser¹.

1. Il résida à Avignon où il mourut en 1327. Le premier archevêque de Toulouse fut Raymond, cardinal de Comminges.

*
* *

Aux deux points extrêmes, Lauragais et Gascogne, du diocèse de Toulouse diminué par les bulles de 1317, le pape institua bientôt deux collégiales qui devaient durer jusqu'à la Révolution : Saint-Félix de Caraman et l'Isle-Jourdain. Outre l'intention de le dédommager ainsi de la perte de la moitié de son territoire, l'acte pontifical ne nous permettrait-il pas, quant au choix des deux villes, d'en présumer une autre d'ordre privé? N'est-ce pas de Caraman que va devenir vicomte un neveu de Jean XXII, Arnaud Duèse, marié justement à Marguerite de l'Isle-Jourdain? N'est-ce pas aussi aux puissants seigneurs de l'Isle-Jourdain que sont alliés les Colonna, réconciliés avec le Saint-Siège? N'est-ce pas justement à trois des fils de Stefano Colonna et Gaucerande de l'Isle-Jourdain, Agapito, Giordano et Giacomo, que le pape, paternellement attentionné, a conféré des canonicats, quelques jours à peine après son élection?¹.

Il veut maintenant récompenser le chagrin qu'a causé au cœur de Bertrand de Saint-Geniès

1. Le 6 septembre 1316 : Mollat, *op. cit.*, n° 453, 454, 455.

le crime de Hugues Géraud; et, le 4 mars 1318, il lui concède la dignité de chantre dans la nouvelle collégiale de Saint-Félix. La bulle le qualifie de « chapelain », et non encore d'auditeur des causes¹. Or, le 9 avril suivant, une grâce est accordée à son collègue de la Faculté de droit, Guillaume de Cun, qui est déclaré chapelain et auditeur des causes du palais apostolique². Ne pouvons-nous croire que si déjà Bertrand était honoré de la dignité d'auditeur des causes, la bulle l'aurait pareillement mentionné, et que, en mars 1318, il continuait à l'Université ses lectures des décrétales, commentant peut-être le texte des Clémentines tout récemment reçu?

D'ailleurs, l'office d'auditeur obligeait-il nécessairement à la résidence habituelle en Avignon? Il en existait de plusieurs degrés, et certains ne l'étaient qu'au titre provisoire, chargés d'instruire une affaire particulière³. Il pouvait donc, semble-t-il, exercer à Toulouse ses fonctions de juriste, quitte à les interrompre à un appel du pape, et à les laisser tenir par un suppléant capable, comme il l'avait fait lui-même durant les absences de

1. Mollat, *ibid.*, n° 6447.

2. Mollat, *ibid.*, n° 6924.

3. Albe, *La cour d'Avignon* (*Bulletin de la Société des Études de Lot*, 1925. p. 55).

Guillaume de Montlauzun. Toujours est-il qu'il gardera son titre de professeur jusqu'à la veille de sa promotion au patriarcat. Il figure comme tel sur un document pontifical de 1321, sur les registres de la Faculté de Droit, en 1329¹, et sur un document de l'administration des capitouls de Toulouse, en 1332.

1. A. Deloume, *Aperçu historique sur la Faculté de Droit de l'Université du Toulouse*, p. 38.

PREMIÈRES MISSIONS EN ITALIE ET CANONISATION DE SAINT THOMAS D'AQUIN

Jean XXII va lui confier une première mission en Italie, modeste sans doute, et qui l'assimilera par son objet aux nonces-collecteurs, mais où se révéleront des aptitudes qui le désigneront pour des mandats ultérieurs de plus large envergure.

La mort de l'empereur d'Allemagne Henri VII n'avait pas découragé l'ardeur belliqueuse des Gibelins, maîtres de la plupart des villes du Piémont et de la Lombardie. Comprenant l'impuissance de la Toscane et du roi Robert de Naples à leur résister, le pape, défenseur traditionnel de l'idée guelfe, tente, dès le début de son règne, d'arrêter les entreprises des vainqueurs et de rétablir, dans cette pauvre Italie bouleversée et sacagée par le fléau des guerres, les œuvres de la paix.

Pour les agents de cette tentative, il choisit deux hommes de sagesse expérimentée et de très fameux savoir, capables de symboliser aux yeux

de la péninsule les deux gloires qui furent au siècle précédent, selon le langage de Dante, les deux roues du char de l'Église : saint Dominique et saint François. Le franciscain Bertrand de la Tour, ministre provincial de son Ordre en Aquitaine, et le dominicain Bernard Gui, inquisiteur en Languedoc, sont en partie Toulousains. Le premier est un compatriote de Bertrand de Saint-Geniès, natif des environs de Figeac, et son collègue à la Faculté de Droit dont il signa les statuts de 1314. Le second, on l'a déjà vu, est un très important personnage de son Ordre et réside à Toulouse quand les devoirs de sa charge ne l'appellent pas ailleurs.

Ils partent en mars 1317 pour pacifier surtout la Lombardie et la Toscane, conformément aux instructions du pape, en obtenant par des moyens persuasifs la conclusion de trêves et le retour à la concorde entre les factions ennemies. Vains efforts en pays lombard. Ils adressent au pontife un rapport où ils exposent les raisons de leur insuccès et où ils suggèrent comme remède politique la constitution d'un royaume de Lombardie¹.

1. Rapport publié par Riezler et Theiner. E. Albe écrit, dans *Prélats originaires du Quercy (Annales de Saint-Louis des Français, avril 1904, p. 293)* : « Ce rapport doit être encore bientôt réédité avec notes par le Dr A. Ratti, de

Le Docteur Achille Ratti — aujourd'hui Sa Sainteté Pie XI — dans un savant article, nous apprend que Jean XXII, s'attribuant le pouvoir judiciaire en ces provinces pendant la vacance de l'Empire, fit signifier par les évêques d'Asti et de Côme à Matteo Visconti, tyran du Milanais, de lui remettre des guelfes prisonniers : les della Torre, anciens seigneurs de Milan. Sur son refus, Matteo fut excommunié en décembre 1317, et Verceil, Novare, Milan furent frappés d'interdit¹.

Il rappela les deux nonces qui avaient poursuivi leur tentative à Bologne et à Pise², en Toscane, pour les employer à une pareille œuvre pacificatrice en Flandre; et, devant l'audace de Matteo qui bravait les anathèmes de l'Église, il mit le sort de l'affaire entre les mains du cardinal Bertrand du Pouget.

Pourvu de toute l'autorité d'un légat, vers le 23 juillet 1320, le cardinal ira, à la tête d'une

l'Ambroisienne de Milan, ce qui prouve l'importance qu'on attache à ce document. »

1. A. Ratti, *Intorno all' anno della scomunica di Matteo Visconti*, dans *Rendiconti del R. Istituto lombardo di scienze e lettere*, série II, vol. XXXVI (1903), p. 1050-1067; G. Mollat, *Les Papes d'Avignon* (1305-1378), Paris, 1924, p. 135.

2. E. Martin-Chabot, *Un témoignage du séjour à Pise de Bernard Gui et de Bertrand de la Tour durant leur mission d'Italie* (27 janvier 1318). Extrait du *Bulletin philologique et historique* (jusqu'à 1715), 1921.

petite armée, contraindre le Visconti rebelle à l'abdication, à la libération des prisonniers et à la reconnaissance de Robert de Naples comme vicaire impérial.

Or, par bulle du 6 août, Bertrand de Saint-Geniès, « chanoine d'Angoulême et chapelain du pape »¹, reçoit mandat d'aller récupérer les sommes dues par deux sociétés de marchands de Pistoie et de Florence. Compatriote et ami de Bertrand du Pouget, il profite sans doute de son expédition pour l'accompagner jusqu'au delà des Alpes. L'un essaiera de réduire par toutes les ressources spirituelles et temporelles dont il dispose la fourberie et la cruauté de Matteo et de son fils Galeazzo qui sont le principal obstacle à la paix. Une tâche moins périlleuse invite l'autre dans cette Toscane hospitalière aux représentants du pape, dans cette Florence guelfe qui a chassé son plus illustre citoyen. Il reste à Dante, sombre et rongé par les douleurs de l'exil, une année à vivre. Une aversion commune, à défaut d'inclination, le rapproche des Visconti.

Il fut lié, à Florence, à un autre Visconti, Ugolino, de la branche de Gallure, son compagnon d'armes au siège de Caprona. Il imagine sa

1. Mollat, *op. cit.*, n° 11.882.

rencontre en Purgatoire. Amèrement le mort se plaint du second mariage de sa femme, Béatrix d'Este, avec son parent Galeazzo Visconti. Combien vite éteint le feu d'amour, loin des yeux. Elle a changé ses bandeaux blancs, l'oublieuse. N'a-t-elle pas à redouter la compagnie de la vipère¹ ?

Et la seule évocation de la vipère, qui se dresse sur le champ d'écusson des Visconti de Milan, symbole de meurtrière astuce, n'indique-t-elle pas, chez le poète, un sentiment de médiocre estime ? Mais les Visconti tiennent haute la bannière des Gibelins et mènent un rude combat contre les Guelfes : il convient de les suivre. Pas toutefois jusqu'au crime. Car la vipère distille en ce moment son venin.

Les ennemis de Jean XXII ont regretté que la magie des pratiques de l'envoûtement, mortelle pour son neveu, le cardinal Jacques de Via, soit restée pour lui-même sans effet. A la suggestion du violent désir de vengeance dont ils brûlent, Matteo Visconti l'excommunié et Galeazzo pré-méditent à leur tour sa prochaine disparition. Ils convoquent en secret un clerc milanais, Bar-

1. *Purgatoire*, VIII, 70-81.

tholomeo Canholati, qu'ils savent ardemment acquis à la cause gibeline, pour l'associer à leur complot. Il s'agissait de fabriquer et de bénir, non une image de cire, mais de métal, soumise à des fumigations, remplie de drogues qu'un feu incandescent consumerait pour obtenir qu'en même temps une maladie d'entrailles dévorât le pape d'Avignon. Mais l'amour de la cause n'a pas fait à Canholati l'âme d'un assassin.

Au cours de l'entrevue clandestine, pour déterminer son assentissement, Galeazzo Visconti lui déclare :

« J'ai fait venir chez moi, pour cette affaire, maître Dante Alighieri, de Florence. »

Canholati répond :

« J'aime mieux que ce soit lui qui exécute votre dessein. »

Et Galeazzo de répliquer :

« Sache que pour rien au monde je ne permettrais que Dante mit la main à ces choses, et que pour 1.000 florins, je ne lui en parlerais pas¹. »

1. D'après les Archives du Vatican, *Instr. Miscellanea*, Cassette 1320, n° 2 et 2A. Cf. E. Albe, *Hugues Géraud*, *op. cit.*, p. 41, 134-135; R. Michel, *Le procès de Matteo et de Galeazzo Visconti; L'accusation de sorcellerie et d'hérésie. Dante et l'affaire d'envoûtement*, dans *Mélanges d'archéologie*, t. XXIX (1909), p. 269-327; G. Biscaro, *Dante Alighieri* *edi*

Le Visconti a pu convier le poète à combiner ensemble un plan de bataille contre le pape des *Caorsini* détestés, mais il connaît trop sa fière noblesse de caractère et sa belle indignation contre les agresseurs de Boniface VIII pour oser lui proposer une participation à ce genre d'attentat.

Troublé dans sa droiture de conscience, Canholati a cru devoir venir en Avignon dénoncer la nature de ces projets. Il a comparu, le 9 février précédent, devant une commission dont Bertrand de Saint-Geniès n'ignore certainement pas les travaux, puisque le cardinal Bertrand du Pouget en était membre, ainsi que le cardinal Arnaud de Via — qui compte parmi ses écuyers son neveu Gasbert de Saint-Geniès — et le vice-chancelier Pierre Tissier, abbé de Saint-Sernin de Toulouse et professeur à la même Faculté de Droit¹.

Revenu à Milan, Canholati paiera d'une série de tortures sa dénonciation ; mais, sans tarder, le ferme Légat va ouvrir un procès canonique à Asti, qui déclarera hérétique Matteo, et portera

contre lui des sentences dont la rigueur l'obligera finalement à la résignation de sa seigneurie¹.

*
* *

A son retour, en signe de satisfaction, et à la prière du cardinal Bertrand de Montfavès, son parent, Bertrand de Saint-Geniès reçoit du pape la dignité de doyen, la plus importante de l'église d'Angoulême, vacante par la mort d'Arnaud Léotard. La bulle, cette fois, lui reconnaît les trois titres de « professeur en l'un et l'autre droit, chapelain du pape et auditeur des causes du sacré palais². »

Sa date, 4 février 1321, contredit et rectifie les données de la *Gallia christiana* qui le dit doyen en 1319³, ainsi que cette affirmation d'un historien : « Il prend le titre de doyen dans une charte de l'abbaye Saint-Ausone, du 4 mai 1319, rend, le 10 juin suivant, à Ayquelin, évêque d'Angoulême, l'hommage qu'il lui devait, pour le temporel de son doyenné, et qu'il avait refusé de lui rendre : ce qui avait motivé la mainmise par ledit évêque sur ce temporel⁴. »

1. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, p. 137-138.

2. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n° 12919.

3. *Gallia christiana*, t. II, col. 1027.

4. P. de Fleury, *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana* (Angoulême), doyens d'Angoulême, p. 17.

sortilegi di Matteo e Galeazzo Visconti contra papa Giovanni XXII, dans *Archivio storico Lombardo*, 5^e série, t. XVIII (1920), p. 446-481.

1. Une seconde déposition eut lieu le 11 septembre 1320, devant les mêmes commissaires sauf le Légat.

Bertrand reste toujours à la disposition du pape, et quand il doit résider en Avignon, il peut se rendre compte de l'ordre qui règne dans les divers services, sous la sévère vigilance du maître. Grâce au système fiscal qu'il a instauré, les ressources pécuniaires affluent, il est vrai, considérables. Les impôts, tels que annates, vacants, décimes, subsides caritatifs, droits de dépouilles et autres, dont les bénéfices ecclésiastiques étaient frappés, constituent un ample trésor, de dix fois inférieur cependant aux évaluations volontairement exagérées de Villani¹.

Bien que ces mesures fiscales puissent produire dans l'avenir des conséquences moralement désastreuses, elles se sont imposées à Jean XXII pour faire face à la fâcheuse situation matérielle du début et à toutes les charges de son palais et de son pontificat. Le reproche de cupidité et d'avarice, il ne le mérite point : l'examen des registres de la Chambre Apostolique, c'est-à-dire de son ministère des finances, le prouve. Il faut entretenir et payer l'immense personnel de la cour. Il faut mettre sur pied une armée véritable, alliée des guelfes, pour combattre les Visconti d'abord et Louis de Bavière ensuite. L'écuyer

Arnaud de Saint-Geniès appartient aux troupes du Légat.

Il faut surtout, par de larges aumônes, pourvoir au soulagement de la misère. Le chapitre des charités de Jean XXII égale presque en importance celui de la guerre. Chaque jour il distribue 10.000 pains, et à chaque fête chômée, une centaine de repas. Il achète des étoffes pour en vêtir les indigents et en doter les jeunes filles peu fortunées. Entend-il les cris de détresse des religieux mendiants? Il secourt ces membres vivants de Jésus-Christ. Et comme ses sœurs du monastère des Clarisses de Cahors, Bertrande de Saint-Geniès reçoit une tunique. Est-il informé de la gêne de pauvres honteux? Il se hâte de l'adoucir. Apprend-il le dénûment de certaines églises? Le 9 juin 1317, en plein procès de Hugues Géraud, le jour même de la mort du cardinal Jacques de Via, son neveu, il fait fondre 19 plats, 128 écuelles, 7 lasses, 2 bassins d'aiguillère, 11 cuillères, le tout pesant près de 700 marcs d'argent, pour que les orfèvres Taur et Pèlerin en fabriquent des calices destinés à ses aumônes secrètes¹.

De ces exemples de la bonté pontificale le fu-

¹. Mollat, *Les papes d'Avignon*, p. 46-47. et chap. II, *La fiscalité pontificale*, p. 362-366.

¹. Albe, *La Cour d'Avignon*, p. 41-55.

tur patriarche d'Aquilée se souviendra. Et le souvenir lui en fera imiter les gestes, vivifiés d'un esprit tout surnaturel. Pour le moment, vêtu de la chape et du rochet, il siège dans sa demeure d'Avignon, au titre d'auditeur. Y siège-t-il souvent? L'audience des causes du palais apostolique portera plus tard le nom de tribunal de la *role*. Le fonctionnement de l'audience et les attributions des auditeurs ne seront fixés que par une constitution de 1331. Chaque jour, vers l'heure de tierce, au son de la cloche de Notre-Dame des Doms, ils siégeront dans leurs maisons respectives. Sans délimitation de compétence, ils connaîtront de toutes les causes transmises par le pape et le vice-chancelier : causes relatives, d'ordinaire, à la collation des bénéfices, ce qui réclame une sérieuse expérience juridique, et dont les sentences seront sans appel¹.

Il semble bien qu'antérieurement à cette constitution, une rigoureuse régularité n'était pas prescrite, et qu'elle n'était pas surtout exigée de Bertrand de Saint-Geniès. Il n'exerçait probablement que par délégation spéciale, sur mandat du pape, qui, d'ailleurs, jusqu'en 1334, l'emploiera hors d'Avignon à des missions particulières.

1. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, p. 333-335.

*
* *

Cependant sa compétence canonique, louée de tous en Avignon, et son attachement à l'Ordre dominicain lui valent alors l'honneur d'être associé à un événement d'une portée considérable pour la direction des idées et l'avenir de la Théologie.

S'il n'a pas connu personnellement Frère Thomas d'Aquin, il sait, du moins, de quel prestige jouit son enseignement dans les écoles et les Universités. C'est le texte de la *Somme* qu'étudient et qu'expliquent les maîtres dans les maisons des Frères-Prêcheurs. Cette doctrine, d'une évidente orthodoxie, où s'accordent harmonieusement la Raison et la Foi, et qui puise aux sources de l'antiquité les éléments des claires réponses aux problèmes traditionnels et aux besoins de l'apologétique chrétienne, allait exercer, du fait de la canonisation de son auteur, une plus durable influence.

Sa cause introduite à la cour pontificale, en 1318, suscite un intérêt général. Grâce au concours zélé de théologiens et de canonistes notables, elle progresse assez rapidement. Estimé de Jean XXII et des deux célèbres Frères-Prê-

cheurs, Dominique Grima et Raymond Béquin, ses amis, venus du couvent de Toulouse pour être au Palais d'Avignon lecteur et maître de Théologie, Bertrand de Saint-Geniès est invité à collaborer à la préparation de ce grand œuvre.

Il fut choisi, a-t-on dit, au titre « d'auditeur de *role* », parce que « la *role* était chargée de faire les informations¹ ». L'expression nous paraît défectueuse. Nous venons d'écrire que le tribunal auquel il appartient ne porte pas encore le nom de *role*, qui figure pour la première fois sur les documents en 1336². Mais il est naturel qu'à un auditeur des causes du Sacré Palais, de la valeur de Bertrand, on attribue un rôle dans la procédure canonique de l'affaire, dont les deux vrais procureurs sont les deux dominicains, Jean de Naples et Pierre Cantier.

Le 14 et le 18 juillet 1323, l'attrait des solennités de la canonisation de Frère Thomas d'Aquin et les joies d'une collaboration qui a permis de les célébrer, sollicitent l'assistance de notre auditeur. Il nous reste de ces fêtes une relation précise et succincte due à la plume présumée de

1. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. IX, p. 658 ; Cf. Collin de Plancy, *Grande Vie des Saints*, t. II, p. 303.

2. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, 332.

l'inquisiteur et historien de son Ordre, Bernard Gui¹.

Le roi de Naples, Robert, accompagné de la reine, est présent. Naguère, en pareille occurrence, il ressentait l'émotion de voir élever sur les autels son propre frère, Louis d'Anjou, le jeune évêque de Toulouse. Aujourd'hui il est justement fier de l'illustration que le nouveau saint va conférer à son royaume.

Dans le palais du pape, la journée du 14 juillet exalte, par l'éloquence de huit orateurs, la gloire du Docteur Angélique. Jean XXII fait un extraordinaire éloge des vertus et de la doctrine de cet apôtre de la foi, vierge et exempt de faute mortelle jusqu'à la mort. « Il a illuminé l'Église, déclare-t-il, plus que tous les autres docteurs et, en un an, on apprend plus dans ses livres que durant toute la vie dans les ouvrages des autres. »

Pierre Cantier, substitut du procureur de la cause, Jean de Naples alors malade, développe avec une singulière élégance ce texte tiré du livre

1. Le récit des fêtes de la canonisation existe à la Bibliothèque municipale de Toulouse, *manuscrit 610* (I. 37, f. 80-82) publié au dix-septième siècle par le P. Percin dans *Monumenta Conventus Tolosani*, p. 229, et au dix-neuvième par l'abbé Douais, dans *Essai sur l'organisation des Études dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs au treizième et quatorzième siècle* (Toulouse, Privat, 1884, p. 269-70).

de Job : « Sur ton ordre l'aigle prend son vol et fait son nid sur les sommets. »

Se flattant de justifier sa réputation de prince lettré, le roi de Naples se complait à commenter lui-même cette parole de saint Jean : « Il était comme une lampe qui réchauffe et qui brille. » Un patriarche, des fils de Saint-Dominique — que le narrateur ne désigne pas, mais qui doit être Raymond Béquin nommé à cette époque patriarche de Jérusalem — deux archevêques après lui et deux évêques rivalisent de talent pour glorifier ce lumineux génie.

Le 18 juillet fut la journée de la canonisation. Par ordre du roi, la population devait la fêter à l'égal de Noël. Dans l'église de Notre-Dame des Doms, entouré de Robert de Naples et de sa femme, du collège des cardinaux et de nombreux prélats, le pape célèbre la messe de saint Thomas et derechef prononce un discours, cette fois sur ce verset du Psalmiste : « Tu es grand et tu opères des prodiges. »

La splendeur exceptionnelle de la solennité excite un merveilleux enthousiasme. Et tandis que, les jours suivants, parmi des manifestations d'allégresse unanime, se déroulent d'autres pompeuses cérémonies dans le couvent dominicain d'Avignon, Jean XXII notifie à la reine de France

l'inscription de Thomas d'Aquin au catalogue des saints.

De penser que, désormais plus influent, le génie de l'Angélique Docteur guidera comme un flambeau, sur les routes de l'intelligence et de la foi, les étudiants et les maîtres, Bertrand de Saint-Geniès a raison de se réjouir. Il regrette toutefois de ne pouvoir vénérer le corps du saint qui, dans l'abbaye de Fossa-Nova où il était mort en 1274, est devenu l'objet d'une dévotion universelle.

*
* *

Peut-être, le 3 mai 1324, a-t-il pu venir à Toulouse assister au brillant événement que fut le premier tournoi du Gai-Savoir : fête des fleurs, de la poésie, de la Vierge, que les sept troubadours avaient annoncée avec lyrisme à tout le frémissant Midi, en fondant un corps littéraire — le plus ancien de l'Europe — dont les traditions se perpétuent à l'Académie des Jeux-Floraux.

Son frère Arnaud, recteur de la Dalbade, est devenu archidiacre de Noyon et nonce collecteur des provinces de Reims et de Cambrai, l'un de ces agents très considérés que le Saint-Siège place à la tête des circonscriptions financières pour y

présider au recouvrement des impôts. Il meurt, en juin 1328, en tournée de perception. Et, le 29 du même mois de juin, le pape cède comme une sorte d'héritage l'archidiaconat à Bertrand de Saint-Geniès qui sera dispensé, comme il l'a été pour son décanat d'Angoulême, de la charge d'âmes attachée à cette dignité¹. A peine a-t-il eu le temps d'en prendre possession personnellement ou par procureur que la confiance de Jean XXII l'envoie une seconde fois en Toscane.

La situation politique s'est aggravée du fait de la descente en Italie de Louis de Bavière, dont le pape se refuse à sanctionner l'élection à l'Empire. Chef des Gibelins, Louis méconnaît la primauté de l'autorité spirituelle, brave ses sentences, accueille les moines hérétiques, encourage la révolte du général des Frères-Mineurs, Michel de Césène, et marche sur Rome. Il y entre. Le 17 janvier 1328, dans Saint-Pierre, il reçoit, tout de blanc vêtu, sur son front de rebelle, des mains de l'insulteur de Boniface VIII, Sciarra Colonna, le diadème impérial.

1. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n° 41730.

Outrages pires. Dans l'atrium de la basilique, le 18 avril, il déclare « Jacques de Cahors » coupable d'hérésie, déposé de sa dignité pontificale. Et le 12 mai, fête de l'Ascension, il soumet aux acclamations populaires l'élection d'un obscur franciscain, Pietro de Corvara.

Bref enthousiasme. Au départ de l'empereur qui doit soutenir la lutte contre l'indomptable et souple énergie de Jean XXII, les huées de la populace romaine chassent, le 4 août, l'antipape Nicolas V.

C'est le 19 août de cette année 1328, qu'une bulle donne à Bertrand de Saint-Geniès un mandat pour la Toscane¹. Tout le pays est sous les armes. Les principales cités, Florence, Sienne, Pérouse, Bologne, liguées avec le roi Robert de Naples et les troupes de l'Église, obligent Louis de Bavière, que déconcerte subitement la mauvaise fortune, à retourner vers le nord de l'Italie. Aussi y a-t-il quelque danger à suivre des routes battues par les soldats. Le 5 juillet précédent, il est arrivé à Gasbert de Montlauzun, chanoine, frère du professeur de Toulouse, une mésaventure fâcheuse pour lui, surtout désastreuse pour l'armée du Légat. Chef de l'escorte qui portait

1. Mollat, *ibid.*, n° 42226.

au cardinal du Pouget une cinquantaine de mille florins, il a été saisi par une bande gibeline du côté de Pavie, fait prisonnier et dépouillé du trésor¹.

Bertrand est commis pour sauvegarder à la fois une tradition locale et le nouveau droit pontifical. L'attachement des Florentins au pape mérite qu'on respecte leurs privilèges. La coutume voulait que le prieur de l'église collégiale de Saint-Pierre en Perticaria, au diocèse de Fiesole, fût élu par l'Assemblée populaire de la paroisse Saint-Jacques d'au delà de l'Arno, à Florence. Il fallait concilier cette coutume avec la réserve que Jean XXII avait étendue à toutes les collégiales de la Toscane. En vertu de cette réserve générale et de la coutume, il s'agissait donc, pour le nonce Bertrand de Saint-Geniès, et pour le peuple de Saint-Jacques, de conférer ensemble le prieuré de Saint-Pierre, bénéfice avec charge d'âmes, à Ricto, déjà recteur de Saint-Barthol de Mariano, au même diocèse de Fiesole.

1. Albe, *La Cour d'Avignon*, p. 54.

L'AFFAIRE TOULOUSAINE DE BÉRANGER

Si le souci de multiplier des centres d'études et favoriser du même coup sa ville natale détermina Jean XXII à fonder une Université à Cahors, il ne cessa de porter un sincère intérêt à l'Université de Toulouse, qui aurait pu se plaindre du tort causé à son importance par cette fondation. En 1329, il promulgue des statuts de réformation. Il y réglemente l'objet des lectures et le temps de scolarité, l'usage des banquets accompagnés de tambours et trompettes, et le port des habits; il y interdit les assemblées illicites et bruyantes; mais sa charité, qui s'exerce à l'égard de toutes les catégories sociales, prévoit les aumônes à faire pour les écoliers pauvres¹. Une fois de plus, la Papauté affirme sa suprématie dans le domaine des institutions de l'intelligence, qui lui appartiennent, depuis des siècles, par droit de création et de conservation.

1. Fournier, *op. cit.*, I, n° 558; *Histoire générale de Languedoc*, VII, 530.

A la réformation des statuts ont officiellement travaillé les cardinaux Pierre des Prés et Gaucelme de Jean. Bertrand de Saint-Geniès, leur compatriote et ami, n'aurait-il pas été un réel et discret collaborateur de leur œuvre? Aussi bien va-t-il intervenir comme nonce dans une affaire universitaire, assez retentissante, qui soulèvera les passions de l'Université et de la ville de Toulouse, et devra se conclure par des arrêts du Parlement de Paris et des édits sévères du roi. Le rôle de médiateur et de justicier moral du Saint-Siège s'y accusera par trente-six brefs, huit bulles de Jean XXII et deux bulles de Benoît XII.

*
* *

Le soir de Pâques de l'an 1332, un clerc étudiant, du nom d'Aimery Béranger, avec quelques camarades armés, jouait et dansait dans une rue de Toulouse, sous les yeux des frères de Penne. Vinrent à passer le capitoul François de Gaure et sa suite. Les écoliers se seraient alors rués sur eux : « Je suis capitoul, dit François de Gaure, et de par le roi je vous arrête ! » Aimery se serait écrié : « Qu'ils meurent ! » puis, dégainant, ainsi que ses complices, il aurait fait une grave entaille à la face du capitoul et grièvement blessé un de ses amis.

Pendant la nuit, appuyés par une escorte de deux cents hommes, les capitouls se saisirent de Béranger et de ses compagnons qu'ils soumièrent durement à la torture. Ils condamnèrent Aimery à être traîné à travers la ville à la queue d'un cheval, à avoir le poing coupé devant l'hôtel de François de Gaure, et la tête tranchée aux fourches patibulaires du Château Narbonnais, le mercredi suivant. Sourds aux protestations de l'official du diocèse, et aux appels que le condamné interjetait au Viguiier, au Sénéchal de Toulouse, au Parlement de Paris, ils firent exécuter l'horrible sentence.

Et aux fourches patibulaires la tête et le corps restèrent suspendus.

Les deux blessés survivaient.

Cette expéditive et terrible justice provoqua l'indignation de l'Université qui se plaignit au pape, et la douleur de la famille qui porta l'affaire devant le Parlement de Paris.

Les régents justifiaient leur plainte. Béranger étant écolier échappait à toute juridiction des capitouls qui, par cette condamnation, avaient violé la sauvegarde du roi sous laquelle étaient placés tous les étudiants. De plus, les écoliers se voyaient, depuis la capture de leur camarade,

journallement injuriés et maltraités par la populace, de connivence, semblait-il, avec les capitouls dont la silencieuse inertie encourageait le désordre¹.

Instruit, d'autre part, de toutes les circonstances de ce triste événement, Jean XXII répond et agit, au double titre de chef spirituel de l'Université et de défenseur des privilèges des clercs. Le même jour, 18 juillet 1332, il lance un Bref monitoire aux capitouls de Toulouse et donne une bulle à Bertrand de Saint-Geniès, chargé de le remettre. L'un et l'autre rendent un son très différent, par quoi me paraissent se dévoiler chez un pontife âgé de quatre-vingt-huit ans, une vigueur de l'esprit aussi vive que la tendresse du cœur.

Le son du Bref est grave, fort, métallique. Car le Siège apostolique doit justice aux gens d'Église contre ceux qui les offensent; et s'il use parfois de miséricorde pour ramener les offenseurs au repentir, il use aussi de rigueur s'il n'y parvient pas. François de Gaure a été blessé de la main de malfaiteurs étrangers au corps de l'Université.

¹ Ainsi, Molinier (*Histoire de Languedoc*, IX, p. 482) dit à tort que Béranger n'était pas un étudiant, mais un serviteur noble de deux frères de Penne, étudiants en droit.

Aussitôt des arrestations arbitraires sont commises par les capitouls, dans l'hôtel où résident : Ratier de Penne, prévôt de Saint-Salvi d'Albi, Fortanier de Penne, archidiaque d'Albi, Bernard de Penne, archiprêtre de Saint-Cirq-la-Popie, Raymond de Penne, chanoine de Tolède et Olivier de Penne, clerc du diocèse de Cahors, tous étudiants.

Les portes enfoncées pendant la nuit, des hommes d'armes ont saisi les occupants, avec Pierre de Penne et Aimery Béranger, clercs l'un et l'autre, et plusieurs familiers. On les a jetés en prison. Par monition canonique, l'archevêque de Toulouse, ses vicaires généraux, l'official requièrent qu'on rende les prisonniers à la cour ecclésiastique. Les capitouls refusent.

Ils soumettent à la question Pierre de Penne et Aimery Béranger. Pour effacer toute trace de tonsure, ils font raser la tête d'Aimery qui avoue sous la violence de la torture. Ils l'ont condamné à mort et exécuté sans tenir compte de l'appel ni des règles du droit. Plusieurs ont, de plus, tenté d'ameuter les citoyens de la ville contre l'Université.

« C'est une offense à la Majesté divine, dit-il. C'est une injure pour le Pontife et le Siège apostolique. C'est un danger pour les âmes. C'est

un scandale public. C'est le dédain de l'ordre clérical. C'est un mépris pour l'Université de Toulouse. »

Cependant, à cause de l'affection qu'il garde à la cité où il a vécu, étant dans les ordres mineurs, le pape exhorte les capitouls à réfléchir aux conséquences de leur conduite. Les immenses bienfaits et l'honneur qui résultent de la présence de l'Université, ils risquent de les perdre. Elle serait supprimée par le retour à de pareils excès. Qu'ils accordent donc à l'Université et à l'Église les réparations qui leur sont dues¹.

Ainsi la légitime sévérité officielle sera satisfaite. Maintenant, c'est un son de miséricorde, de charité, d'affection que vont donner les accents de la bulle adressée « au cher fils, maître Bertrand de Saint-Geniès, doyen de l'église d'Angoulême, notre chapelain et auditeur des causes du Sacré palais, nonce du siège apostolique ».

Du plus vif désir de son cœur paternel, le pape désire l'état de paix entre la ville et le *studium*, c'est-à-dire l'Université; et il charge Bertrand, dont la sûreté de foi et l'habile sagesse lui

1. Lafaille, *Annales de Toulouse*, 1, p. 71-85; Archives municipales de Toulouse AA 6, n° 47, pp. 64-65; Roschach, *Inventaire sommaire des Archives de la ville de Toulouse*, p. 109.

sont bien connues, de le promouvoir. Il lui mande de se transporter en personne à Toulouse, et de présenter de sa part aux capitouls et à l'Université, dans les lieux et au jour qui lui conviendront, les lettres pontificales. Il le prie de s'employer avec une bonté efficace et prudente, *suaviter, efficaciter et prudenter*, à obtenir le but de ses exhortations et de ses ordres. « Usez, lui dit-il, du liniment de la douce persuasion dont la toute-puissance divine vous a départi la vertu. » Et si le résultat recherché est produit, le nom de Dieu en sera glorifié, la liberté de l'Église en sera honorée, la ville et l'Université seront établies dans une prospérité meilleure¹.

Outre les raisons canoniques et majeures qui expliquent la fermeté de l'intervention de Jean XXII en cette affaire, pourrai-je découvrir ou supposer un autre mobile de sa secrète émotion?

Encore qu'elle soit tapageuse, la jeunesse a du charme. Ces clercs, un instant compromis, déjà pourvus par lui de riches bénéfices, sans obligation de résider, pour faciliter leurs études, appartiennent à son pays d'origine, et peut-être touchent à son propre sang. Une de ses parentes,

1. Fournier, *op. cit.*, n° 566.

Huguette de Royer, a épousé Olivier de Penne, seigneur de Cesteyrols. Pierre et Pons de Penne sont des damoiseaux de sa cour. Bertrand de Penne est un écuyer de son neveu, le cardinal Arnaud de Via¹. Et la victime, Aimery Béranger, qui vivait sous le même toit que les jeunes de Penne, semble être de leur parenté.

D'autre part, une branche de la famille, qui occupe le château de Penne, près Montcuq, est liée, peut-être aussi par le sang, avec celle des Saint-Geniès. Gasbert de Saint-Geniès est écuyer du cardinal Arnaud de Via, comme Bertrand de Penne. Une bulle d'autorisation de testament accordée à Bernard de Penne, recteur dans le diocèse de Lavaur, a été adressée à Arnaud de Saint-Geniès, chapelain de la Dalbade².

Le nonce se livre donc avec sa conscience et son cœur à l'accomplissement de sa mission. Arrivé à Toulouse, il prend domicile au couvent des Frères-Prêcheurs. C'est le centre religieux de l'Université. C'est la maison préférée par ses souvenirs de jeunesse, où le ramène l'attrait de cordiales relations. Il y a connu trois dominicains célèbres, devenus par la suite, comme lui, des

1. Albe, *Maison d'Hébrard* (Cahors, 1905), p. 135-137 ; Albe, *La Cour d'Avignon*, p. 90-92.

2. Albe, *Maison d'Hébrard*, p. 137.

hôtes de la cour d'Avignon. Raymond Béquin, Maître du Sacré Palais, et qui vient de mourir patriarche de Jérusalem, a construit la vaste et splendide sacristie. Dominique Grima, appelé aussi Grenier, Maître du Sacré Palais lui-même et maintenant évêque de Pamiers, fait édifier à ses frais une charmante chapelle dédiée à saint Antonin, qu'il embellira de ravissantes peintures. Et le cardinal Guillaume-Pierre de Godin lui a sûrement recommandé de se rendre compte du progrès des travaux d'achèvement de l'immense église, dont ses libéralités voudraient hâter la fin harmonieuse avant que sa dépouille y fût un jour ensevelie.

Dans ce milieu où se déploient l'activité doctrinale et l'activité artistique, Bertrand de Saint-Geniès a convoqué les capitouls. Il leur fait remise du Bref, en l'accompagnant des plus persuasifs conseils que l'obéissance, la sagesse, la charité lui suggèrent, et qu'il croit propres à les convaincre.

Les capitouls retournent, émus, à l'Hôtel-de-Ville pour y examiner la teneur et juger la portée de l'admonestation pontificale. Sa lecture les bouleverse. La menace de perdre l'Université les épouvante. Mais ils s'estiment injustement accusés. Leur conduite fut légale, la condamnation

fondée. Il faut éclairer la religion du Saint-Père.

Au nom du consistoire, deux capitouls délégués, Pierre Bérenger et Pierre Rubéi vont demander audience au nonce. C'est le 22 août¹, dans la chapelle, *in quadam capella*, de l'hôtellerie du monastère des Jacobins que les reçoit « le vénérable et discret seigneur Bertrand de Saint-Geniès, professeur en l'un et l'autre droit, doyen d'Angoulême, chapelain du pape, auditeur du Sacré Palais ». Ils le saluent du premier titre qu'il a porté à Toulouse avec tout l'éclat de son savoir, et qu'il porte encore, *utriusque juris professor*. Ils s'inclinent devant l'envoyé du pontife, mais ils se permettent, avec toute la déférence due à l'auguste auteur des lettres apostoliques, de déclarer que les plaintes de l'Université ont surpris l'esprit de justice du Saint-Père. Ils offrent de prouver, par la comparation de témoins irréprochables, et l'inexactitude de beaucoup de faits contenus dans le Bref, et leur propre innocence.

« Daignez, Seigneur, ajoutent-ils, vouloir faire une enquête et l'envoyer à Sa Sainteté. »

1. Fournier, *op. cit.*, I, ... dit à tort, le 2 août 1332. Il est vrai qu'il se réfère à Roschach, *Inventaire sommaire*, p. 109, qui écrit lui-même le 2 août. Par inadvertance il avait lu *secunda die*, tandis que le manuscrit porte *vigesima secunda die mensis augusti*, Arch. de la Ville de Toulouse AA 6, n° 49, p. 66-67; Lafaille a écrit le 23 août.

Le nonce se refuse :

« Ce serait contraire à l'objet limité de ma commission. J'outrepasserais mes pouvoirs. Je ne puis. »

Les capitouls insistent :

« Veuillez, au moins, Seigneur, quels que soient vos pouvoirs, accepter nos défenses écrites pour vous enquérir des événements et en informer le Saint-Siège. »

Et Bertrand de Saint-Geniès, conciliant, de répondre :

« Donnez-moi copie de la requête pour que je puisse en délibérer. »

La copie est remise, et les deux délégués se retirent, suivis de leurs cinq témoins : Étienne de Ganit, docteur ès lois, Raymond d'Arnaud de Villeneuve, le chevalier Raymond d'Athon, le bourgeois Guillaume de Garrigues, le notaire Adam de Lavena¹.

Quelles réflexions dut inspirer au nonce la lecture de cette copie, dans une cause que les termes de son mandat lui interdisaient de juger ? La suite des faits nous autorise à les présumer.

Les capitouls encourageaient l'excommunication.

1. Archives de la Ville de Toulouse. AA 6. n° 49, p. 66-67.

leur cas s'aggravait de leur résistance. Mais il ne pouvait, au nom de l'impartiale justice qui réclame toute la lumière, attentive à toute défense de l'accusé, se refuser à transmettre au pape leur requête, sans toutefois entamer lui-même une information.

Il regagna Avignon, où il toucha 80 florins qui le défrayaient de la dépense de son voyage¹. Il n'apportait pas la nouvelle du succès attendu. Mais Jean XXII, louant sa sagesse, n'interpréta pas à révolte la résistance des capitouls, puisqu'il tint compte, en son goût d'équité parfaite, de leur instantane sollicitation. Le 30 octobre, il commettait l'archevêque de Narbonne pour enquêter au sujet du conflit de l'Université et des Capitouls de Toulouse, dans l'affaire d' Aimery Béranger, et relever ceux-ci de l'excommunication qu'ils avaient encourue².

Quoique en cette matière le rôle du nonce fût terminé, Bertrand de Saint-Geniès ne pouvait se désintéresser du sort d'un différend où un corps universitaire, qui fut le sien, entendait sauvegarder ses privilèges contre les attaques d'une ville qui fut la sienne.

1. Reg. Vat., 103, p. 1566; Reg. Aven., 73 f. 43a

2. Fournier, *op. cit.*, n° 568.

Du côté du Parlement, le débat prenait une ampleur plus redoutable que du côté du Saint-Siège qui savait tempérer d'indulgence la rigueur de son droit. Pour se justifier de l'abus de pouvoir dont on les accusait, les capitouls alléguèrent des arguments historiques de très médiocre valeur.

Dès la fondation de la ville, prétendaient-ils, alors qu'elle échappait, maîtresse de ses destinées, à la domination d'un souverain, avant la nativité de Jésus-Christ, le capitoulat rendait, et rendait seul, la justice. Car « ce furent les capitouls, encore païens, dirent-ils, qui jugèrent dans le Capitole de Toulouse le Bienheureux Saturnin, compagnon du Bienheureux Jean-Baptiste, envoyé par le Bienheureux Pierre en Gaule avec le Bienheureux Denys. D'où il faut conclure que les capitouls doivent être les premiers à connaître de tous les délits commis sur le territoire de la cité ».

Attribuer la condamnation et le martyre de saint Saturnin au jugement des capitouls ? ignorance, dont il nous est loisible de sourire avec l'historien Lafaille; argument, dont la faiblesse

1. Lafaille, *Annales de Toulouse*, I, p. 90 : *arrêt du Parlement de Paris*.

ne pouvait convaincre le Parlement, terrible en ses arrêts. Comme caution des frais du procès, on confisqua les biens de douze capitouls ou notables toulousains détenus dans les prisons de Paris. La ville devait perdre toutes ses libertés et sa caisse devait être mise sous la main du roi.

Pour recouvrer, partiellement du moins, ses libertés perdues, Toulouse consentit à payer au trésor royal 50.000 livres tournois; et pour rentrer en paix avec l'Université, les capitouls allèrent lui rendre l'hommage de leur repentir, en présence de 3.000 écoliers.

NONCIATURE A ROME ET A NAPLES

Avant que fût produite cette conclusion qui légitimait, en somme, la sévérité de son Bref monitoire, Jean XXII confia une nouvelle mission à Bertrand de Saint-Geniès. Il ne s'agissait plus, cette fois, de la simple remise d'une lettre, mais d'une négociation où les ressources de sa diplomatie devaient, jusqu'à Rome et Naples, essayer de rétablir la concorde et de régler une affaire d'importance.

L'un des premiers nonces envoyés en Italie, le cardinal Bertrand de la Tour, venait de mourir, en mars 1333. Après la révolte de l'insolent et schismatique Michel de Césène déposé de sa dignité de général de l'ordre franciscain, Bertrand de la Tour avait réussi à faire approuver de nouveaux statuts et nommer à la place de Michel son parent Géraud d'Othon. Belle œuvre de pacification due à l'autorité de son influence. Une œuvre analogue sollicite le zèle et l'habileté de Bertrand de Saint-Geniès. Il a été associé par le pape aux trois exécuteurs testamentaires du car-

dinal défunt, les cardinaux Gaucelme de Jean, Napoléon Orsini et Bertrand de Montfavès, pour obtenir bonne justice de la négligence de certains débiteurs¹.

Maintenant, il faudrait remettre de l'ordre dans la vie intérieure de Rome par la fin de l'hostilité mutuelle, si funeste à la paix publique, des Colonna et des Orsini. Il existe d'assez nombreux représentants de ces deux grandes familles. Les uns, restés dans la Ville éternelle, sont appelés à y jouer un rôle de premier plan. Les autres suivent la fortune de la cour d'Avignon. L'estime de ceux-ci pour la personne de Bertrand lui vaudra auprès de ceux-là un accueil de faveur.

*
* *

Depuis quarante ans, du fait de ses charges de juriste et de familier du pape, Bertrand de Saint-Geniès a vécu l'histoire des Colonna, race douée de qualités remarquables très utiles à la société et à l'Église, mais dont l'activité insinuante ou audacieuse compliquait, à certaines heures, la situation de la chrétienté.

Il a vu mourir, en Avignon² le cardinal Pietro

1. Reg. Vat. 105, ep. 866-595, *Bullar.*, V, p. 540.

2. En 1326.

Colonna, l'un des deux cardinaux de ce nom que déposa Boniface VIII, et à qui, sous la pression de Philippe le Bel, Clément V restitua ses dignités. Coutumier de l'intrigue, Pietro avait contribué par ses manœuvres à prolonger la néfaste vacance du Saint-Siège qui précéda l'élection de Jean XXII. Beau-frère de Gaucerande de l'Isle-Jourdain, il séjournait volontiers en Languedoc et y entretenait de courtoises relations. De ses cinq neveux, fils de Stefano et de Gaucerande, qui ont embrassé la carrière ecclésiastique, Giovanni a été, très jeune, revêtu de la pourpre cardinalice, et Giacomo élevé à l'épiscopat, l'un et l'autre très aimés de Pétrarque.

Giacomo Colonna n'était ni un prince efféminé, ni un clerc timide. A la nouvelle du couronnement sacrilège de Louis de Bavière, dans la basilique de Saint-Pierre, où son oncle Sciarra joua son vilain rôle, Giacomo, porteur d'ordres pontificaux, était parti pour Rome, y avait pénétré le 22 avril 1328 avec quatre compagnons à cheval, et, en plein centre, sans peur des partisans du Bavarois maîtres de la ville, il avait lu à haute voix, sur la place San Marcello, et affiché à la porte de l'église de ce nom, la Bulle d'excommunication et de destitution fulminée par Jean XXII contre l'empereur rebelle.

A son retour, le pape récompensa cet acte de courage et de fidélité par sa promotion à l'évêché de Lombez. Et Bertrand de Saint-Geniès qui avait connu à la cour d'Avignon ce jeune prélat, aussi digne d'estime que séduisant, et Pétrarque, son ami familier, moins mystique chanoine que poète profane,¹ les avait vus prendre la route de l'humble bourgade de Gascogne où un grand seigneur allait mener une obscure et méritante vie pastorale. Dans son apostolique simplicité, cet évêque d'illustre race ne venait-il pas de refuser l'offre du siège patriarcal d'Aquilée?

Quant aux Orsini, il en est un qui, depuis trente ans, les représente magnifiquement sous la pourpre, et, très habile diplomate, a déjoué ou noué des intrigues dans les élections des derniers papes. Bertrand sait gré à Napoléon Orsini d'avoir concouru au choix de son compatriote Jacques Duèse : et la finesse politique du cardinal reconnaît la valeur juridique du légat qui achevait naguère de liquider la succession du cardinal de la Tour.

Le 1^{er} septembre 1333, Bertrand de Saint-Ge-

1. Pétrarque, *Sénil.*, XIV, 4; E. Martin-Chabot, *Contribution à l'histoire de la famille Colonna de Rome dans ses rapports avec la France*. Paris, 1921, p. 39.

niès part pour la Ville Éternelle. Sa tâche y est rude. La confusion y règne. En l'absence de la Papauté impuissante à régir directement ses États, Robert d'Anjou, roi de Naples, y exerce les pouvoirs de vicaire délégué. Mais combien chancelante une autorité que dédaigne l'orgueil de l'aristocratie romaine. Notamment, les rixes se multiplient entre les Orsini et les Colonna. Le sang coule.

A la venue du nonce, le scandale cessera-t-il? Les lettres pontificales qui l'accréditent et ses relations de famille lui ouvrent les palais des bel-ligérants. La patience de ses efforts, l'adresse de ses arguments lui permettent d'obtenir la cessation des hostilités et la conclusion de la paix. Paix précaire assurément. Il ne pouvait éteindre d'un seul coup l'antagonisme séculaire des ambitions. Mais il semble qu'on puisse attribuer à la sagesse de son intervention l'idée d'un moyen conciliateur qui sera bientôt mis en pratique par la Papauté. A deux sénateurs, un Orsini et un Colonna, sera confié le gouvernement de la cité dont ils seront les capitaines, les syndics et les défenseurs.

*
* *

Pour le présent, de la trêve entre les deux

maisons rivales, résultait une reconnaissance plus respectueuse de l'autorité du roi de Naples. C'était un point essentiel à la poursuite de la mission de Bertrand de Saint-Geniès : une mission très délicate qu'il devait remplir auprès de Robert d'Anjou.

Il importait à la pacification générale, dans le plan de Jean XXII, que l'empereur excommunié abdiquât de force et qu'on procédât à une autre élection. A cet effet, une entente s'était conclue entre le Pape, la France et la Bohême. Le roi de Bohême, que Jean XXII autorisait à se constituer un royaume dans la Haute-Italie, promettait à Philippe VI de lui abandonner le royaume d'Arles si on le laissait libre de travailler à faire ceindre la couronne impériale à un prince de sa famille.

Cette coalition connue, Louis de Bavière effrayé avait abdiqué en faveur de Henri de Bavière, à la condition d'être absous des censures pontificales et de conserver ainsi le duché dont elles l'avaient dépossédé.

Il s'agissait maintenant pour le nonce d'exposer au roi de Naples l'état des négociations, les vues supérieures du Pape sur le rétablissement de la paix dans la chrétienté, d'obtenir son assentiment et de prévenir surtout son mécontente-

ment au sujet de la cession possible, entre les mains de Philippe de Valois, du royaume d'Arles, apanage de la maison d'Anjou.

Mais trop hâtifs les événements vinrent compliquer les difficultés et compromettre le succès de son mandat. Lorsque, au début de 1334, on apprit, à Naples, les clauses du traité signé à Francfort le 7 décembre précédent, ce fut de la stupeur et de la colère. Comme gage du prêt de 300.000 marcs d'argent fin, consenti par Philippe de Valois pour assurer l'élection de Henri de Bavière, on lui livrait le royaume d'Arles que plus tard, sans doute, il se garderait bien de rendre. Comment apaiser la colère napolitaine accrue par l'adhésion du pape et du roi de Bohême au traité de Francfort?

Tous les artifices de la diplomatie tombaient devant la brutale réalité : des avantages trop considérables étaient accordés à Philippe VI au détriment de la maison d'Anjou.

Après le départ du nonce, qui n'aurait pu sans nouvelles instructions prolonger son séjour, l'aigreur du ressentiment fit concevoir à Robert d'Anjou un projet, vraiment indigne de son titre de chef des Guelfes en Italie, mais capable de faire échec à la politique de la France. Il se concerta avec le cardinal Napoléon Orsini, gibelin

de tradition, pour déterminer l'ondoyant Louis de Bavière à reprendre sa parole. Et, le 24 juillet 1334, une circulaire de celui-ci aux villes de l'Empire allait affirmer qu'il n'avait jamais eu l'intention d'abdiquer. Ainsi s'écroulerait la combinaison réconciliatrice de Jean XXII¹.

Bertrand de Saint-Geniès était rentré en Avignon le 11 juin seulement, retenu par la complexité des affaires au delà des prévisions : son voyage avait duré 284 jours au lieu de 90. Aux 300 florins, touchés d'abord comme frais de voyage et de navire, il fallut que le trésorier du patrimoine de Saint-Pierre en ajoutât 300 déboursés par le nonce².

Le pape fut satisfait, encore que les événements prissent une tournure contraire à ses vues, mais dont le nonce ne pouvait être rendu responsable; et il lui marqua sans tarder sa satisfaction.

Depuis plus de deux ans, le patriarcat d'Aquilée, l'une des plus importantes dignités de

1. Cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891, p. 391-405.

2. *Reg. Val.* 117, ep. 12, ep. 1187.

l'Église, est vacant; fâcheuse carence à tous égards, plus fâcheuse à la veille d'une reprise possible des hostilités que fait craindre l'attitude de Louis de Bavière. Sur cette marche de l'Empire, passage séculaire des invasions d'Allemagne, il faut la souplesse et la fermeté d'esprit d'un prélat expérimenté. Aussi bien le refus du jeune évêque de Lombez a-t-il été providentiel. Quelle endurance chez ce diplomate averti qui, malgré ses soixante-quatorze ans, est revenu de son voyage allègre et sans fatigue.

Et le 4 juillet 1334, Jean XXII nomme Bertrand de Saint-Geniès au siège patriarcal d'Aquilée¹.

1. *Reg. Val.*, 106, ep. 813 et 774; 117, ep. 1392.

DEUXIÈME PARTIE

LE PATRIARCHE

SOUS LE CIEL D'AQUILÉE

La longue vacance du siège créait au nouveau patriarche d'Aquilée d'urgentes obligations. Bien qu'il n'eût jamais vaqué au ministère proprement dit des âmes, et qu'il eût toujours usé de la dispense de résider dans ses bénéfices, il prit aussitôt conscience de sa charge spirituelle et se promit de s'en acquitter avec un zèle et un amour qui devaient servir d'exemple à tous les prélats de son temps. Chef d'une Église qui jouissait de biens et de droits considérables, il lui incombait de veiller jalousement à leur conservation. Il y veillera.

L'assez froide apparence du professeur, du juriste et du nonce va soudain s'animer sous la poussée inattendue d'une sève puissante. On y sentira palpiter à la fois les ardeurs belliqueuses du sang des chevaliers, ses ancêtres, et les élans surnaturels d'une vie intérieure qui voudra gravir les sommets de la sainteté.

Et ce sera un émerveillement.

*
* *

Dès le 19 juillet, il donne une procuration à son compatriote quercynois, Raymond de Puy-Begon, pour toucher, en son nom, toutes les sommes qui pourraient appartenir au patriarcat. De fait, la République de Venise, sa voisine, a contracté des dettes qu'elle lui paie, le 6 octobre 1334, sur l'ordre du doge, à la demande du doyen et du chapitre d'Aquilée¹.

Quoique la prise de possession de son siège ait été faite par procureur, il tarde à Bertrand de Saint-Geniès d'effectuer son entrée personnelle dans sa métropole. Il part, en octobre, pour cette lointaine province des bords de l'Adriatique, vers cette ville d'Aquilée, dont l'histoire fut aussi mouvementée qu'illustre.

Doit-elle son existence à l'aventureuse initiative d'un certain *Aquilus*, venu de Troie en compagnie d'Anténor ? Tire-t-elle son nom de l'abondance des eaux, *aquæ*, qui arrosaient le territoire sur lequel on devait la bâtir ? Seraient-ce vraiment des légionnaires de l'antique Rome qui,

1. *I libri commemoriali della Republica di Venezia*, 1878, t. II, f. 56.

campant sur le confluent de l'Ansa et du Torre, en auraient jeté les fondements, en la désignant sous l'appellation d'*Aquila*, l'aigle de leurs enseignes victorieuses ? Remonterait-elle, comme le pensait Tite-Live, à l'établissement d'une colonie romaine, témoin d'un vol d'aigle de bon augure, sur des terres antérieurement occupées par les Gaulois vaincus ?

Quelle que soit la légende de son origine, elle s'efface devant les certitudes historiques de l'époque impériale. Elle a déjà acquis une telle importance que, de simple garnison, elle a mérité le titre de seconde Rome. L'empereur Auguste en recule les murailles et se complait à l'embellir pour y faire sa résidence. C'est là qu'Hérode le Grand, roi servile d'une Judée conquise, et futur exterminateur des Saints Innocents, vint accuser devant lui ses propres fils Alexandre et Aristobule.

Tibère le cruel y séjourne à son tour. Aux acclamations de l'armée, Vespasien y est promu à l'Empire et revêtu de la pourpre. Le compétiteur et tyran Maximin, qui aspire au pouvoir suprême, assiège la ville, d'où une flèche le frappe mortellement. Bel exploit des habitants fidèles, qui, dans la vigueur et l'exaspération de la défense, manquant de cordes pour les arcs obtiennent que

leurs femmes se laissent couper les cheveux. Ils n'y gagnent pas seulement l'érection d'un temple à Vénus la Chauve, en signe de la reconnaissance du Sénat, mais surtout l'agrandissement de ses remparts et la beauté de ses ornements intérieurs.

Au temps d'Ausonne elle est la neuvième des plus célèbres cités. Elle s'oppose comme un boulevard puissant aux redoutables invasions des barbares. Boulevard vulnérable toutefois. Attila s'en empare et la ruine. Narsez la rebâtit, et les Lombards l'incendient. Elle se relève, et Charlemagne la tient sous sa domination. La crainte des envahisseurs pousse une partie des habitants vers les lagunes voisines où ils fondent Venise et Chioggia.

Sort tragique dont l'esprit de Bertrand évoque les évolutions, au cours de son voyage. Sort mémorable rendu plus émouvant à l'âme du patriarche par les vicissitudes religieuses d'Aquilée et l'illustration de ses pontifes.

Il sait que la tradition attribue à l'Évangéliste saint Marc la création de cette église. Il sait que la sainteté de ses apôtres des premiers siècles a conféré à celle-ci une gloire plus éclatante que celle de ses impériaux protecteurs. Saint Herma-

goras, successeur de saint Marc, et saint Fortunat, saint Hilaire, saint Chrysogone et saint Théodore, saint Valérien et saint Chromatius : couronne de personnages aussi recommandables par la haute piété que par la science théologique. Un instant maîtresse de la ville, l'hérésie d'Arius en fut chassée par la vigilante fermeté de Valérien qui, de concert avec saint Ambroise de Milan, fit tenir à Aquilée¹, un concile fameux, quoique très bref, où des ariens furent nommément condamnés, et des lettres écrites aux empereurs Gracien, Valentinien II et Théodose le Grand pour les inciter à promouvoir l'union des Églises d'Orient. Chromatius, très estimé de saint Jérôme, dut déployer une égale énergie contre les aveugles partisans d'Origène.

Puis ce fut la calamiteuse période d'un schisme qui dura un siècle et demi.

Les évêques d'Istrie, de Ligurie, de l'État de Venise s'étaient réunis à Aquilée pour blâmer, dans un conciliabule, les décisions du cinquième concile œcuménique de Constantinople² qui, condamnant les trois chapitres, anathématisaient les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodore de

1. En 381, sous le pontifical du pape Damase.

2. En 553.

Cyr et d'Ibas d'Edesse. Malgré les plaintes et les censures des papes Vigilius et Pélage I, malgré les sanctions sévères de l'empereur Justinien, persiste leur violente obstination. Ils proclament patriarche l'archevêque d'Aquilée et ne reconnaissent que lui pour leur chef religieux.

Après les vaines tentatives de saint Grégoire le Grand¹, sous Sergius la réconciliation s'opère, et, comme gage d'apaisement, la papauté maintient au siège d'Aquilée la dignité patriarcale.

Surviennent les incursions des Lombards. Le patriarche se retire à Grado, port de commerce tout voisin, dans les marais du golfe vénitien. Un autre patriarche s'installe à sa place. Fâcheuse dualité qu'enveniment les intrigues des ducs de Frioul. Le carnaval de Venise ne lui doit-il pas en partie sa burlesque origine? Ulric, patriarche d'Aquilée, accompagné de douze chanoines, entreprend une expédition contre son compétiteur de Grado, mais il tombe fâcheusement prisonnier avec sa suite, et n'obtient sa libération que sur l'engagement d'envoyer chaque jeudi-gras, à Grado, puis à Venise où le siège devait être transféré, un taureau, douze pains et douze porcs.

1. Cf. M^{re} Batiffol, *Saint Grégoire le Grand*. Paris, 1928, p. 49, 132.

Vraiment, les passions humaines nuisent à la concorde publique et à la paix des âmes. Il faut, pour en prévenir les funestes résultats, sauvegarder l'unité de gouvernement et les exigences de la discipline ecclésiastique. Il faut au cœur de tout pontife, pour réaliser son idéal d'apôtre, l'amour et la pratique des vertus surnaturelles. Ces réflexions peuvent être celles de Bertrand de Saint-Geniès en approchant de la première ville épiscopale de son immense province ecclésiastique.

* * *

Vérone est au pouvoir de la famille della Scala. Présentement Mastino et Alberto en sont les tyrans redoutés qui tentent par ambition de troubler et de subjuguier les cités voisines. Un émissaire a prévenu l'évêque et ces tout-puissants seigneurs de l'imminent passage du patriarche. Comment sera-t-il accueilli?

C'est le 16 octobre. Il traverse l'Adige, franchit l'enceinte, et pénètre dans la ville, monté sur un beau cheval de parade, de robe brune, *palafredo bruno*, ainsi que le note un procès-verbal officiel. Exubérante la foule l'acclame et admire son palefroi, curieuse de voir ce qui va advenir. A la pre-

mière entrée d'un nouveau patriarche, une coutume, ancienne de plusieurs siècles, autorisait le chapitre de Vérone à se saisir de son cheval. Sans doute des contestations s'étaient élevées, en 1206, sur les convenances juridiques d'un usage contre lequel certains patriarches avaient refusé de s'incliner. Mais, tenaces, les chanoines persistaient à le revendiquer comme un droit. Quelle sera l'attitude des divers acteurs d'une scène qui, pour être brève, n'en est pas moins piquante?

Le cortège s'arrête devant la cathédrale. Le clergé est aussi attentif et intrigué que le peuple. Le patriarche descend de son palefroi qu'il confie à son écuyer, Pierre de la Motte.

Aussitôt, avec la révérence due à la personne auguste du cavalier et avec la vivacité requise par le désir de maintenir une tradition profitable, au nom du chapitre, le chanoine Joannino empoigne le cheval par le frein pour en prendre une corporelle possession... Une altercation va-t-elle éclater? Pierre de la Motte fait-il mine de s'opposer à cette prise?... Le patriarche se retourne, et d'un geste y consent... Et la foule d'applaudir.

Alors un autre chanoine, Neri de Philippis, saisit le palefroi par le licou pour l'emmener, *capistrum equi recepiens*, et, selon la louable cou-

tume, remet en étrene à l'écuyer un florin d'or pur¹.

Le notaire Gerardo, qui a consigné l'épisode sur ses parchemins, n'a pu nous révéler si, au chant des hymnes de la cathédrale, la dignité du visage ne voilait pas, chez le patriarche, quelque secret déplaisir du don gratuit et forcé qu'il avait dû faire de son premier cheval de parade. Mais les historiens ont soin de nous informer que Bertrand de Saint-Geniès fut le dernier à respecter cette coutume² : ses successeurs se seraient plutôt abstenu de paraître à Vérone que de céder leur palefroi à ces indiscrets chanoines.

*
* *

Sa province, la plus considérable peut-être de la chrétienté, est aussi vaste qu'un royaume. Les massifs tourmentés des Dolomites, des Alpes Carniques, des Alpes Juliennes lui forment une majestueuse couronne. Elle va du Tyrol à la Carinthie, à la Carniole jusqu'aux limites de la Croatie. Elle comprend la Vénétie, sauf les lagunes de Venise et de Grado, le Frioul, l'Istrie. La liste est

1. Ughelli, *Italia sacra*, t. V, col. 87; *Acta Sanctorum*, juin, t. I, p. 781.

2. *Acta Sanctorum*, *ibid*, p. 781.

longue à retenir des seize évêchés suffragants de la métropole d'Aquilée. Une enclave en Lombardie, Côme; dans le Tyrol, Trente; dans la Vénétie et le Frioul, Vérone, Padoue, Trévis, Vicence, Concordia, Feltre, Bellune, Cénédà; aux confins orientaux du golfe de Venise, Trieste, l'antique Tergestum; dans l'Istrie, Émona ou Citta Nova, Justinopolis ou Capo d'Istria, Paranzo, Padina, Pola. Heureusement pour la cavalerie encore modeste du nouveau patriarche, les chapitres de ces villes épiscopales ne s'avisèrent pas d'adopter les prétentions équestres de celui de Vérone.

Le 20 octobre il entre à Padoue, où reposent les restes vénérés du célèbre prédicateur et thaumaturge, le Bienheureux Antoine. Il y est accueilli par Hildebrand Comte, évêque cher à Jean XXII et familier de la cour d'Avignon¹.

Le voici dans la plaine vénitienne. S'il n'est pas le souverain temporel de tout le pays qu'il traverse, il étendra toutefois son autorité de prince régnant sur une fertile région. Quel grand seigneur, au onzième siècle, quel restaurateur du prestige patriarcal fut Popone, à qui l'empereur

Conrad II, dont il avait été le chancelier précieux, céda pour lui et ses successeurs le duché de Frioul et le marquisat d'Istrie. En grandissant la puissance du patriarche d'Aquilée, Popone avait relevé les remparts de la ville et les murs deux fois démolis de sa basilique primitive.

Bertrand de Saint-Geniès admire maintenant son œuvre, sans éprouver pour le paysage une égale admiration.

C'est le 28 octobre, en la fête des apôtres Simon et Jude, qu'il fait son entrée solennelle dans sa métropole. L'harmonie grave de son église romane en forme de croix latine, à trois nefs, peut lui rendre présente l'austère image du chef-d'œuvre de l'art roman, de Saint-Sernin de Toulouse; et son pavement en mosaïque dorée de l'époque visigothe peut aussi lui rappeler le même éclat des mosaïques contemporaines, de la Daurade de Toulouse. Les âges précédents y ont laissé leurs traces. L'étrange Saint-Sépulcre et la chaire épiscopale du onzième siècle, les curieuses fresques du douzième, la chapelle gothique de Saint-Ambroise, du treizième, le campanile élevé par Popone avec les pierres de l'amphithéâtre romain, composent un ensemble d'une beauté sévère. D'une beauté triste dans la solitude d'une ville, jadis très florissante et port de mer, aujourd'hui

1. *Acla Sanctorum*, *ibid.*, p. 777. Bien que les auteurs italiens le disent originaire de Milan ou de Florence, il pourrait, selon l'abbé Albe, appartenir au Quercy. Voir : *Prélats originaires du Quercy*, *op. cit.*, janvier 1904, p. 163-164.

dépeuplée et éloignée de l'Adriatique par un apport incessant d'alluvions.

A la vue des mélancoliques lagunes marécageuses, dont l'aspect désolé et l'air pestilentiel chassent peu à peu les habitants, Bertrand de Saint-Geniès comprend qu'un de ses prédécesseurs, Berthold von Andechs, eut raison, en 1251, de transférer provisoirement à Udine, au centre très salubre du Frioul, sa résidence et le siège de son gouvernement¹, où, d'ailleurs, il se sentait mieux en sécurité contre les attaques du comte de Goritz. Mais en s'établissant un jour à Udine, s'il le faut, Bertrand restera toujours un patriarche d'Aquilée prêt, comme saint Simon et saint Jude, à évangéliser et défendre son peuple jusqu'à l'effusion du sang.

*
* *

Voilà qu'au lendemain de cette entrée solennelle, un courrier vient lui apprendre que Jean XXII est gravement malade.

1. Wetzlar und Welte, Kirchenlexikon (Aquilée), Fribourg en Brisgau, 1882. Dictionnaire de Moreri (Aquilée) : *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastique*, t. III, col. 1129 (Aquilée), (Letouzey et Ané, 1924).

UN VOYAGE DE GRATITUDE

C'est l'apanage des nobles cœurs de garder le souvenir des bienfaits reçus et d'en marquer, à l'occasion, une sincère reconnaissance. Plus nombreux se rencontrent les ingrats, dont l'orgueil conçoit du dépit de ne pouvoir attribuer à ses seuls moyens l'acquisition d'avantages positifs et ressent une secrète rancune contre celui qui en est le complaisant auteur.

Depuis plus de vingt ans, Bertrand de Saint-Geniès doit à la persistante bonté de son compatriote Jacques Duèse, qui l'en favorisa avant même son élévation au souverain pontificat, des témoignages de confiance et une série de grâces d'ailleurs méritées.

Il arrive d'Avignon : périlleux et long voyage à travers une Lombardie effervescente. Il lui tarde de prendre contact avec des peuples nouveaux, les siens. Il n'a pu encore célébrer pontificalement dans sa cathédrale. La nouvelle de la maladie du pape l'afflige vivement. Ne semble-t-il pas que les circonstances l'invitent et l'autorisent à

goûter, dans le regret de son éloignement, les satisfactions premières de son règne patriarcal et à se livrer sans délai sur place à des travaux réalisateurs.¹

Mais plus fort que l'invitation des circonstances se fait entendre l'appel d'une reconnaissante affection. Et piqué du désir angoissé de revoir son bienfaiteur avant sa mort, en toute hâte il repart vers l'horizon de Provence.

* * *

Dans le palais d'Avignon où Jean XXII agonise, la rapidité du voyage a permis au patriarche d'Aquilée de lui révéler une fois de plus son culte filial et d'en recevoir une suprême bénédiction. Le 3 décembre 1334, il assiste à la scène émouvante de l'ultime protestation de foi, où le vénérable moribond rétracte ce qui, dans son opinion de théologien privé relative à la vision béatifique, a pu choquer bon nombre d'esprits, et adhère en toute humilité aux décisions de l'Église sur un point de doctrine qui n'était pas encore défini¹.

Le lendemain, vers l'heure de prime, ce vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui avait dû lutter

1. Cf. G. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, pp. 59-60 ; E. Albe, *Prélats originaires du Quercy*, op. cit., p. 150.

jusqu'au bout, avec une indéfectible volonté pour défendre et réorganiser l'Église, est vaincu par la mort. Il laisse irréalisé ce double rêve de sa sur-naturelle ambition : faire reconquérir les Lieux Saints par une nouvelle croisade de l'Occident, et porter aux confins de la Tartarie la prédication de l'Évangile.

Le patriarche participe aux funérailles de Jean XXII qui durèrent neuf jours à Notre-Dame des Doms. Restera-t-il jusqu'à la fin du conclave où, le 13 décembre, se réunissent les vingt-quatre cardinaux, dont le roi de Naples assure la garde en qualité de comte de Provence ? Il semble que, utilisant les leçons des conclaves précédents que prolongèrent démesurément les conflits et les intrigues, ils voudront se hâter de concilier des préférences contraires par le choix d'un pontife qui puisse remettre en équilibre la situation troublée de l'Église. Et le 20 décembre, le plus humble, le plus pauvre des cardinaux gascons, Jacques Fournier, est élu à l'unanimité.

Bertrand de Saint-Geniès ne peut que s'en réjouir. Dans sa jeunesse il a suivi les leçons de son oncle, Arnaud Nouvel, professeur de droit civil à l'Université de Toulouse. Il a, depuis, connu toute la carrière du nouveau pontife. Originaire de Saverdun, au comté de Foix, moine

cistercien de Boulbonne, abbé de Fonfroide, évêque de Pamiers, évêque de Mirepoix, juge dur mais intègre au tribunal de l'Inquisition qu'il établit pour extirper l'hérésie de ces deux diocèses, il avait mérité, par sa droiture et son savoir, la confiance de Jean XXII qui le créa cardinal et le chargea, en Avignon, d'examiner les causes les plus embarrassantes et d'élucider les questions de doctrine controversées.

Assurément, Benoît XII ne tenait ni de son extraction commune, ni de son éducation les finesses du sens politique, et son aspect manquait de la noble prestance des princes que comptait le Sacré-Collège. Mais sa science éminente de la théologie lui permettrait de clore les discussions sur la vision béatifique; mais sa haute piété, l'austérité de ses mœurs, le sentiment inné du devoir et de la justice, l'horreur du népotisme le disposeraient mieux que tout autre à réprimer les abus et pacifier la chrétienté.

Ces prévisions le patriarche les formule sans doute. Avant son départ il peut, d'ailleurs, constater que les débuts du pontificat les justifient.

Dès le lendemain de son élection, 21 décembre, Benoît XII publie son désir de rétablir la paix même avec l'Allemagne. Le 23 décembre, il reproche sévèrement aux Frères-Mineurs leurs ten-

dances hérétiques et révolutionnaires. Le jour de son couronnement dans l'église neuve des Dominicains, 8 janvier 1335, il exempte de toute dîme et impôt apostolique les pauvres Clarisses. Le 9 janvier, il oppose un refus inattendu aux demandes de bénéfices sollicités par les cardinaux; et il notifie son élection aux rois et aux fidèles du monde chrétien en avertissant les destinataires de sa lettre que les courriers n'avaient pas le droit d'exiger d'eux aucune rétribution. Le 10 janvier, il invite les évêques et les clercs pourvus de bénéfices comportant charge d'âmes à évacuer Avignon et à garder la résidence sous peine des sanctions canoniques. Le 13 janvier, il ordonne d'ouvrir une enquête sur les malversations dont on accuse, non sans raison, certains officiers de la cour pontificale...

* *

Le patriarche d'Aquilée regagne sa lointaine province. Ce faisant, il obéit plus à sa propre inclination qu'il ne se conforme à l'ordre du pape. Il observera la résidence, conscient de son devoir. Il pense ne plus retourner en Avignon. L'ampleur de sa charge réclamera la permanence de sa personnelle activité. Réformer, pacifier, paraît la devise de Benoît XII. Sera-ce la sienne?

De l'urgence ou de l'inopportunité des réformes dans l'étendue de son vaste diocèse, il pourra bientôt se convaincre. Mais, encore qu'on veuille se présenter partout un rameau d'olivier à la main, il ne dépend pas uniquement de son bon vouloir de ne révoquer jamais des intentions pacifiques. Un prince souverain ne doit-il pas à soi-même ou à ses alliés de prendre parfois les armes contre l'injuste agression d'un ennemi? Et le souvenir s'offre à lui de la dramatique destinée de ses deux derniers prédécesseurs.

Cassono¹ della Torre, de cette grande maison guelfe qui régnait à Milan, et dont il était archevêque, chassé avec tous les siens de son siège et de sa ville par le tyran gibelin Mattheo Visconti, avait dû chercher du secours auprès de Robert de Naples. Nommé patriarche d'Aquilée par Jean XXII, en 1317, il conduisait des troupes guelfes en Etrurie contre celles de Louis de Bavière, lorsque il tomba de cheval et se cassa la cuisse. Porté à Florence, il mourut des suites de sa chute, le huitième mois de son patriarcat, et fut enseveli à Sainte-Croix, dans le cloître des Frères-Mineurs.

Quant à son oncle, Pagano della Torre, d'évê-

1. On l'appelle aussi Castone.

que de Padoue, il était devenu lui-même 1319 patriarche d'Aquilée. Les dissensions intérieures l'obligèrent à user de beaucoup d'effort et de diplomatie pour les apaiser.

Les troubles de l'extérieur lui amenèrent un illustre personnage exilé de son pays. Scène d'une grandeur épique où se confrontent deux adversaires magnanimes. Dante Alighieri le Gibelin que les Guelfes de Florence ont banni, associé à Mattheo Visconti pour faire triompher les revendications gibelines, erre assombri au delà de Ravenna, le long des lagunes de l'Adriatique. D'une âme confiante il va, sur son territoire, demander asile au guelfe Pagano della Torre, victime de sévères agissements de l'impitoyable Mattheo Visconti. Et noblement le patriarche guelfe ouvre ses bras au malheureux poète gibelin auquel il s'honore de donner pendant quelque temps l'hospitalité¹.

Mais Pagano della Torre avait des obligations guerrières. Sur l'ordre du pape il leva des troupes d'infanterie et de cavalerie pour renforcer l'armée guelfe de Robert de Naples du côté de Crémone; lui-même dut ensuite expulser de ses États des bandes allemandes qui les avaient envahies. Mort le 19 décembre 1331 dans son châ-

1. Ughelli, *Italia Sacra*, t. V, Col. 101 : *Dantem Aligerum exsulem Florentinum excepit, habuitque aliquamdiu in honore*.

teau d'Udine il repose sous les dalles de l'église d'Aquilée.

Ne devra-t-il pas, lui, Bertrand, imiter, à certaines heures, l'attitude belliqueuse de ses prédécesseurs requise par le devoir de défendre le domaine patriarcal ? Et s'il y a du péril, il l'affrontera. Du fond de l'histoire d'Angleterre, un modèle se présente qui captive son attention. Saint Thomas de Cantorbery succomba sous le fer des assassins pour avoir soutenu les droits de l'Église contre les abusives prétentions de l'autorité royale.

Or, il le sait, des États voisins et rivaux le menacent. Durant son absence, la République de Venise, en particulier, n'aurait-elle pas réitéré ses tentatives d'empiétement ? Son vicaire administrateur, Guillaume Marano ou Mairan¹, qui le supplée, aura soin de l'en instruire.

Mais avant de décider à cet égard une mesure quelconque, il convient d'accomplir un acte de juridiction spirituelle. Et, le 16 février 1335, il célèbre dans sa cathédrale sa première messe pontificale.

1. E. Albe, *op. cit.*, p. 150.

LES GUERRES DU PRINCE SOUS BENOIT XII

Duc de Frioul, marquis d'Istrie, prince du Saint Empire romain, le nouveau patriarche d'Aquilée est appelé à régir des sujets de trois races et langues différentes, italienne, slovène, germanique, et à exercer une suzeraineté effective sur des vassaux familiers de l'intrigue et souvent révoltés. Pour ce gouvernement temporel, une ère va s'ouvrir de soucis, de fatigues, de charges, de dangers qui dureront autant que sa vie de prince et qu'il supportera avec un fier et courageux désintéressement. Aussi pourra-t-il affirmer, vers la fin de sa carrière, dans une mémorable lettre au doyen d'Aquilée : « Ce n'est pas pour thésauriser, ni pour enrichir nos neveux que nous avons enduré tant de peines, dépensé tant d'argent, couru tant de périls : c'est uniquement pour la reprise et la conservation des droits et des privilèges de notre Église. »

Cette reprise commence dès son retour d'Avignon. Il rachète chèrement des mains de Béatrix de Bavière, veuve de Henri comte de Goritz, une

ancienne ville épiscopale, Sacile, des terres et des châteaux forts d'Istrie. Il récupère Meduana que tenait occupée Rizard de Camino. Et il engage, au printemps, la lutte contre ses voisins redoutables, les Vénitiens, qui, en Istrie, ont usurpé des droits et saisi des cités du patriarcat. Il a deviné et veut déjouer leur plan de conquérir, avec une ténacité lente mais sûre, la maîtrise de tout le littoral de l'Adriatique. A l'improviste il assaille Castro-Valle et s'en empare. Dans leur surprise indignée, les Vénitiens, d'une part, rassemblent une armée aux environs de Pola, et de l'autre, envoient des troupes ravager le Frioul, défendu par des renforts teutons au service de Bertrand qui repousse les soldats de la république et en capture un grand nombre¹.

Soucieux d'atténuer les effets de cette énergique attitude, les Vénitiens estiment d'une habile politique d'en référer adroitement à Benoît XII. C'était correspondre aux vues de son programme pacificateur, et inspirer, à l'endroit du patriarche qui en violait l'esprit, un sentiment d'irritation.

Le pape qui souhaitait, d'ailleurs, pouvoir compter, dans quelque occasion prochaine, sur

1. Histoire des *Cortusii*, année 1335, livre V, chap. ix : *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 784.

la collaboration de la puissante république de Venise, se hâte de charger Angelo de Delphinis, évêque de Castello, et Gui de Guisis, évêque de Concordia et célèbre jurisconsulte, de rétablir la paix entre les deux belligérants. Dans la lettre du 13 juin 1335, qui leur en donne le mandat, il déplore que, sous les suggestions « de l'antique ennemi du genre humain », dédaignant les voies pacifiques, on en arrive à des conflits scandaleux et à des offensives pleines de péril. Il leur ordonne, en conséquence, si les hostilités étaient engagées, d'imposer une trêve obligatoire sous peine d'excommunication contre les personnes et d'interdit contre les communautés¹.

*
* *

Soit : momentanément cesseront les hostilités sur le front vénitien.

Aussi bien les troupes patriarcales sont-elles sollicitées par l'urgence de combattre un autre ennemi. Durant la vacance du siège, Rizard de Camino fit la guerre à l'Église d'Aquilée. Il

1. J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII intéressant les pays autres que la France*, n° 360.

espère au début du nouveau règne surprendre son suzerain par une attaque brusquée. Une résistance inattendue qui l'a maté l'oblige à signer une trêve.

Confiant dans la valeur morale de cette signature, Bertrand de Saint-Geniès profite du répit qu'elle lui donne pour traiter une affaire de voisinage. Comme un prince qu'accompagne une brillante escorte de gentilshommes, il va dans les montagnes de la Carniole jusqu'à Laybach, où il se rencontre, dans une courtoise entrevue, avec Othon, duc d'Autriche, fils d'Albert de Habsbourg, l'empereur d'Allemagne assassiné sur les rives de la Reuss.

Au retour, en traversant de nuit Circhiniz, il apprend d'un courrier la nouvelle d'une félonie et d'un danger : au mépris des engagements les plus formels, Rizard de Camino a profité de l'absence de Bertrand pour envahir le territoire d'Aquilée et y promener des torches incendiaires. L'armée patriarcale rassemblée marche vers San Vito, fait une halte assez longue près de San Daniele et porte son camp hors de Sacile, face à l'ennemi. Dieu bénit visiblement la cause du droit en accordant le triomphe dans les batailles à ses défenseurs. Et Rizard, persécuteur insidieux de l'Église, vaincu par le sort des armes, contrit

et repentant de ses crimes, meurt de douleur sans laisser d'héritiers directs¹.

Cette manière forte, en l'espèce la seule efficace, déjà connue en Italie, rend le patriarche redoutable à ses adversaires. On recherche ou on craint son alliance. Les Florentins le soupçonnent d'avoir conclu contre eux une ligue avec les fameux tyrans de Vérone, Mastino et Alberto della Scala. Comme défenseurs fidèles du Saint-Siège, ils se plaignent amèrement à Benoît XII qui, pour les calmer et maintenir sa politique de pacification, écrit à Bertrand, le 22 avril 1336, une lettre de sévères reproches :

« Il ne convient, dit-il, ni à ta personne, ni à ta dignité de commettre de tels actes : nous requérons ta fraternité de ne procéder à aucun traité de ce genre : et si, par hasard, ce que nous ne pouvons croire, tu avais conclu une ligue avec Alberto et Mastino, instamment nous l'ordonnons, en vertu de l'obéissance, de la dissoudre aussitôt. Nous ne pourrions tolérer, aie-le pour certain, que toi qui es tenu de favoriser les sujets dévoués à l'Église, *devotos*, tu les attaques ou que

1. D'après la lettre du patriarche au doyen d'Aquilée : Citée incomplètement par Ughelli, *Italia Sacra*, t. V, col. 104; et complètement par les *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 783-786.

tu assistes leurs agresseurs en leur prêtant secours, conseil et crédit. » Il lui enjoint, en outre, de refuser aux mercenaires des deux tyrans le passage à travers les terres de son Église¹.

L'ordre fut sans aucun doute observé. Mais on pourrait s'étonner de découvrir, chez l'ancien nonce, des intentions offensives à l'égard de Florence, si l'on ne devinait qu'elles étaient surtout dirigées contre Venise. Peut-être le bruit de cette ligue n'était-il qu'une menace pour l'intimider. Car la correspondance pontificale va bientôt nous apprendre, d'une part, que les Vénitiens et les Florentins ont conclu une alliance et, de l'autre, que le patriarche est de nouveau en état d'hostilité avec son intrigante rivale.

Une évidente et curieuse évolution se produit chez Benoît XII. Il semble qu'il ait déjà expérimenté l'inefficacité pratique des moyens exclusifs de conciliation. Dans la marche de Trévisie notamment, des tyrans ont usurpé des droits et envahi des terres de l'Église romaine qu'ils gardent indûment, occasionnant ainsi un sérieux préjudice au Saint-Siège. Que faire, à défaut du raisonnement et des invitations pacifiques pour eux dé-

1. J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII intéressant les pays autres que la France*, n° 826.

pourvus d'autorité? Employer la force, nécessairement. Les Vénitiens se sont unis aux Florentins pour résister aux entreprises de ces ennemis de l'Église romaine, mais, redoutant l'attitude hostile du patriarche « dont ils n'ont pas eu à se louer jusqu'ici », *de quo hucusque aliud quam se laudare*, ils supplient le pape de la faire cesser.

En conséquence, Benoît XII lui écrit, le 2 septembre 1336, une lettre qui diffère sensiblement de ton avec la précédente, et porte plutôt le cachet d'une déférente prière. Il lui expose l'objet de la supplique des Vénitiens, et ajoute :

« Nous t'exhortons, vénérable frère, avec une fervente sollicitude, tout en maintenant et défendant d'une manière honnête et aisée les droits et les biens de ton Église, tout en réclamant par des voies opportunes et licites ceux que détientrait une occupation injuste, sans recourir aux guerres qui causent l'effusion du sang et des maux innombrables aux âmes, nous t'exhortons à te rendre, dans cette circonstance, favorable et complaisant au doge et aux Vénitiens. »

Ce n'est plus l'accent du mécontentement, mais celui de l'exhortation persuasive.

Ce même jour, 2 septembre, il adresse une seconde lettre à Bertrand pour lui mander de laisser libre passage à travers ses États à l'armée

qui se porte au secours de Florence, et de permettre de ravitailler en vivres les Florentins et les Vénitiens; et en même temps il informe les Florentins et les Vénitiens qu'il veut encourager, et la démarche pressante faite auprès du patriarche¹.

*
* *

A la même époque, une déception contriste le Saint-Siège. Le projet de nouvelle croisade conçu par la Papauté et auquel aurait concouru la flotte vénitienne, ne pouvait s'accomplir que dans une atmosphère d'entente cordiale entre les deux chefs présumés de l'expédition, les rois de France et d'Angleterre. Or le désarroi initial d'une guerre qui durera cent ans oblige Benoît XII à renoncer, provisoirement du moins, au passage en Terre Sainte et à faire restituer les décimes sexennales promulguées à cet effet par Jean XXII².

Du fait des préliminaires des hostilités résulte l'ouverture d'une voie d'intrigues où les deux monarques essaieront de se vaincre mutuellement, et où la politique pontificale sera mise

en échec. Cette politique, essentiellement conciliante à l'égard de l'empereur qui en devient disposé à demander son pardon, aurait pu réussir, si l'antagonisme des intérêts de divers souverains et l'intervention de la France surtout, n'avaient rendu stérile l'objet de plusieurs ambassades auprès de la curie et n'avaient, en août 1337, finalement engagé Louis de Bavière à contracter avec Édouard III d'Angleterre une alliance offensive et défensive. C'était la rupture des négociations.

Dès lors, il y avait lieu pour Avignon de redouter le courroux du Bavaïrois et l'imminence d'une campagne de dévastation dont les provinces de la péninsule soumises au Saint-Siège pourraient être le théâtre. Et les alarmes étaient fondées. Une missive d'Aquilée en donne la certitude. Le patriarche annonce à Benoît XII que Louis de Bavière, se proposant de pénétrer et descendre lui-même en Italie avec une grande armée, l'a sollicité de lui accorder un libre et paisible passage à travers le territoire du patriarcat. Il a répondu à cette requête qu'il ne pouvait l'accueillir à cause de l'excommunication dont l'empereur demeure frappé et que s'il osait se présenter, avant de s'être réconcilié avec l'Église, il le repousserait et le combattrait par les armes de

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 1041-1044.

2. J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n° 3999, 18 décembre 1336.

tout son pouvoir. En terminant, et pour le cas d'une agression possible, il demande humblement au pape la concession des indulgences promises aux défenseurs de la foi.

Sous le coup des événements, l'évolution de la volonté pontificale s'accroît vers l'acquiescement obligé à l'usage inévitable de la force. Cette fois, loin de blâmer Bertrand de ses intentions, il le félicite, dans deux lettres du 15 décembre 1337, d'avoir refusé le passage à ce Louis de Bavière, à cet injurieux envahisseur de l'Empire romain, à cet usurpateur du titre impérial, à cet excommunié, à cet hérétique, à ce schismatique; et il l'exhorte à persévérer dans le louable dessein de lui opposer une énergique résistance.

Quant aux faveurs spirituelles implorées, il est juste de les octroyer.

Sans souci de rentrer dans le giron de l'Église, Louis, qui s'est déjà rendu coupable en Italie de crimes horribles, les commettrait encore s'il y revenait comme « une peste contagieuse ». En barrer la route à cet ennemi rebelle de Dieu, de l'Église et de la foi catholique, est un acte pie que le patriarche et ses sujets sont priés d'accomplir « virilement, et, s'il le faut, puissamment¹ ».

1. « *Fraternitatem tuam rogamus ut per te aliosque subdi-*

« A ta fraternité, conclut-il, nous donnons, pour une année, le pouvoir d'accorder l'indulgence plénière de leurs péchés à ceux qui mourraient dans la bataille ou des suites de leurs blessures, pourvu qu'ils aient été contrits de cœur et se soient confessés de bouche. Nous voulons et entendons néanmoins que s'il t'arrivait une pareille mort, ce qu'à Dieu ne plaise, tu profites de la même grâce¹. »

Cette approbation absolue de sa conduite décida le patriarche à déployer contre le plan de l'empereur toute son activité. Il avait déjà réuni et mis sur pied une armée nombreuse, prête à combattre et rendue désormais plus forte, plus assurée, *fortiores et securiores*, par la promesse de l'indulgence plénière. Un moment de faiblesse ou d'hésitation de sa part eût pu permettre aux troupes impériales de descendre en Italie et d'y provoquer un désastre fatal aux Guelfes et à l'Église. Son attitude ferme, intrépide, étonnamment martiale intimida le Bavaois qui n'osa franchir la frontière et ne devait plus la franchir.

tos et devotos, transitum ad partes Italix prohibeas et impediās viriliter si necesse fuerit et poterit. » J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII intéressant les pays autres que la France*, nos 1608, 1609.

1. *Ibid.*, n° 1609.

Dans cette circonstance critique, ignorée de l'histoire, nous semble-t-il, Bertrand de Saint-Geniès préserva l'Église et l'Italie d'une calamité.

*
* *

Vainqueur de Rizard de Camino mort, avons-nous dit, repentant et sans descendance directe, le patriarche s'est préoccupé de sa succession. Il était comte de Céneda et, à ce titre, vassal de l'Église d'Aquité. Mais on racontait que certaines clauses de son testament attribuaient au Saint-Siège la plupart de ses biens. Benoît XII, qui a fait procéder secrètement à une enquête par son nonce en Lombardie, Bernard du Lac, charge Bertrand de récupérer le comté de Céneda et de le gouverner par lui-même ou par un délégué avec pouvoir de contraindre tout contradicteur. Quant aux détenteurs disposés à la restitution de quelque terre de ce comté, il pourra lever les censures qu'ils auront encourues. Cependant, il devra s'enquérir des droits que prétend avoir sur l'héritage Girard de Camino, parent du comte défunt¹.

Dans le diocèse de Céneda, Conegliano était devenu un fief de l'Empire romain, entre les

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n°s 1832, 1908, 1909, 1910. 2618.

maines des deux tyrans Mastino et Alberto della Scala. Mastino terrorisait la région. Toutefois, ni lui ni son frère ne purent se maintenir dans Conegliano, d'où ils furent délogés, et dont les citoyens, l'Empire étant vacant, se soumirent à l'autorité du Saint-Siège. Mais Bertrand jouissait d'un tel renom de justice et de paternité dans le gouvernement de ses États et de vigueur vigilante dans la résistance aux ennemis, que ces citoyens demandèrent à Benoît XII, par une pétition unanime, que le patriarche fût son délégué pour exercer chez eux le pouvoir. Aussi, se prêtant volontiers à leurs désirs, le pape lui confia la charge de recevoir la cession et la soumission de Conegliano, de l'administrer au nom du Saint-Siège et de suspendre l'interdit dont il était frappé¹.

*
* *

Entre temps, le patriarche dut intervenir dans une autre affaire retentissante, où les tyrans de Vérone figurent, les mains rouges de sang.

À la nomination de leur cousin, Bartholomeo della Scala, au siège épiscopal de la cité véro-

1. Les 6, 13, 20, 26, 29 juin 1339 : J.-M. Vidal, *ibid.*, n°s 2416, 2417, 2426, 2427; *Lettres communes de Benoît XII*, n°s 7191, 7576, 7577.

naise, leur influence n'a certes pas été étrangère. Aussi l'entente est-elle au début parfaite entre les deux autorités. Par acte public du 12 mars 1338, Mastino et Alberto se complaisent à confirmer, en faveur de leur évêque, la jouissance des immunités et des droits auparavant concédés à ses prédécesseurs par les empereurs et les pontifes romains.

Ce sont les joies du printemps. A l'été, le ciel s'embrunit des nuages que poussent les dissentiments politiques. Et, au soir du 27 août 1338, à l'heure des complies, l'orage éclate soudain.

Le front calme, sans soupçon d'un péril imminent, Bartholomeo sort de son palais. Aussitôt surgit de la rue voisine un groupe de gentils-hommes. Deux s'avancent à pas pressés, l'épée à la main. Ils frémissent de colère. Ils insultent l'évêque et, se précipitant sur lui, le percent de plusieurs coups mortels.

Horreur et scandale !

Le pape informé se hâte, dès le 24 septembre, de crier au patriarche, métropolitain de Vérone, son indignation et sa douleur. Sous une instigation diabolique, Mastino della Scala n'a pas craint de commettre sur la personne de l'évêque, son père spirituel, le crime abominable de parricide. Il a osé l'assassiner de ses propres mains. Exem-

ple pernicieux, atroce forfait qu'il faut punir. Le pontife ordonne à Bertrand d'ouvrir une rigoureuse enquête contre Mastino et ses complices sacrilèges, et de publier les peines encourues par les coupables d'après le concile de Vienne et les sacrés canons. En outre, il le charge d'interdire de sa part au chapitre de Vérone de procéder à l'élection du successeur dont il se réserve le choix¹.

Le 1^{er} octobre, il lui mande dans une nouvelle lettre d'agir en vertu de son autorité ordinaire pour appliquer aux meurtriers d'évêques, outre les censures de droit, les châtimens très graves prévus par les constitutions de la province d'Aquilée².

Il incombait donc à Bertrand, d'une part, de s'enquérir de l'identité des assassins et des motifs de leur crime, et de l'autre, de rechercher les moyens de mettre en vigueur les constitutions invoquées par Benoît XII.

Les assassins étaient vraiment Mastino et son cousin Albuino della Scala. Ils venaient d'apprendre, prétendaient-ils, que l'évêque, leur parent, dans la loyale collaboration duquel ils se confiaient, avait négocié, à leur insu, avec les Vé-

1. Ughelli, *Italia sacra*, t. V, col. 856, 860; J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n° 6417-18.

2. J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII*, etc., n° 2000.

nitiens et les Florentins, leurs ennemis irréductibles, la prise violente de Vérone et l'égorgeement de Mastino. On n'en pouvait douter, après la découverte de la correspondance relative à leur traité; découverte confirmée d'ailleurs par le témoignage de nombreuses personnes dignes de foi à qui Bartholomeo avait imprudemment dévoilé le complot. A cette révélation, la crainte de perdre son État et sa vie excita dans l'esprit de Mastino une colère tellement folle qu'il ne put résister au fiévreux désir d'injurier l'évêque, avec Albuino, et de le frapper mortellement. De cette coupable folie ils ressentaient, l'un et l'autre, un grand repentir.

Aussi bien ce repentir pouvait-il être accru par la peur des châtimens dont les menaçaient les Pères du Concile d'Aquilée.

Pour remettre en vigueur les pénalités auxquelles Benoît XII faisait allusion, Bertrand, en effet, avait jugé opportun de convoquer un concile provincial. Le 25 avril 1339, se trouvent réunis dans la ville patriarcale les évêques de Padoue, de Feltre, de Bellune, de Côme, de Concordia, de Vicence, de Trévise, d'Émona, de Justinopolis, les procureurs épiscopaux de Vérone, de Trente, de Trieste, de Pola, de Ceneda, de Padina, des abbés, des doyens, des prélats. Ber-

trand propose à la ratification de l'auguste assemblée qu'il préside les constitutions déjà édictées par le concile provincial tenu à Aquilée en 1281. Les circonstances offraient une dramatique parité.

En 1281, le patriarche Raimondo della Torre voulait prévenir, par la sévérité des menaces, le sort qu'avaient subi, de la part du cruel comte Albert de Goritz, son prédécesseur Grégorio de Montelungo emprisonné, et l'évêque de Concordia assassiné. Dans le cas du meurtre ou de l'incarcération mortelle du patriarche, ses auteurs sacrilèges et leurs complices, si élevée que soit leur situation sociale, seront excommuniés ainsi que leurs enfants jusqu'à la quatrième génération. En haine de leur crime, eux et leur descendance seront privés de toute dignité et bénéfices et déclarés perpétuellement inhabiles à en obtenir. Tous leurs biens seront confisqués au profit de l'Église d'Aquilée. Le successeur sur le siège patriarcal devra, de concert avec ses suffragants, poursuivre auprès du Pape et de l'empereur la réparation de l'injure. Si l'un des meurtriers ou des complices entre dans une ville de la province, les offices divins doivent aussitôt cesser et cesseront trois jours encore après son départ. Nul, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, ne doit leur donner ni vendre des vivres,

ni leur accorder l'hospitalité. Chacun sera tenu de concourir de tout son pouvoir à leur capture, avec l'aide du bras séculier s'il en est besoin.

L'application de sanctions analogues est prévue pour les assassins d'un évêque de la province.

Que si, sans intentions homicides à l'égard du patriarche, un laïque porte pourtant la guerre sur son territoire, non seulement les suffragants ne prêteront, bien entendu, un secours quelconque à l'envahisseur, mais ils devront, au contraire, par la coopération de leurs armes tant spirituelles que temporelles, soutenir la résistance du métropolitain.

Que si des ducs, des marquis, des comtes, des barons, des podestats, des capitaines, des vassaux, des communautés, des universités, ont usurpé — ou usurperont à l'avenir — des droits, des documents publics, des biens ou des châteaux appartenant à quelques églises, chapitres ou personnes ecclésiastiques de la province d'Aquilée, il leur est enjoint, sous peine d'excommunication, de tout restituer dans les deux mois qui suivront la publication des actes du concile¹.

On comprend que la perspective du sort impitoyable réservé aux meurtriers d'évêques ait ef-

1. Mansi, *Histoire des Conciles*, t. XXV, col. 1110-1115.

frayé Mastino et Albuino della Scala. Bertrand de Saint-Geniès les en a prévenus, comme il a instruit Benoît XII des résultats de son enquête.

Les deux coupables estiment alors nécessaire d'envoyer en Avignon un procureur, Guillaume de Pastrengo, chargé d'exposer au Pape les mobiles de leur crime, de lui exprimer leur profond repentir, et pour être absous de toutes les censures, d'invoquer le pardon de son cœur paternel.

Miséricordieux, Benoît XII se laisse fléchir. Mais il subordonne la grâce à l'observance de certaines conditions qu'il précise, le 22 septembre 1339, dans une lettre à l'évêque de Mantoue, choisi comme exécuteur de ses volontés, de préférence au patriarche, en raison de sa proximité de Vérone. Cérémonie humiliante de pénitence publique dans la cathédrale de Vérone, offrande de lampes liturgiques, fondation de six chapelles, entretien de vingt-quatre pauvres, jeûnes fréquents, envoi de vingt cavaliers à la prochaine croisade : telles sont les principales conditions qu'ils doivent par serment s'engager à remplir, avant d'être relevés de l'excommunication et de toutes les peines canoniques infligées¹.

1. Ughelli, *ibid.*, col. 861 ; Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, édit. Theiner, t. XXV, p. 180-181.

Cet exemple servira-t-il à conseiller respect et sagesse aux ennemis de Bertrand de Saint-Geniès ?

*
* *

De l'accroissement d'influence que ces affaires conféraient au patriarche s'alluma plus vive, au contraire, la jalousie de Venise qui sans bruit complotait une campagne à la fois de consolidation des prises anciennes et de conquêtes sur certains ports et riches terres des côtes de l'Istrie.

Il pense devoir en écrire au pape. « En ce qui concerne, lui répondit celui-ci, la protection et la conservation des droits de ton Église et de ceux de l'Église romaine, sois attentif à les sauvegarder. Quant aux craintes relatives aux Vénitiens, informe-toi plus sûrement et fais-moi connaître le résultat de tes informations. Il me semble difficile de croire qu'ils se disposent à commettre une telle infamie¹. »

Pourtant, il faudra bien que les yeux de Benoît XII s'ouvrent à l'évidence. Les ménagements continuels ne peuvent réduire l'appétit territorial des Vénitiens, dont les torts à l'endroit de Ber-

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 2364.

trand apparaissent à cette heure clairement. La cession de Conegliano les a mécontentés et la qualité de l'administrateur les a irrités. « Mais, proteste le pape sur le ton de la conciliation et de la douceur, les habitants de ce district se sont donnés librement au Saint-Siège, et Bertrand ne les régit qu'en notre nom, comme il en a reçu le mandat. Nous vous supplions donc affectueusement de n'entreprendre aucune guerre contre lui, de ce chef, et de ne le molester en rien. Que si vous croyez avoir quelque droit sur ce district, portez-en la poursuite devant nous qui sommes prêts à vous faire pleine justice s'il y a lieu¹. »

Détourné de Conegliano par l'intervention pontificale, l'orage se dirigea vers les rivages de l'Istrie. La guerre éclata. Le patriarche en subit le fardeau avec sa coutumière vaillance et remporta des victoires qui obligèrent les Vénitiens à accepter un compromis. Par l'entremise et l'arbitrage de l'évêque de Concordia, Gui de Guisis, et du patriarche de Grado, André Dotto, un accord fut, en effet, conclu en vertu duquel, comme reconnaissance des droits du patriarche d'Aquilee sur la ville de Pola, sur les terres de Valle, d'Ignano et de Régalia précédemment occupées

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 2430.

sous Pagano, son prédécesseur, les Vénitiens s'engageaient à lui payer une redevance annuelle de deux cent vingt-cinq marcs¹.

*
*
*

Des voisins plus turbulents, des ennemis plus acharnés que tous c'étaient les comtes de Goritz. Il leur suffisait de franchir l'Isonzo ou de suivre son cours pour envahir le territoire du patriarcat.

En 1215, tandis que le patriarche Volcher assistait au quatrième concile de Latran, Meinhard II de Goritz utilisait son absence pour attaquer les biens du chapitre d'Aquilée que le pape dut prendre sous sa sauvegarde. Alarmé par l'extension grandissante de la maison de Goritz, Berthold ne se sentit en sûreté qu'en transférant sa résidence dans le château-fort d'Udine. Albert de Goritz eut l'audace, nous l'avons dit, d'emprisonner Gregorio de Montelungo, qu'il ne relâcha que sur les interventions pressantes de Clément IV, du roi de Bohême et

1. Lettre du patriarche au doyen d'Aquilée; cf. aussi E. Albe, *op. cit.*, p. 160.

du doge de Venise, se vengeant d'une nécessité coûteuse à son orgueil par l'assassinat de l'évêque de Concordia. Avec lui, Raimondo della Torre dut signer un accord. Son successeur, Ottobono Razzi, vaincu par les armes du comte Henri de Goritz, n'obtint la restitution des domaines patriarcaux qu'au prix d'une paix humiliante.

Et maintenant, c'est le comte Jean de Goritz, à qui pèse trop pour ne point le secouer le respect des lois et de la suzeraineté ecclésiastiques. Il a épousé une cousine, fille de Frédéric d'Autriche. Benoît XII ordonne à Bertrand, s'il est prouvé qu'ils ont contracté mariage sans la dispense requise par le degré de leur parenté, de les déclarer excommuniés jusqu'à leur séparation¹.

La famille de l'excommunié étant coupable aussi d'usurpation des biens du patriarcat, Bertrand doit armer ses troupes pour se porter sur les rives du Tagliamento et recouvrer Venzone. Il met l'adversaire en déroute auprès de Bragallino, fait prisonniers des chevaliers nombreux du comte de Goritz, et entre dans Venzone reconquise : sa victoire est complète.

Étourdi par le coup, Jean de Goritz laisse

1. J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII intéressant les pays autres que la France*, n° 1241, 28 février 1337.

en paix son vainqueur. A la faveur de l'accalmie qui règne alors sous le ciel du Frioul, Bertrand peut déployer une pompe de prince pour recevoir des hôtes de race royale.

Charles de Moravie, fils aîné du roi de Bohême, s'était proposé de passer en bateau avec sa suite de la côte dalmate en Italie. Il semblait que, l'amitié régnant alors entre la Bohême et Venise, la traversée dut s'effectuer sans péril. Mais il devina que la flotte vénitienne qui tenait la mer dans ces parages, aussi sournoise que puissante, espérait sa venue et lui tendait des pièges. Pour les déjouer, il descendit dans une petite barque de pêcheur avec le comte Bartholomæo de Wégla. Cachés l'un et l'autre sous des sacs et des filets, ils franchirent la zone dangereuse sans éveiller l'attention de la flotte. Et quand celle-ci, jetant le masque et déjà fière de la prise escomptée, se saisit du bateau royal, le prince heureusement échappé aux étreintes de l'astuce des Vénitiens, voguait vers les lagunes. La réputation du patriarche l'attira et le fit débarquer à Aquilée.

Aussitôt prévenu, Bertrand accueille le noble étranger avec les égards dus à son rang et à ses tribulations, tandis que sonnent joyeusement toutes les cloches, et que le peuple et le clergé lui rendent de grands honneurs. Ses compagnons,

un instant prisonniers de la flotte, viennent le rejoindre. Et pendant plus de quatre semaines, dans les palais d'Aquilée, d'Udine, de Cividale, ils sont tous magnifiquement traités aux frais du patriarche qui, d'une âme chevaleresque et réconfortante, les accompagne ensuite jusque sur les hauteurs du Tyrol¹.

Peu après, c'est le frère de Charles de Moravie, Jean, comte de Tyrol, qui dévale de ses vertes montagnes, suivi de l'évêque de Trente et de plus de sept cents cavaliers, pour se rencontrer à Sacile, avec le patriarche, des mains duquel il reçoit l'investiture de ses fiefs.

Il semble au comte de Goritz que le temps perdu dans la splendeur des fêtes successives et que les énormes dépenses par elles occasionnées auront affaibli sans doute les moyens de résistance de son voisin. Aussi attaque-t-il d'abord un vassal de Bertrand, Georges de Duino, et puis, avec des forces considérables, Bertrand lui-même. Celui-ci, prévoyant quelque tentative de revanche, se tenait sur une prudente et solide défensive. Mais lorsque Charles de Moravie et le comte de Tyrol venant en personne à son secours, lui eurent amené un précieux renfort de cavalerie

1. *Acta Sanctorum, ibid.*, p. 785.

et d'infanterie, il passa résolument à l'offensive, malgré les inconvénients de la saison d'hiver. Il marcha sur Cormons qui dut payer des dommages de guerre, et de là, pour impressionner l'ennemi, porta son camp sur la rive droite de l'Isonzo, devant Goritz même, la veille de Noël.

En plein air, à la clarté des étoiles, il célébra la messe de minuit, sur un autel de fortune. puis celle de l'aurore, puis celle du jour, en présence des deux princes de Bohême, des comtes d'Ortimburk et de la multitude des nobles chevaliers et des soldats, sous les yeux des habitants de Goritz qui, du haut des remparts, admiraient, craintifs, la scène grandiose.

Le jour de saint Jean l'évangéliste, il s'empare de Belgrado. Il s'avance ensuite vers Latisana qu'il tient assiégée jusqu'au lendemain de l'Épiphanie. Alors, effrayé, le comte de Goritz sollicite une trêve d'un an que lui accorde son magnanime vainqueur. Mais le patriarche avoue que la campagne lui fut coûteuse. Chaque jour, la dépense s'élevait à cinq cents florins d'or. Et les troupes s'en étaient retournées contentes d'avoir reçu de lui, outre leur solde entière, des présents¹.

1. Lettre du patriarche au doyen d'Aquilée.

*
* *

Les échos de ces victoires et les bruits plus ou moins fondés d'une nouvelle tentative possible de descente de l'empereur en Italie inspirèrent à Nicolas, évêque de Trente, le dessein de former une ligue avec le patriarche, le comte de Tyrol et d'autres princes de la péninsule pour s'opposer au passage des Allemands. Il en informa Bertrand qui, tout partisan résolu qu'il fût de la proposition, exprima le désir d'en délibérer, au préalable, avec les Florentins et autres alliés éventuels.

A cette nouvelle, le pape se hâte d'écrire, le 4 février 1340, au patriarche. La politique onvoyante de Louis de Bavière, faite de refus de se soumettre à la curie, d'intentions formulées et de lenteurs à s'en rapprocher, laisse en ce moment Benoît XII dans un état d'indécision qui ne voudrait pas compromettre tout espoir. A propos de la formation de cette ligue, il faut avec beaucoup de soin prendre garde, dit-il à Bertrand, « que les combinaisons jugées par toi utiles et favorables à l'Église ne tournent à son détriment, du fait de la malice d'hommes trom-

peurs. Sois attentif à user de précautions opportunes, de peur d'ouvrir au contraire la route aux troupes du Bavaïois¹. »

Certes, le patriarche veille à leur tenir la route fermée. Il écoute cependant les invitations à la prudence, persuadé au fond que la duplicité de l'empereur ne tardera pas à modifier, une fois de plus, à son égard, l'attitude pontificale.

Or, le comte de Tyrol, dont l'aide a mérité sa gratitude, est à son tour menacé sur un terrain qui, pour n'être pas celui de la guerre, présente le danger d'un conflit capital.

Jean, fils du roi de Bohême, n'est comte de Tyrol que par son mariage avec Marguerite, fille unique de Henri, le dernier comte de Tyrol. C'est donc à Marguerite qu'appartient le comté qui, tout montagneux qu'il soit, n'en est pas moins riche et convoité par Louis de Bavière. Son voisinage du Frioul et de la Vénétie pourrait faciliter sa descente en Italie.

En conséquence, les intrigues de l'empereur tendent à circonvenir l'esprit de la comtesse Marguerite, à pousser à l'extrême sa désaffection pour son mari, et à la persuader que, sous prétexte d'impuissance, un divorce serait possible

1. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. XXV, p. 218.

qui lui permettrait d'épouser le fils impérial Louis de Brandebourg.

Devant l'imminence d'un attentat aux lois les plus sacrées de l'Église, Benoît XII, par lettre du 28 novembre 1341, ordonne à Bertrand de Saint-Geniès d'empêcher le divorce et de frapper des censures canoniques tous ceux qui coopéreraient à ce crime¹.

Ni les efforts diplomatiques du patriarche, ni la menace des anathèmes ne purent fléchir la rigide obstination d'un odieux projet. De sa propre autorité, l'empereur cassa le mariage de Marguerite avec Jean de Bohême et la fit unir à son fils, en osant dispenser lui-même les nouveaux époux de l'empêchement de consanguinité.

La consommation de ce scandale est de février 1342. Dans l'impuissance de sa volonté pacificatrice à prévenir la fréquence des révoltes impies du Bavaïois, Benoît XII meurt le 25 avril suivant.

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 232.

AUTRES GUERRES SOUS CLÉMENT VI

A l'austère, économe et tenace pontife qui vient de mourir le Sacré-Collège donne comme successeur, le 7 mai 1342, un Limousin, le cardinal-archevêque de Rouen, Pierre Roger, réputé pour son talent d'orateur et de théologien, aussi souple de caractère que souriant d'accueil dans ses manières de grand seigneur. Dans l'énorme palais d'art sobre qu'a fait construire Benoît XII en Avignon, Clément VI, généreux et prodigue, attirera les meilleurs artistes pour en décorer l'intérieur ou l'égayer par des fêtes brillantes qui contribueront à vider le trésor du Saint-Siège.

Il sait toutefois se détourner de la compagnie des beaux esprits et des savants, familiers de sa cour, quand il s'agit de prêcher lui-même au peuple, d'exercer la charité ou de se comporter en diplomate accompli. C'est du côté de l'Allemagne que le ciel continue à se couvrir de nuages. Fier de sa dernière incartade, l'empereur veut aggraver son attitude injurieuse envers la Papauté en annonçant son intention de porter

AUTRES GUERRES SOUS CLÉMENT VI.

secours aux Gibelins d'Italie. A cette nouvelle offensive la diplomatie de Clément VI répond par un acte résolu. Il nomme un légat chargé de fermer à l'insolent Bavaïrois les portes de l'Italie. Le patriarche d'Aquilée, qui a connu Pierre Roger en Avignon, approuve avec enthousiasme la politique pontificale. Et il se dresse, à l'appui du légat, comme un rempart infranchissable interdisant ainsi une seconde fois à l'empereur l'entrée de la péninsule.

*
*
*

Il ne peut d'ailleurs rester en repos. Après l'affaire laborieuse de Cavolano, qu'il ne réduisit qu'au prix de beaucoup de dépenses et de nuits sans sommeil, c'est l'affaire de Valmo qui le sollicite. Hermagoras della Torre y était entré par ruse depuis trois jours en violentant les seigneurs qu'il y avait fait prisonniers, lorsque Bertrand y envoya des troupes. Hermagoras prit aussitôt la fuite permettant à celui-ci de délivrer les seigneurs et de récupérer le château-fort. Libre de ses mouvements, le patriarche s'occupa de restaurer merveilleusement les portes de Moscardo et celle de Sclusa qui s'appela désormais, en souvenir de son bienfaiteur, « porte de Bertrand ».

Puis, ce sont les meurtres de Pinzano qui l'importunent. Pour punir Manfred de Pinzano et ses complices de l'horrible assassinat commis sur des compatriotes de leur propre sang, Francesco, Pinzanellò et Saccio, il dut l'investir rigoureusement pendant quarante-six jours d'un siège dur et périlleux.

Il put jouir d'une année de calme. Mais, en 1345, toujours avides de vengeance et estimant achevés les préparatifs d'une campagne longuement mûrie, les comtes de Goritz envahissent le territoire d'Aquilée. En toute hâte, Bertrand met sur pied deux armées, dont l'une prend position près de Latisana et l'autre se porte jusqu'à Manzano. Durant trois mois il oppose une résistance d'une telle vigueur imprévue que les agresseurs se retirent finalement tout déconfits. Il avait dépensé au cours des opérations quinze mille florins¹.

Les échos de cette vaillance militaire ne pouvaient atténuer, dans l'esprit de Clément VI, le souvenir de la valeur diplomatique de Bertrand de Saint-Geniès, mais l'incitaient, au contraire, le cas échéant, à utiliser cette valeur. Or, un cas grave se présentait où l'intelligence et le zèle de

1. Lettre du patriarche au doyen d'Aquilée.

ce robuste vieillard le rendaient capable, malgré ses quatre-vingt-six ans, de jouer un rôle important. Le Pape, en 1346, l'envoie en mission auprès de Louis, roi de Hongrie.

*
* *

Des événements dramatiques venaient de brouiller les deux branches de la dynastie angevine qui régnaient en Hongrie et à Naples.

A la veille de mourir, pour assurer aux deux petites filles, qui seules lui restaient, la possession du royaume, Robert de Naples avait donné en mariage Jeanne, la future reine, au prince André de Hongrie, et promis par testament sa sœur Marie au roi Louis, frère aîné d'André. Au lendemain de sa mort, en violation de ses promesses testamentaires, des intrigues de cour poussèrent Charles de Duras à enlever et épouser sa cousine germaine, la princesse Marie; tandis que des flatteurs insinuants inspiroient à la reine Jeanne, jeune, jolie et coquette, une profonde aversion pour le prince André son mari, auquel elle refusait le titre de roi.

Doublement irrité, Louis de Hongrie insista près de Jeanne, toujours rebelle, et près du pape pour que fût conféré à son frère le titre royal;

et son irritation devint si pressante que Clément VI, pour l'apaiser, fit porter à la reine l'ordre catégorique d'autoriser le couronnement du prince André. La cérémonie fut fixée au 20 septembre 1345. Et pendant la nuit de l'avant-veille de ce jour, des conjurés étranglaient le prince dans le palais d'Aversa. Peu après, Jeanne mettait au monde un fils. Des rumeurs s'élevèrent qui l'accusaient de complicité dans l'assassinat, sans épargner la princesse Catherine, sa tante, soupçonnée d'avoir prémédité le crime, pour faire marier son fils, Robert de Tarente, avec la reine qui, de fait, ose étourdiment demander au pape la dispense de consanguinité.

Louis de Hongrie entre en fureur. Il dépêche en Avignon une ambassade qui inculpe Jeanne d'adultère et d'assassinat, prie le Saint-Père de la déposséder de ses États dont l'administration pourrait être confiée au voïvode de Transylvanie jusqu'à la majorité du fils d'André, et s'insurge avec virulence contre le mariage projeté.

C'est la réponse à cette ambassade qu'il s'agit de porter et de faire agréer : réponse d'autant plus délicate que, dans la crainte que le roi de Hongrie ne veuille s'emparer du royaume de Naples, la France conseille au pape la concession de la dispense de mariage.

Voilà notre patriarche à cheval pendant les rigueurs encore hivernales de 1346, à travers des pays montagneux, de pénible accès, où vivent des peuples barbares, étrangers aux douceurs de l'hospitalité¹. A la cour de Hongrie, il s'ingénie à se conformer aux vues temporisatrices de Clément VI qui désire calmer le prince sans formuler des décisions définitives. Sans doute la reine Jeanne est accusée, mais elle n'est encore ni déclarée coupable, ni même citée à comparaître devant des juges. Il serait donc contraire aux lois de la justice de la priver de ses États avant de reconnaître sa culpabilité. Le sort de son jeune fils sera assuré par la vigilance de l'évêque de Padoue, Hildebrand Comte, et de l'évêque du Mont-Cassin, Guillaume de Rozières, que lui, Bertrand, connaît très particulièrement. Quant à la dispense de mariage, le roi peut être persuadé que le Saint-Siège n'accorde des grâces de cette nature que pour des motifs graves et raisonnables. Si détestable que soit le crime, il ne faudrait pas que le désir de le châtier portât la guerre en Sicile, dont les envahisseurs avaient été précédemment excommuniés. La défense d'attaquer ce royaume et les

1. « *transeunt per montes Gelboe, nationes barbaras et immanes* » : lettre au doyen d'Aquilée. (Gelboe, réminiscence et comparaison bibliques.)

censures auxquelles on s'exposerait en la transgressant ont été naguère notifiées aux républiques de Gênes et de Venise¹.

Un instant radouci par la prévenance des instructions pontificales et les onctueux commentaires de l'habile ambassadeur, le roi de Hongrie entendait cependant que la cause fût jugée vite et à fond; si bien que Clément VI, malgré son parti de temporiser, allait députer un second nonce, le cardinal Bertrand de Deux, archevêque d'Embrun, pour informer le prince qu'il se disposait à excommunier en consistoire public les meurtriers encore inconnus de son frère et instruire une enquête contre la famille royale de Naples elle-même².

Durant son voyage de retour, le patriarche, comme à l'aller, emprunta des sentiers tellement ardu — *devia incredibilia* — et endura de telles tribulations, que leur récit, écrit-il au doyen de son chapitre, « trop long pour être fait dans une lettre, lui en sera minutieusement rapporté par son notaire Paulin ».

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 397.

2. Cf. E. Albe, *loc. cit.*, p. 151; *reg. Vatic.*, 139, ep. 781-2-3, 803; ep. 1201-2-3-12. Janvier et février 1346; *reg. Vatic.*, 140, ep. 251; juillet 1346; A. Theiner, *Vetera monumenta Hungarica*, n° 1062-1086.

Il y avait lieu pour lui de craindre qu'en son absence l'un ou l'autre de ses ennemis se fût livré à quelque vexation. Crainte justifiée du côté des Vénitiens. A leur ténacité tracassière il répliqua, pendant l'été de 1346, par un coup de massue.

Comment dompter la ténacité supérieure de ce terrible vieillard? Les Vénitiens dépités pensent qu'en exposant leurs doléances au pape, devant l'autorité de qui seulement s'incline le patriarche, ils obtiendront un terme aux embarras par celui-ci suscités et pourront avec honneur se relever de leurs humiliations. L'heure est d'ailleurs propice. Ils sont les alliés officiels du Saint-Siège dans une entreprise de très large envergure. A défaut de la croisade impossible rêvée par Jean XXII, Clément VI a conçu le dessein, de haute politique religieuse, en formant une ligue navale entre la Papauté, Venise, le roi de Chypre et les Hospitaliers, de libérer l'Archipel des corsaires turcs qui l'infestaient et d'amener les Orientaux, Grecs et Arméniens, à renoncer au schisme. Déjà Smyrne a été conquis : et présentement la flotte chrétienne, composée notablement de vaisseaux vénitiens, qui croise dans les parages des îles grecques, escompte une prochaine victoire.

Dans cette conjoncture, il serait impolitique de mécontenter la puissante et nécessaire alliée : il serait injuste, néanmoins, de réprimander trop durement un prélat de grand âge qui vient de remplir, en Hongrie, une méritoire mission et de travailler ainsi à la pacification de l'Europe. Perplexe, il se décide pourtant à expédier une lettre de blâme apostolique où se devine le désir de ménager la fierté des plaignants : « Vénérable frère, écrit-il au patriarche, le 4 novembre 1346, tu ne marches pas dans la voie de la paix. Tu ne cesses d'exaspérer de plus en plus les Vénitiens. Et si les buts que tu persistes à poursuivre se réalisaient, il en résulterait, pour eux, des préjudices et des dangers¹. »

Sensible aux remontrances et aux invitations pontificales, le vieil évêque, maîtrisant son amour-propre, docilement se soumet. Peut-être doit-on fixer à cette époque l'une des trois visites de courtois apaisement que, sur une gondole de luxe et splendidement escorté, il vint faire en noble prince au doge et au sénat de Venise.

1. « Tu viam pacis non sequens... ipsos Venetos gravius exasperare non cessans, aliqua procurare non desinis, que si ad effectum devenirent, in eorum dampnum et periculum redundarent. » Reg. Vatic., 140, ep. 728.

* *

Cette même année vit la déchéance complète du Bavaïois et l'élection à l'Empire, sous le nom de Charles IV, du fils aîné du roi de Bohême, Charles de Moravie, qui s'était porté naguère au secours du patriarche. L'année suivante, celui-ci eut à subir, de ce chef, des représailles.

Il lui fallut de force reconquérir Cadubrio. Il lui fallut surtout tenir tête à la violence d'une attaque soudaine du fils de l'empereur déchu. Louis de Brandebourg, nouveau comte de Tyrol, se flattait de pouvoir, assisté des comtes de Goritz, tirer vengeance des entraves mises par Bertrand à la descente en Italie de son père et le punir de son attachement à la maison de Bohême. Des lettres providentiellement découvertes révélèrent à Bertrand les intentions formelles de l'agresseur et de ses complices, qui étaient d'attenter à sa vie, et de ruiner tout le territoire de son Église. A l'armée considérable de Louis de Brandebourg il ne pouvait opposer que des troupes réduites. Mais Dieu voulut encore que celles-ci triomphassent.

Entre temps, il dut procéder à une opération de police. Le château de Raymondo, repaire de voleurs et de brigands, redoutés dans le pays

pour les pillages et les meurtres qu'ils y perpétraient, était réputé inexpugnable. Le patriarche organisa une véritable expédition militaire qui, avec l'aide visible de Dieu et sans effusion de sang, réussit à capturer ces scélérats dont justice fut faite et la région délivrée¹.

*
* *

Comme le commande, à ses yeux, son devoir de défenseur des droits de son Église, Bertrand de Saint-Geniès restera, à quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix ans, un indomptable lutteur.

D'entendre le récit de ses campagnes guerrières, on s'imaginerait voir, le long des côtes de l'Adriatique, à travers les riches plaines du Frioul, au flanc des Alpes Juliennes ou du Carso, se détacher la silhouette d'un prélat belliqueux, image de l'archevêque légendaire de la *Chanson de Roland*. Au cours de la bataille acharnée de Roncevaux, Turpin tire Almace, son épée vaillante, et, jusqu'à l'ultime accent de son ultime contrition, tranche des têtes sarrasines. L'ardeur d'un même sang chevaleresque pousserait-elle

1. Lettre du patriarche au doyen d'Aquilée.

le vieux patriarche à pourfendre lui aussi, de ses propres mains, les adversaires qu'il affronte?

Il est interdit et répugne à son caractère de verser le sang : il ne le verse point. Contraint de faire prendre les armes à ses gens, il ne les prend pas lui-même. Il conduit ses troupes, face à l'ennemi ou aux pieds des remparts qu'il faut escalader ; il les encourage par les exhortations de sa parole, par l'exemple des privations et des austérités les plus dures, mais ne court pas personnellement à l'attaque. Il aspire à renouveler les scènes des combats bibliques plutôt que celle de Roncevaux.

Tel Moïse au désert pendant les batailles des Hébreux, tel il se comporte, une fois donné le signal de l'action, ainsi que le raconte son chapelain. Il fléchit à terre ses genoux nus, et nu-tête, les bras levés vers le ciel, il prie avec une instante ferveur jusqu'à la fin de l'engagement¹.

Et, chose admirable qui tenait du prodige, à chaque fois, sa prière était du ciel entendue. Il est historiquement certain que le patriarche fut toujours victorieux.

Sous la rude apparence de ce magnifique vieillard palpait l'âme d'un saint.

1. *Acta Sanctorum*, juin, t. I, p. 788.

LES RÉFORMES DE L'ADMINISTRATEUR

Un prince séculier ne borne pas son rôle aux fonctions de général. Si la sécurité de son territoire nécessite parfois l'intervention des armes, sa prospérité exige la sagesse des mesures administratives.

Pour coloré et captivant qu'il soit, le tableau des opérations militaires que nous venons de décrire absorberait à tort notre attention, puisqu'il ne représente qu'un aspect d'une multiple et féconde activité. Prince du Saint-Empire, Bertrand pourvoit sans doute à la défense de ses États, mais, de plus, il gouverne ses sujets avec le paternel souci de promouvoir le progrès matériel et l'ordre moral. Patriarche surtout, il lui incombe de concourir au salut des âmes de son diocèse et d'exercer sa vigilance sur la province ecclésiastique dont il est le métropolitain.

A ce second titre, et avant de relater les événements majeurs de sa remarquable administration, il semble intéressant de noter quelques manifestations de ses rapports avec la Papauté.

Sa nonciature à Rome et à Naples, en 1334, lui avait permis, en cours de route, de remplir certains mandats mineurs relatifs à des collations de bénéfices. Il s'arrêta dans la cité de Sienne, aussi éprise du culte de l'art qu'ardente au plaisir et à la dispute, mais sur laquelle ne rayonnait pas encore le sourire protecteur de sainte Catherine. Sans se laisser prendre à ses charmes, il instruisit contre elle un procès canonique et porta des sentences sévères pour l'obliger à retirer des mains de Nicolas Vult de Malavultis la cure de Saint-André-de-Bozone et à la remettre entre celles de Hugo Bindii Bencivenni. L'année suivante, Benoît XII approuva les décisions du doyen d'Angoulême devenu patriarche d'Aquilée, en intimant au podestat, au capitaine, à la commune de Sienne l'ordre d'exécuter les sentences et à son évêque, Donosdeo, celui de les faire observer¹.

Après l'approbation, l'injonction. Un intrus, le clerc Alexio occupe par violence et simonie la

1. J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n° 2364, 2365, 5 septembre 1335.

prévôté de l'église collégiale de San Stéphano, près d'Aquilée : il faut l'en chasser tout de suite. Cette prévôté avait, auparavant, été conférée indûment par le cardinal Giovanni Colonna à Morando de Porcilli, chanoine d'Aquilée : il faut le contraindre à démissionner¹.

Après l'injonction, la suspicion. La paroisse de Bosano, dans le diocèse de Trente, était vacante par la mort du cardinal Pietro Colonna. Le patriarche, fort du privilège obtenu de Jean XXII d'attribuer certains bénéfices dont jouissait ce cardinal, y avait nommé Henri de Zeltach. Dans le doute de l'authenticité de ce privilège, et pour affirmer son autorité, Benoît XII casse cette collation : mais, persuadé que le sujet en est digne, il l'en pourvoit².

Après la suspicion, la condescendance. Sur le désir de Bertrand, le pape gratifie de l'importante paroisse de San Michael in Mangispurch, au diocèse d'Aquilée, Pietro Lamberti, bachelier en médecine, familier et médecin du patriarche, mais avec obligation d'y résider personnellement³.

Après la condescendance, le blâme. Bertrand a laissé placer à la tête de l'église de Vicence,

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 3850, 26 mai 1336.

2. *Ibid.*, n° 2698, 3 juin 1336.

3. *Ibid.*, n° 2799, 13 novembre 1336.

dont il est le métropolitain, un Frère-Mineur mal famé dans son ordre, et il a confirmé l'élection de l'évêque de Trente, nonobstant la réserve apostolique. Qu'il accuse réception de sa lettre au pape, et qu'il expédie en Avignon, avec leurs dossiers, l'évêque élu et le franciscain¹.

Après le blâme, la mission. Le diocèse de Pola est en souffrance au spirituel et au temporel. Les chanoines en avaient déféré l'évêque Sergio au tribunal du patriarche, sous l'inculpation de plusieurs méfaits. Sergio en avait appelé au Saint-Siège. Que Bertrand s'informe de la nature des maux dont la coupable incurie de l'évêque a pu accabler Pola, et qu'il envoie en Avignon les conclusions de son enquête².

Après la mission, la protestation. Pour couvrir les dépenses énormes de l'administration de l'Église, les papes d'Avignon avaient étendu à la plupart des sièges épiscopaux les droits que, sous le nom de services communs, devaient acquitter les évêques, au moment de leur consécration, à la Chambre apostolique. Or, à l'occasion du sacre de Blaise de Leonessa, évêque de Vicence,

1. J.-M. Vidal, *Lettres closes et patentes de Benoît XII intéressant les pays autres que la France*, n° 1159, 29 novembre 1336.

2. *Ibid.*, n° 1508, 10 septembre 1337.

son suffragant, le patriarche en a perçu le service commun, comme il prétend en avoir la faculté en pareille occurrence, de la part de tous ses suffragants. Benoît XII lui enjoint de justifier, dans les deux mois, sa prétention qui ne serait tolérable que sur l'évidence des preuves. Et, les documents justificatifs lui ayant paru insuffisants, il lui interdit ensuite de recevoir aucun service commun, avant qu'il n'ait fourni un dossier plus probant de son droit¹.

Après la protestation et l'interdiction, un autre blâme. Nicolas, doyen du chapitre d'Olmuz, en Moravie, nouvel évêque élu de Trente, a vu son élection confirmée par le patriarche-métropolitain. Le pape casse cette élection faite contrairement à la réserve spéciale dont le Saint-Siège avait frappé ce bénéfice épiscopal².

En ces quelques exemples s'accuse la manière rude du pontife qui, assez étranger à la crainte de mécontenter les personnes, entend faire observer par qui que ce soit les règles canoniques et son plan réformateur des abus. L'ordre bénéfictin surtout est l'objet de sa sollicitude réorga-

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 1746, 20 mars 1338; *Lettres communes*, n° 6382, 7 juillet 1338.

2. *Lettres communes*, n° 5277, 3 juillet 1338.

nisatrice. Il en subsiste des traces dans sa correspondance avec Bertrand de Saint-Geniès.

Au début de son pontificat, Benoît XII lui concède la faculté de pourvoir au remplacement de Brancha, abbesse défunte de l'abbaye bénédictine de Sumaga, dans le diocèse de Concordia¹.

Après la promulgation de l'importante bulle *Summi magistri* consacrée à la réforme de la famille de Saint-Benoît, ses prescriptions deviennent plus minutieuses. Une élection d'abbé a eu lieu dans le monastère de Sainte-Marie in Organis, de Vérone, soumis à la juridiction du patriarche. Il lui demande, avant de confirmer ou d'infirmer cette élection, de s'informer de l'état de ce monastère, des mérites du religieux élu à la dignité abbatiale, des ingérences possibles de quelques tyrans du voisinage; et il attendra les résultats de l'information². Une affaire analogue est survenue dans le monastère féminin qui porte le même nom de Sainte-Marie in Organis: celle de l'abbesse Ognibona, que le pape, une fois le dossier contrôlé, lui remet le soin de résoudre à sa convenance, en dernier ressort³.

1. J.-M. Vidal, *ibid.*, n° 10, 14 mai 1335.

2. *Lettres closes et patentes*, etc., n° 1509, 10 septembre 1337.

3. *Lettres communes*, n° 6344, 13 novembre 1338.

Voici une mésaventure où se dévoile le souci de descendre, malgré l'étendue de ses préoccupations générales, dans l'examen d'incidents particuliers. Le cardinal Matteo Orsini, qui a obtenu en commande le monastère bénédictin de Saint-Laurent de Trente, lui expédiait par messenger une somme d'argent. Or, un soudard de pays, Giovanni de Bellasio, animé d'une haine violente et dommageable à l'endroit de ce monastère, surprend en route le messenger, lui extorque audacieusement cent livres de monnaie courante, lui vole un cheval et traîne à terre son domestique par les cheveux. En vue de lui infliger une juste punition, le pape charge le patriarche de procéder à un supplément d'enquête¹.

*
*
*

L'agitation perpétuellement entretenue par les conflits armés avait contraint la plupart des derniers patriarches à exécuter des opérations militaires plutôt que des réformes administratives. A la faveur de ses capacités exceptionnelles, Bertrand réalise celles-ci avec le même succès que celles-là. L'étude et le profes-

1. *Lettres communes*, n° 5095, 13 septembre 1337.

sorat des questions juridiques l'ont accoutumé à la netteté des conceptions requise par l'ordre à établir dans la cité ou dans l'État.

Le Frioul, l'antique *Forojulium* des Romains, dont il est duc, était dépourvu d'organisation. Il le divise en cinq régions territoriales, indépendantes les unes des autres sous son autorité souveraine.

La première est celles d'Aquilée avec, comme préfet, Nicolas Castelli et, comme adjoints, Henri Strasoldio et Pallœa Fermeo.

La seconde est celle d'Udine, son préfet Frédéric de Savorgnano, et ses adjoints Odéric Villaltœo et Frédéric Morutio.

La troisième est celle de Cividale, son préfet Philippe Porteo, et ses adjoints Jean Cucaneo et Hermann Atempsœo.

La quatrième est celle de Glemona jusqu'aux contreforts des Alpes Carniques; Artuico Prampergio est son préfet, Asquino Coloretœo et Conradino ses adjoints.

La cinquième comprend le pays situé au delà du Tagliamento; Begofrid de Spilimbergo est son préfet, Brisalio de Purli et Nicolas Bari ses adjoints.

Cette division présente notamment des avantages de premier plan au point de vue stratégique. Survienne la nécessité d'une guerre avec

Venise, chaque chef de région, comme il en a la consigne, arme rapidement ses gens et se porte sur la position prescrite par le commandement supérieur. Là est sans doute l'une des causes des victoires constantes d'Aquilée sur sa voisine. D'ailleurs, l'indépendance réciproque des régions donne à chacune plus de confiance dans ses ressources propres; et la défection même d'un des chefs, si fâcheuse qu'elle fût, ne pourrait compromettre la sécurité de l'ensemble du pays.

Udine avait reçu de Berthold, le premier patriarche qui en fit sa résidence provisoire, des améliorations matérielles et des embellissements artistiques qui duraient depuis cent ans. Il avait divisé la ville en cinq quartiers, institué un conseil de vingt-quatre citoyens pour en administrer les affaires, et fondé un chapitre de huit chanoines dirigés par un gardien. Aussi Udine était-elle devenue de fait le siège du patriarcat d'Aquilée et la capitale du Frioul.

Il parut à Bertrand que sur ces bases on pouvait édifier de nouveaux progrès. Sa science du droit romain et du droit canonique, l'expérience acquise dans sa longue carrière, le don de la sagesse lui avaient appris l'utilité ou les inconvénients, pour le maniement des hommes, de telle ou telle forme de constitution civile.

Un régime strictement aristocratique risque de mécontenter le peuple; et un gouvernement démocratique expose la chose publique aux dangers de l'incompétence et de l'anarchie. Aussi Bertrand conçut-il une constitution locale où entreraient harmonieusement dosés les deux éléments de la population d'Udine. Au sectionnement de la ville en cinq quartiers urbains dû à l'initiative de Berthold, il ajouta celui de cinq quartiers suburbains. Le nombre des vingt-quatre conseillers devait être accru. Tout patricien, âgé de vingt-cinq ans, était appelé à prêter serment en présence de sept notables et admis de droit à exercer les fonctions des bons citoyens. Chacun des cinq quartiers du centre nommait trois délégués, de même chacun des cinq quartiers des faubourgs : ce qui, avec les cinq chefs des quartiers des faubourgs, formait un groupe de trente-cinq représentants du peuple. Ceux-ci, unis aux patriciens, composaient le Sénat d'Udine.

En les convoquant en assemblée plénière, Bertrand les engagea à implorer l'assistance de Dieu nécessaire même à la prospérité des affaires temporelles, leur conseilla la prudence et la justice qui conditionnent la concorde entre citoyens, et les persuada de chercher leur contentement dans l'honneur et la probité plutôt que dans les plaisirs

malsains. Une corde qu'il savait faire vibrer était celle du patriotisme. Noblesse oblige. La gloire des ancêtres, dont Aquilée tire son illustration, les exhortait à oser de grandes choses et à n'en oser que de grandes.

Il réussit de la sorte à intéresser au gouvernement de la chose publique les principaux personnages du Frioul : et sa réputation de sagesse lui gagna, au delà des monts de Carniole et jusqu'en Autriche, des sympathies et des concours nombreux.

Comme un État organisé ne peut vivre sans finances et sans numéraire, le patriarche ordonna au début de son règne de frapper une nouvelle monnaie d'argent. D'une valeur de quatre deniers, elle portait sur une face l'effigie de saint Hermagoras, sur l'autre l'image de la croix, et en exergue le mot *Deus*¹.

*
* *

Dans l'ordre religieux, ses obligations d'évêque lui inspirèrent des institutions ou des réformes, dont quelques-unes ont persisté jusqu'à nos jours.

Il termine, en forme de mitre le campanile de sa cathédrale. A Udine, il bâtit dans l'église

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 782.

Sainte-Marie une élégante chapelle ornée de peintures qui lui coûtèrent 400 marcs, et un tombeau destiné à recevoir les reliques des saints martyrs, patrons d'Aquilée.

Il existait un chapitre de cinquante chanoines, fondé par Popone, à Aquilée, où ils ne résidaient que de décembre à avril, à cause de l'inclémence du climat fiévreux qui les chassait dès les prémices de la chaude saison. Bertrand désire, par la splendeur des cérémonies du culte dans la ville d'Udine, honorer Dieu et lui conquérir des âmes. Il transfère les chanoines de Saint-Odéric, établis par Berthold, dans l'église de Sainte-Marie qu'il a érigée en collégiale en y instituant lui-même un corps canonical; et dans cette collégiale, cathédrale future, il réunit les deux chapitres en un seul, désormais puissant et renommé. Il lui donne un doyen, il le dote de biens et de revenus importants, de livres liturgiques et d'ornements précieux.

Il étend ses largesses à tout son diocèse. Il accorde à l'église majeure de Glémona un bel ostensor d'argent doré. Il gratifie d'un calice de grande valeur les religieuses de Sainte-Marie *ad Virgines*, à Cividale, où il se complait à leur prêcher, à chanter la messe et à leur distribuer lui-même la communion.

Il appelle à Udine, comme modèles d'étroite et très dévote observance, des Frères de Saint-Pierre, ou Célestins, auxquels il cède l'église Saint-Gervais, en leur attribuant les ressources nécessaires.

Dans un faubourg de cette ville il aliène l'église Saint-Nicolas en faveur de vingt moniales soumises à la règle de Saint-Augustin : vierges, ou veuves, ou même pécheresses repenties, elles porteront la robe blanche, symbole de la pureté d'esprit et de corps gardée ou recouvrée, et le voile noir pour signifier la mort en Dieu à tout attachement mondain¹. Elles aussi reçoivent de sa charité des moyens suffisants de vivre.

En souvenir de ses relations toulousaines de parenté et d'amitié avec les Fils de Saint-Dominique, associé par l'admiration à leur culte pour la personne et la doctrine de saint Thomas d'Aquin, il marque aux Frères-Prêcheurs d'Udine une vraie prédilection. Au cours d'une visite à leur couvent, son goût pour la science l'invite à l'examen minutieux de leur bibliothèque. Cet examen achevé, il constate qu'il leur manque plusieurs livres grandement utiles à la prédica-

tion et à la direction des consciences. Avec une générosité particulièrement méritoire chez un bibliophile, il leur offre ces livres tirés de sa propre bibliothèque.

Aussi avec bonheur le couvent lui prête-t-il son concours pour les œuvres d'apostolat. Si le patriarche consacre des églises, s'il les enrichit d'ornements et de vases sacrés, il vise surtout à doter les âmes des grâces de Dieu. Or, chaque année, à l'époque de Pâques, des diocésains de de race slave, teutonne, italienne, se rendaient à Aquilée pour y recevoir le sacrement de pénitence, mais ne pouvaient toujours se faire comprendre des confesseurs. Afin de faciliter à tous l'accusation de leurs fautes, Bertrand obtint l'aide d'un Frère-Prêcheur assez polyglotte pour entendre et satisfaire les pénitents de différentes langues.

Le clergé, à qui incombait le gouvernement spirituel des fidèles du patriarcat, était de sa part l'objet d'une très paternelle sollicitude. Il conféra la prêtrise à sept cents diacres environ, et les ordres inférieurs à plus de deux mille clercs, veillant à trouver en eux les qualités requises par la grandeur de leur vocation et à n'attribuer les bénéfices qu'aux plus dignes. Il les convoquait à des synodes annuels où il insistait avec l'autorité

1. L'acte de fondation est du 6 novembre 1341 : *Acta Sanclorum*, *ibid.*, p. 786.

de son rang, de son âge et de sa sainteté, sur les devoirs de leur charge dans l'administration des sacrements, sur la connaissance des livres sacrés et doctrinaux, sur l'exemple des vertus à donner au peuple chrétien.

Quant à son office de métropolitain, il ne le remplissait pas seulement dans ses rapports privés avec chacun de ses suffragants, mais encore avec tous collectivement par la tenue de deux conciles provinciaux à Udine et Aquilée.

De celui d'Udine, en 1335, on ignore tout, aucun recueil n'en ayant publié les actes. De celui d'Aquilée, au contraire, nous possédons une connaissance très précise. Nous avons dit qu'il y fut célébré en 1339, le 25 avril, en la fête de saint Marc, fondateur de l'église d'Aquilée. Aux constitutions du concile de 1281 relatives au meurtre ou à l'emprisonnement des prélats, que nous avons signalées à l'occasion de l'assassinat de l'évêque de Vérone, le concile de 1339, pour en rendre l'exécution plus certaine et plus aisée, crut opportun d'apporter quelques modifications. Si un crime était perpétré sur une personne épiscopale, le patriarche pourrait, *aux frais communs de la province*, procéder aux enquêtes par lui-même ou par ses délégués et en informer le Pape et l'empereur. Pareillement agirait un

suffragant dans le cas d'un attentat sacrilège dont le patriarche serait victime.

D'autres articles prescrivaient aux confesseurs d'interroger les pénitents sur le devoir de payer intégralement la dîme, et aux évêques de faire chaque année une visite à l'église métropolitaine d'Aquilée, sans négliger celle qu'ils devaient aux divers monastères de leur diocèse pour y réformer les abus, s'il y avait lieu. Privés seraient de leurs bénéfices les clercs scandaleux. On ne pourrait admettre au baptême qu'un parain, et non plusieurs, comme la coutume s'en introduisait, sous peine de cinq livres d'amende.

Encore quelques règles, anciennes ou nouvelles, concernant la caution exigible des usuriers, les testaments, les publications des bans de mariage¹ : et les pères de ce concile se séparaient, conscients d'avoir voulu accomplir une besogne utile aux âmes et à leur pays.

1. Mansi, *Histoire des Conciles*, t. XXV, col. 1116-1124.

Ce n'est pas de la seule sagesse de ses décisions, ou de la rigueur mise à les appliquer, que résulte, pour un administrateur épiscopal, la fécondité durable de son œuvre. Il lui faut une sève qui, descendue des hauteurs célestes et récompense de ses efforts, inspire ses intentions, informe et prolonge ses actes. Et quand, par faveur divine, il en est abondamment pourvu, il peut dispenser à ses diocésains et à son temps les richesses de la sainteté.

Sans l'afflux de cette force secrète, que Dieu réserve à ses dociles serviteurs, prédestinés aux prodigieuses besognes, Bertrand eût été incapable de produire, jusqu'à la fin, l'ouvrage dont nous venons de tracer rapidement une partielle esquisse. Il la puisait, comme tous les saints, dans son union avec Dieu.

Nous le savons d'un véridique témoin. Nul ne connaît mieux les grands personnages que leurs familiers à qui, dans l'évidence de leur nature intime, ils se découvrent parfois bien petits.

Dans l'espèce, le patriarche d'Aquilée se révèle malgré soi, tel qu'il est, à son chapelain attentif qui a mesuré et transcrit, pour la postérité, sa haute taille morale.

En 1584, les Pères de l'Oratoire, de Rome, avaient obtenu du patriarche Francesco Barbaro, la permission de copier, dans les archives de Sainte-Marie d'Udine, un double manuscrit : la lettre de Bertrand au doyen de son chapitre, qui a servi de base à notre documentation pour la partie guerrière de son gouvernement, et sa vie patriarcale racontée par son chapelain. C'est de celle-ci — que publièrent les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, à la fin du dix-septième siècle, sous la plume du P. Conrad Janning, auteur de la notice de *Beato Bertrando*, d'après la copie de la Vallicellana des Oratoriens de Rome — que nous allons extraire la substance du présent chapitre.

*
* *

Homme de prière avant tout. Le jour, il ne pouvait sans doute dans son palais, où l'assailait la multiplicité de ses labeurs spirituels et temporels, mener la vie des moines uniquement occupés aux exercices qu'a prévus la règle à des moments déterminés. Mais la nuit lui apparte-

nait. A l'heure où, dans les austères couvents, se chantaient les nocturnes de l'office, lui se levait en silence pour réciter très dévotement les Matines. Et à l'aurore, il célébrait la messe avec une angélique ferveur, ou en entendait une, deux, trois, afin de pouvoir, dès le soleil levé, vaquer à ses premiers travaux, assisté de ses conseillers.

La nuit lui appartenait, disons-nous. Il en profitait pour se livrer, à l'insu de tous, à des oraisons prolongées et à des macérations corporelles qui eussent compromis, à un degré peut-être mortel, une santé moins résistante que la sienne.

Une nuit, ayant congédié son chambellan, il pousse la porte pour feindre de vouloir dormir, mais, aussitôt dépouillé de ses habits, il se couche tout de son long, la face contre terre, et se met à prier avec effusion de larmes et contrition de cœur. Au dehors, le cop chante. Soudain la porte s'ouvre et paraît un de ses familiers secrets. Il voit dans cette posture pénitente le patriarche qui, se sentant aperçu, se relève prestement.

— « Quoi, Seigneur, lui reproche-t-il avec un affectueux respect, avancé en âge comme vous l'êtes, vous affligez votre corps au point d'abréger vos jours avant l'heure de la Providence et de causer ainsi un grave dommage à vos sujets? »

— « Tais-toi, importun, lui réplique-t-il, tu

ne sais pas ce que tu dis. Et tu vas me promettre de ne jamais parler à personne, ma vie durant de ce que tu as vu. »

Il fallut bien que le familier promît. Mais, sous le blâme d'un remords de conscience, il crut ensuite ne pouvoir dissimuler un fait d'une portée si édifiante et dont l'existence, d'ailleurs, était soupçonnée de l'entourage.

Un soir de Vendredi-Saint, tandis que toute la maison patriarcale prend son repos et suppose son maître endormi, celui-ci quitte furtivement sa chambre et, par une porte dérobée, pénètre, pieds nus, dans sa cathédrale d'Aquilée. Il s'agenouille, il se prosterne devant l'image de son Dieu crucifié. Au souvenir des tourments de la Passion rédemptrice il gémit sur ses propres péchés et sur ceux de l'humanité coupable : il prie pour le repentir des pécheurs et le salut de tous. Il reste tellement abîmé dans cette attitude qu'il ne peut entrevoir les clartés du matin qui déjà rougissent les vitraux.

Surviennent tout à coup plusieurs prêtres que leurs fonctions appellent de bonne heure à l'église. Ils approchent de cette masse étendue, inerte, et reconnaissent le patriarche. Confus d'être ainsi découvert, il les adjure en termes suppliants de ne confier à personne le secret de cette

surprise. Et les témoins émus en prennent l'engagement d'honneur.

Ils gardèrent si longtemps le secret que le chapelain, de qui nous tenons ce récit, l'ignora lui-même pendant qu'il était commensal de Bertrand, et ne l'apprit qu'après sa mort.

A la prière instante, encore plus qu'à la valeur de ses troupes, il attribuait le succès de ses expéditions militaires. Au cours de celles-ci, il s'appliquait à ne rien négliger de ce qui constituait sa charge épiscopale.

Une année, au début de la Semaine Sainte, les exigences de la guerre le retenaient hors d'Aquilée. Ni la crainte de l'ennemi, ni l'inclémence de la température ne purent l'empêcher de quitter, pour une journée du moins, son camp. Toute la nuit du mercredi il chevaucha rapidement sous les armes afin de pouvoir, au matin du jeudi, procéder à la consécration des saintes huiles : devoir rigoureux pour lui, et dont l'accomplissement était indispensable à l'administration de la plupart des sacrements.

Homme de zèle pastoral, de merveilleuse charité pour l'édification et le salut spirituel et temporel des diverses catégories de ses diocésains.

Le professeur d'autrefois enseignait, avec compétence et clarté, aux écoliers de Toulouse les principes du droit romain ou les articles du droit canonique. Autrement belle la vocation de l'évêque tenu d'instruire son peuple des vérités supérieures. Soit à Aquilée, soit à Udine, heureux de présider les solennités, il cédait à ses désirs et ses convictions d'apôtre en faisant, à la manière des prélats antiques, l'homélie du jour ou des prédications doctrinales appropriées aux besoins du temps.

Au moins une fois l'an, à l'occasion du synode, il entretenait son clergé, comme nous l'avons dit, des sujets essentiels à la vie du prêtre et du pasteur. L'éclat de son savoir et l'évidence de ses exemples, appuyant de leur force le crédit de sa parole, agirent si fermement sur ce clergé qu'il ne tarda pas à se placer en tête des meilleurs de l'Italie.

Il se plaisait aussi, au cours de ses visites dans les monastères, à former les moniales, par ses instructions, aux vertus de la vie contemplative. De toute son autorité il favorisa l'entrée en religion de beaucoup de jeunes filles. Et quant à celles qui ressentaient de l'attrait pour l'état de mariage, mais ne pouvaient, faute de ressources, le réaliser, il s'employait discrètement à leur en

fournir les moyens. Au dire d'un de ses pénitenciers, il dépensa, en faveur des unes et des autres, plus de 12.000 florins, tenant cachées ses interventions généreuses qu'il défendait d'ébruiter pour qu'on en rendît grâces à Dieu seul.

Cependant il n'était pas toujours possible de dissimuler les gestes de sa bienfaisance. Il convenait même à l'édification commune que certains en fussent divulgués. Comment dérober à la curiosité légitime de tous les manifestations de sa charité envers la portion de son peuple la plus chère à tout bon disciple du Christ? Sur les routes de la Palestine, dans sa réprobation de la dureté païenne et du scandale pharisaïque, le divin Maître avait évangélisé les pauvres et comblé leur misère de la munificence de ses mains. A Rome, le diacre Laurent distribuait aux chrétiens nécessiteux les ressources restreintes de l'Eglise persécutée et, prêt à subir le martyre, les présentait à ses bourreaux comme ses plus magnifiques trésors.

Notre patriarche ambitionna de suivre, sur cette voie, les traces de Jésus et de son héroïque serviteur. Sans prodiguer aux étrangers, ainsi que le note son chapelain, les biens matériels qui ne lui appartenaient qu'au titre de dépositaire, il les réservait aux malheureux de son diocèse. En

souvenir des douze apôtres qui avaient confié leur sort à la bonté secourable du Sauveur, chaque jour, dans son palais il invitait douze mendicants auxquels il servait de ses propres mains les mêmes mets qui figuraient sur sa table épiscopale. En un temps de famine dont le Frioul fut affligé, il justifia plus que jamais le surnom de « père des pauvres » que lui donnait la reconnaissance publique, en nourrissant deux mille indigents chaque jour.

Peut-être cette famine coïncidait-elle avec la peste de 1348. Calamité des plus terribles qui aient accablé l'humanité depuis ses origines, cette peste, venue de la Chine, par l'Inde, la Tartarie, l'Égypte, l'Afrique, atteignit les contrées méditerranéennes, se propagea en Italie, s'abattit sur la France et sur tous les pays d'Europe, semant la terreur et frappant de mort un nombre énorme de victimes évalué à une quarantaine de millions.

Dans cette effrayante conjoncture, Clément VI fut admirable de courage et de charité. Bertrand ne le fut pas moins. Un autre fléau causait en même temps dans le Frioul de nouveaux malheurs. Un tremblement de terre porta la ruine le long de la côte déjà infectée par la fièvre des marécages. En partie bouleversée, Aquilée devint

encore plus inhabitable. Et devant ce désastre, qui anéantissait le rôle traditionnel de l'antique cité, Bertrand sollicita et obtint du pape que la résidence du patriarche, jusqu'alors provisoirement établie à Udine, y fût officiellement transportée.

Des cas d'une maladie, fréquente en Orient, s'étant produits dans la région, il posa à Udine les fondements d'un hôpital pour les lépreux.

Ainsi les misérables le bénissaient. Les grands de ce monde le vénéraient. En hommage à la dignité du Saint-Père, il se complaisait à accueillir dans son palais, « front joyeux et visage souriant, comme Loth accueillit les anges », selon l'expression du chapelain, *læta fronte et hilari vultu, ut Loth Angelos*, les nonces appelés à remplir dans ses États ou au delà un mandat pontifical. Aussi peut-on deviner la nature de l'hospitalité qu'il offrit au cardinal français Bertrand de Deux traversant Udine pour aller poursuivre la difficile mission par lui habilement commencée à la cour de Hongrie.

Révéré des rois et des princes que gagnaient aisément sa bonne grâce et le rayonnement de ses qualités intérieures, il savait, prince lui-même, les recevoir avec un faste digne de leur

rang. Trop diplomate pour négliger les moyens sensibles dans les événements humains, il s'ingéniait, par de riches et opportuns présents, à conquérir dans l'intérêt de son Église leurs faveurs et leurs alliances : ce qui contribuait singulièrement à exalter sa munificence et son renom de grand seigneur.

Il existe, dans la hiérarchie des intelligences, des princes comparables à ceux de la hiérarchie sociale. Haute était l'estime que le patriarche leur vouait. Il excella à les découvrir et à les attacher à son service. De l'aveu des historiens du temps, sa curie patriarcale comptait alors des vicaires de ses pouvoirs ecclésiastiques et séculiers d'une remarquable valeur. La science de ses docteurs en droit canon et en lois impériales brillait dans les synodes, les conciles provinciaux et dans les assemblées où se traitaient des affaires civiles. Il s'entourait aussi de purs lettrés ; mais pratiquant dans l'élite des beaux esprits une sélection plus sévère peut-être que celle de Clément VI à la cour d'Avignon, il n'accordait la franche affection de son accueil qu'à ceux que distinguait une parfaite réputation morale.

À l'égard de ses sujets, clercs et laïques, son autorité, son dévouement et sa bonté lui obtenaient de réaliser cet idéal : se faire craindre

comme un maître et se faire aimer comme un père. La coutume et le devoir l'invitaient à visiter périodiquement les diverses régions de sa principauté. A chacune de ses visites, les populations se livraient à de telles démonstrations d'allégresse et d'amour filial, que le récit en pouvait paraître incroyable à ceux qui n'en étaient pas les témoins émerveillés. Aussi raconte-t-on que, lorsque les circonstances l'obligeaient à subir ou déclarer la guerre, il n'était pas nécessaire d'appeler son peuple aux armes par une triple convocation. Au premier signal du chef de la milice, ses gens se présentaient d'un cœur joyeux, d'un pied léger, *læto corde, veloci pede*, pour courir à la défense des droits de l'Église, méritant de revenir laurés de la gloire du triomphe.

*
* *

Homme dur à soi-même, selon le précepte évangélique d'assouplir son âme en réduisant son corps en servitude.

S'il convenait à l'honneur de Dieu et à sa dignité de patriarche de conserver à la pompe des cérémonies la richesse et la beauté des ornements, il aimait, hors de l'apparat cultuel, la simplicité

dans ses propres habits. Ni étoffe de prix, ni couleur éblouissante, ni cape de parade. Il préférait vêtir des indigents, d'honnêtes jeunes filles ou, parmi ses prêtres, des pauvres honteux qui cachait péniblement leur misère.

C'était un fait notoire chez ses compatriotes qu'il se condamnait aux jeûnes les plus rigides, malgré son grand âge, en particulier chaque vendredi et chaque samedi de l'année. Il observait rigoureusement l'abstinence de l'Avent, du Carême et de tous les jours de pénitence fixés par l'Église. Durant les périodes où la mortification n'était pas prescrite, il se nourrissait, très sobre, de quelques aliments vulgaires. Il refusait, nous précise son chapelain, les perdreaux et tout délicat gibier. Si, fidèle aux lois de la courtoisie et de la charité, il se plaisait à régaler ses invités de la finesse des mets de choix, il se contentait personnellement de viande ovine et bovine : et le plus souvent un seul repas lui suffisait. Par amour d'une sobriété excessive aux regards de certains, il réprouvait, chez les clercs notamment, le premier déjeuner trop matinal comme indice de bas appétits.

Quant à la liqueur de la vigne, dont les textes bibliques louent l'usage, sans doute modéré, pour réjouir le cœur de l'homme et allumer les joies

de l'âme, il la dépréciait en termes péremptoirs qu'oseraient blâmer des méridionaux français et même des italiens du vingtième siècle : « le Malvoisie et autres vins, affirmait-il, sont des ennemis de la nature humaine qui engendrent le choléra¹. »

Peut-être parlait-il ainsi à l'époque de la grande peste. Aujourd'hui beaucoup se permettraient respectueusement de lui répliquer que le bon vin, capable de tuer le choléra, est plutôt un contre-poison.

En l'espèce, d'ailleurs, le patriarche pouvait l'affirmer sans étonner ses contemporains. Jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, la sobriété de son régime et l'eau de sa boisson l'avaient immunisé, Dieu aidant, contre les maladies. D'une surprenante vigueur, son corps échappait aux prises des fièvres et des maux communs à l'humanité fragile. Il ne connut, spécifie son chapelain, « ni les rhumatismes, ni la goutte, ni les coliques, ni les douleurs de tête et d'estomac ». Au cœur même de l'hiver, il évitait la chaleur et le voisinage du feu. Sous le froid le plus piquant, en temps de neige ou de pluie, il portait de légères

1. « *Malvasiam et alia vina, ut asserebat, choleram gignentia, ut humanæ naturæ detestabatur inimica.* » *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 788.

tuniques, sans fourrures, qu'il recouvrait d'un simple manteau. Vraisemblablement, cette merveilleuse constitution aurait encore résisté aux tribulations de la vieillesse si le martyr ne l'avait brusquement abattue¹.

Consentait-il du moins à atténuer cette rudesse de tempérament dans les naturelles douceurs de la famille qu'agrément les vieillards, s'ils ne les réclament? Il semble bien qu'il se soit garanti contre le reproche du népotisme. Nous avons déjà entendu sa fière déclaration : « Ce n'est pas pour thésauriser, ni pour enrichir nos neveux, que nous avons supporté tant de fatigues et de peines, dépensé tant d'argent, couru tant de périls : c'est uniquement pour la reprise et la conservation des droits et des privilèges de notre Église. » Clercs ou chevaliers, les neveux ne lui manquaient point. Il aurait pu réserver à plusieurs, auprès de lui ou dans ses États, les avantages de charges recherchées. Sa présence en un pays de langages si différents du sien, et son éloignement du Quercy natal qu'il ne devait plus revoir, en eussent reçu quelque contentement humain. Or, parmi les bénéficiers de son vaste

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*

diocèse, M. l'abbé Albe n'a trouvé, dans les registres pontificaux, aucun membre de sa famille.

Cependant vers la fin de sa vie, sa province métropolitaine compta deux évêques cadurciens. Gasbert d'Orgueil, peut-être son parent, était évêque de Ceneda, et Pierre de Clusel l'était de Concordia : l'un et l'autre fils de l'Ordre de Saint-Dominique auquel, nous le savons, notre patriarche marquait une prédilection certaine. N'auraient-ils pas été nommés à ces deux sièges sur la demande de leur influent compatriote ? Dans le palais d'Udine et en présence de Bertrand, le 13 juillet 1348, Pierre de Clusel passait un acte de procuration pour faire payer à la chambre apostolique l'impôt du *commune servitium* relatif à sa nouvelle église¹.

S'ils furent témoins de l'unanime vénération dont le peuple entourait son seigneur et père en Dieu, celui-ci n'en tirait aucun motif de vaine gloire. Il avait mis, comme le font les saints, à la base de son édifice spirituel, l'humilité : une humilité supérieure aux enivrements du pouvoir et aux amertumes de l'outrage, et qui s'épanouissait en fleur de clémence.

Il était de notoriété publique que le patriarche

1. E. Albe, *op. cit.*, p. 162.

che subissait les offenses d'un front serein, les laissant impunies. Contre les détracteurs de son nom, contre les iniques calomniateurs qui tentèrent parfois de noircir la pureté de sa réputation, il se garda bien d'exercer quelque vengeance. Son chapelain qui aurait pu, à cet égard, louer son idéal de conformer son âme à celle du Christ sous les tourments de la Passion, invoque les sentences morales de Sénèque. Aucune autre vertu que la clémence, parce que plus humaine que toutes, ne convient mieux à l'homme. Et mieux qu'à personne elle sied aux princes. Au service de leur autorité les vertus deviennent un titre de gloire pour eux et un instrument de salut pour les sujets : car l'usage de la seule force est un ferment pestilentiel de malice.

Aussitôt qu'elle entre dans une maison, la clémence apporte apaisement et bonheur. C'est une bonne fortune offerte aux grandes âmes : et c'est le propre des grandes âmes, des cœurs virils de maîtriser les mobiles impressions sous le choc des injures regardées de haut. Il faut laisser aux natures féminines, d'après l'opinion d'un paganisme ignorant tout des noblesses de la femme chrétienne, « les délices de haïr, de mordre et de se venger ». Les éléphants et les lions suivent impassibles leur chemin. Tel le prince

doit paraître dans la majesté du pardon. Tel dans la beauté des gestes et des sentiments de la miséricorde passa le patriarche d'Aquilée.

Et cette beauté va resplendir de l'auréole du martyre.

LA MORT TRAGIQUE

L'année 1350 fut mémorable.

Clément VI ne voulut point qu'on attendit la fin du siècle pour accorder au monde chrétien le renouvellement du Jubilé qui attira dans la Ville éternelle, en 1300, à l'appel de Boniface VIII, des multitudes de pèlerins. Bien que résidant sur les bords du Rhône, il décida que tous les cinquante ans désormais, et non plus tous les cent ans, les fidèles pourraient gagner cette insigne indulgence en allant à Rome prier sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul et dans l'église du Latran. Il invita les cités et les princes à cesser toutes leurs discordes pour laisser aux pieux voyageurs la liberté paisible des chemins.

A la faveur de la sécurité passagère dont jouit alors le nord de l'Italie, le cardinal français Guy de Boulogne, légat du Pape, tint, en février, un synode à Padoue. Il revenait de la cour de Hongrie, où il avait obtenu, momentanément, la cessation des hostilités qui, malgré la trêve jubilaire, allaient reprendre dans le royaume de Naples contre l'armée de la reine Jeanne, toujours accusée d'homicide par son royal beau-frère.

A ce synode participe un nombreux clergé de la Lombardie, du Frioul, de la Marche d'Ancône. Et Guy de Boulogne profite de la présence de ce clergé et de l'affluence des pèlerins de passage pour procéder à une exceptionnelle cérémonie.

Le corps de *Sant'Antonio*, gloire de la cité, thaumaturge inlassable, reposait dans la basilique érigée par la reconnaissance et la fierté des Padouans. Du monastère des Frères-Mineurs saint Bonaventure l'y avait transféré, en 1263, en pleine période de construction. Le lieu de sa sépulture n'y était que provisoire. Mais, en 1350, et le 14 février, le splendide monument étant parachevé à l'exclusion des sept coupoles, le cardinal français préside à la translation des reliques dans un tombeau définitif, au-dessus duquel il célèbre le saint sacrifice.

On devine la ferveur curieuse des étrangers, surtout l'enthousiasme démonstratif des Padouans accoutumés à offrir à *Il Santo*, outre l'exubérance de leurs prières, des cierges variés de forme et parfois d'un si lourd volume qu'il faut deux paires de bœufs pour en charrier un et seize hommes pour le porter sur leurs épaules¹.

1. A. Lepitre, *Saint Antoine de Padoue*, p. 183. Paris, Lecoffre.

A cette dévote et pompeuse solennité, bientôt suivie de plusieurs miraculeuses guérisons, assistent notamment le patriarche d'Aquilée et l'archevêque dalmate de Zara¹. C'est une halte probable sur le chemin de Rome. Nous avons la certitude que Guy de Boulogne s'y rendit alors. N'est-il pas permis de croire que Bertrand de Saint-Geniès, avide en son âme de la même grâce du Jubilé, l'accompagna jusqu'aux basiliques pontificales protégé par une escorte de ses hommes d'armes? Dans sa sagesse secourable à la sécurité des voyageurs, Clément VI avait prescrit l'emploi régulier de ces escortes, nécessaires même dans les rues de la Ville éternelle. Les violences de l'orgueilleux Cola di Rienzo, qui s'était arrogé les droits d'un omnipotent tribun, y avaient jeté le trouble et répandu le sang. Quoi qu'en fuite il y tenait encore des sicaires. Et le cardinal légat, Annibal de Ceccano, chargé de la police publique durant le Jubilé, sur la voie de Saint-Paul-hors-les-murs venait d'être visé par deux flèches, qui auraient pu être mortelles, dont l'une avait traversé son bonnet.

Des foules énormes y affluaient. De Noël à Pâques, au dire de Villani, on enregistra un mil-

1. *Histoire des Cortusii*. Cf. Raynaldi, *op. cit.*, t. XXV, p. 485.

lion de pèlerins, de l'Ascension à la Trinité 800.000, et aux approches de l'été 200.000 par jour. On nota la présence de la comtesse Marie de Flandre, mère du cardinal de Boulogne, de la comtesse de Foix, de la marquise de Montferrat, du vicomte de Caraman. A l'image de la Sainte Face sur le voile de Véronique, exposée le dimanche de la Passion au culte des multitudes, trois nobles vénitiens offrirent une table de cristal ornée d'or et d'argent¹.

Je ne sais quelle fut l'offrande matérielle du patriarche. L'or de son amour, il l'avait déjà donné à Dieu. Mais les visites aux tombeaux des deux apôtres durent évoquer ce suprême témoignage d'amour qu'est le martyr sanglant; et la connaissance de l'attentat, auquel faillit succomber le cardinal, à coup sûr lui rappela les dangers dont le menaçait, sous le ciel du Frioul, l'inflexible acharnement de ses ennemis.

*
*
*

De cet acharnement, accru sans cesse par l'accomplissement aussi inflexible du devoir, il sera

1. Raynaldi, *ibid.*, pp. 477-78-79.

question dans les assemblées du concile de Padoue.

A son retour de Rome, en effet, le cardinal légat, Guy de Boulogne, a convoqué dans la ville d'*Il Santo* des prélats de plusieurs provinces voisines et des procureurs de chapitres cathédraux. Ils se réunissent le 10 mai 1350, au premier rang desquels figurent Bertrand le patriarche et Nicolas, l'archevêque de Zara. Ils édictent des ordonnances relatives à la vie spirituelle des clercs et aux méfaits de l'usure. Ils confirment surtout, en les aggravant, les décisions du dernier concile d'Aquilée qui concernent la sacrilège audace des envahisseurs de biens ecclésiastiques. Ceux-ci ne pourraient être absous de l'excommunication que par une sentence du Saint-Siège ou de son légat; et s'il leur arrivait de mourir avant que cette sentence fût prononcée, ils seraient privés de la sépulture des chrétiens¹.

En pratique, les efforts de Guy de Boulogne tendent à réconcilier le patriarche et le comte de Goritz. Il semble même que cette réconciliation soit le principal objet du Concile.

Le comte cherche à faire valoir son autorité

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 485; Mansi, *Histoire des Conciles*, t. XXVI, col. 222-24.

sur telle ville ou telle partie du Frioul voisine de l'Isonzo et à justifier ses invasions à main armée. Le patriarche réplique avec la vigueur juridique d'un ancien professeur et le sang-froid du pontife, conscient de son devoir de ne céder ni une parcelle de ses droits ni un pouce de terrain. L'un s'irrite des refus fermement opposés par l'autre. La colère de celui-là éclate contre le calme persistant de celui-ci. Aux injures les plus furieuses et les plus blessantes, il n'est répondu que par la douceur d'une magnanime humilité qui excite la vive admiration de tous les témoins.

Les deux adversaires sont irréductibles.

C'est donc en vain que l'esprit pacificateur du cardinal a négocié leur rapprochement. Et c'est aussi inutile que s'est avérée l'intervention réconciliatrice de Francesco de Carrara, beau-père du comte, dont il soutenait au fond les exigences sous couleur d'impartiale médiation. Que va-t-il advenir ?

*
* *

Henri de Goritz suffoque de rage exaspérée. Impuissant à dompter l'énergie de ce nonagénaire il brûle du désir d'en tirer vengeance. Aussi bien maints vassaux du patriarche sont-ils

mécontents du définitif transfert à Udine des reliques des saints d'Aquilée, de son trésor, de ses archives et du titre de capitale du Frioul. Il les flatte et les mûrit pour la révolte.

Au souffle de sa haine on complotte de se débarrasser par la violence de l'invincible vieillard. Soldats du comte et nobles frioulans, les conjurés se rassemblent à Cividale. De là ils se portent sur Spilimbergo où ils attendent que des espions lancés à travers le pays leur signalent la venue de Bertrand.

Celui-ci, au départ de Padoue, a chevauché vers Sacile, avec une escorte de deux cents hommes. Dans cette ville, théâtre de ses premières guerres pour la sauvegarde de ses États, il fait une halte de plusieurs jours avant de poursuivre son voyage jusqu'à Udine.

Le front soucieux, il semble pressentir l'imminence d'un très grave péril.

Plus fervente que jamais, à la fin des matines et des vêpres, il adresse son invocation quotidienne à son saint préféré, l'archevêque de Cantorbéry. Avec une vivacité singulière se représente alors à sa mémoire la scène affreuse et sublime de son martyre.

Intrépide défenseur des droits de l'Église et de

la juridiction papale violés par Henri II d'Angleterre, Thomas Becket a fulminé contre trois évêques, serviles partisans du roi, les bulles pontificales d'excommunication. Dans un accès de colère, Henri s'est écrié : « Parmi tant de lâches qui mangent à ma table, ne s'en trouvera-t-il donc pas un pour me délivrer de ce prêtre turbulent ? »

Désireux de courtiser leur maître, quatre seigneurs ont quitté secrètement la cour, ayant juré de tuer le primat. Au soir du 29 décembre 1170, ils ont, rouges d'insolence, pénétré dans son palais et l'ont sommé de se désister de son intransigeance. Menaçants devant son refus de céder à la crainte et de désobéir au pape, ils sortent en poussant des cris sauvages : « Aux armes ! aux armes ! »

Malgré la peureuse effervescence de l'entourage, Thomas, que rien n'intimide, se rend du palais à la cathédrale où va commencer l'office des vêpres. Il monte les degrés qui mènent du transept au chœur, lorsqu'une voix autoritaire éclate sous le silence des voûtes :

— « Où est le traître ? »

Pas de réponse.

— « Où est l'archevêque ? » insiste Réginald Fitz-Urse, le principal des conjurés.

— « Le voici : c'est l'archevêque, mais ce

n'est pas un traître. » Et Thomas redescend les degrés, face aux ennemis.

Dans l'obscurité de la nuit tombante qu'éclairaient lugubrement quelques flambeaux, le premier coup d'épée l'atteint à la tonsure. Il s'écrie :

« Mon Dieu ! je remets mon esprit entre vos mains. »

Le second coup le précipite sur le pavé. Il murmure :

« Je suis prêt à mourir pour le nom de Jésus et la défense de l'Église. »

Le troisième et le quatrième coup lui partagent le crâne.

Glacés d'épouvante, les chanoines se sont réfugiés dans les chapelles.

« En route, clame l'un des assassins, le traître ne se relèvera plus ! »

Bertrand de Saint-Geniès, qui a pris à cœur d'imiter dans sa vie d'évêque la courageuse attitude de saint Thomas Becket à l'égard des empiétements des pouvoirs civils, ressent plus perçante, à cette heure, l'acuité de ce souvenir familial. Serait-il prédestiné à l'imiter dans sa mort sanglante ?

« O Dieu, soupire-t-il, je souhaite d'être anéanti pour la conservation des droits de mon Église, et

de gagner ainsi le même éternel trophée que le glorieux Thomas¹ ! »

Or, le secret de la conjuration implacable, ourdie par la haine du comte de Goritz, a transpiré. L'écho des confidences de plusieurs complices est parvenu jusqu'aux oreilles de certains chevaliers de l'escorte. Un guet-apens se prémédite contre le patriarche. Qu'il prenne garde !

— « Seigneur, supplie Frédéric de Savorgnano et Gérard de Cucagna, il y a un grand danger à continuer votre chemin. »

— « Seigneur, implorent d'autres notables d'Udine, retournez en arrière. Votre vie est menacée. »

— « Oui, répond noblement le patriarche, je vais être immolé pour vous, pour mon peuple, mais je ne puis et ne dois reculer. »

On est au matin du samedi 5 juin. A la pensée d'un événement si proche et dramatique, il cède à un mouvement de naturelle faiblesse. L'angoisse lui serre le cœur. Une sorte d'agonie envahit tout son être. Mais promptement il se ressaisit. Un élan de prière mentale sollicite la force de la grâce divine : et l'apaisement redonne à son esprit un lumineux courage.

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 487.

Il récite les heures canoniales. Il fait célébrer une messe qu'il entend d'une âme très visiblement recueillie. Son culte particulièrement sensible et filial pour la Sainte Vierge, à laquelle le samedi est consacré, l'incline à se confesser, ce jour-là, avec le plus humble des regrets et à célébrer lui-même le saint sacrifice avec la plus ardente dévotion. Il se souvient que Thomas Becket s'était aussi préparé à la mort par une confession dont la contrition profonde fut remarquée, par des coups trois fois répétés de discipline et un redoublement de tendresse envers son entourage.

L'irrévocable départ est fixé au lendemain.

En ce matin de dimanche, 6 juin de l'an 1350, l'azur d'un ciel d'été s'assombrit face à la route, vers l'ouest. C'est l'augure d'une sinistre journée.

Par des instances plus vives, les chefs de l'escorte essaient de fléchir encore la volonté du patriarche. On devine en leurs accents le double effroi d'un malheur certain pour lui et probable pour eux.

Avec la sereine résolution du martyr qui a, d'avance, consommé son sacrifice, il répond :

« Je désire être immolé pour l'Église de Dieu. »

Il trace un grand signe de croix, monte à cheval, invoque le nom du Christ, et ordonne la marche en avant.

Vers trois heures de l'après-midi, en cheminant à travers la plaine d'Archivelde, l'escorte entrevoit à quatre milles environ, sur la hauteur de Spilimbergo, une nombreuse troupe mouvante de chevaux, de casques, de lances, d'épées. Ce sont les gens du comte de Goritz et les frioulans rebelles qui s'ébranlent, descendent et se précipitent. A mesure qu'ils les regardent approcher de plus près, les soldats du patriarche se sentent saisis d'une terreur follement grandissante; et au lieu de soutenir le choc pour défendre vaillamment leur maître, soudain ils tournent lâchement le dos et prennent tous la fuite, les uns avec prestesse, les autres avec plus de lenteur.

Tandis que le gros des assaillants poursuit les fuyards et en capture un bon nombre, les plus vindicatifs courent en poussant des cris de victoire vers Bertrand, leur ennemi, resté seul, impassible et résigné sur son cheval.

Henri de Spilimbergo, plusieurs nobles de Vilalta et de Castro-Pagano, deux jeunes hommes de Maniaco, des chevaliers de Goritz et de Cividale : tous ces conjurés se ruent en assassins

sur le vieillard, l'insultent, le font tomber à terre, le frappent sur toutes les parties du corps. « Seigneur, pardonnez-leur », murmure sans se débattre le patriarche meurtri.

Un coup, deux coups, trois coups, quatre coups, cinq coups d'épée : un de plus que pour Thomas de Cantorbéry. Et des cinq blessures mortelles le sang coule avec une abondance épuisante. Une ultime parole est entendue : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. »

En formation depuis le matin, l'orage a crevé. Le moribond est délaissé au milieu d'un champ. Nul ne se penche pour appliquer sur ses plaies le vin et l'huile du bon Samaritain. La pluie seule se charge de les laver de ses averses torrentielles.

Et, à l'heure des vêpres, la victime d'Henri II de Goritz va rejoindre en paradis la victime d'Henri II d'Angleterre...

*
* *

Le crime n'a pu assouvir la haine que dévore la soif d'outrager la mémoire du mort. Provisoirement on dépose celui-ci dans l'église toute

proche d'Archivelde. Et le lendemain, les meurtriers organisent un cortège ignominieux.

On amène un grossier chariot de paysan. On y jette dedans le cadavre rompu. Par un diabolique raffinement de vengeance qui est une suprême injure à la sainteté du patriarche et à la vénération dont son peuple l'auréolait, on place à sa tête et à ses pieds, dans le même chariot, deux femmes, deux courtisanes échevelées qui offensent le martyr, parmi les éclats d'un rire sacrilège.

Tandis que le triste convoi des prisonniers, au nombre desquels Frédéric de Savorgnano, Odéric et Gérard de Cucagna, Armand de Cargna, Paul de Gubertino, Hector de Miviletio, Orbin de Castro-Pagano et autres chevaliers, est conduit à Spilimbergo, le honteux équipage est en marche vers Udine.

Là où le duc de Frioul, prince du Saint-Empire, passa souvent victorieux à la tête de son armée; là où, dans le faste des solennités liturgiques et sacramentelles, l'évêque pontifia comme le béni représentant de Dieu, les populations stupéfaites voient, sur cet indigne char funèbre, sa dépouille invectivée par deux viles créatures qu'excitent les ricanements de la soldatesque.

Cynique, prodigieuse et féroce hypocrisie : le

comte de Goritz, avide d'annoncer l'attentat, expédie en toute hâte un émissaire au Sénat d'Udine pour lui porter l'expression de ses condoléances et déplorer avec lui la perte d'un prélat « si religieux et si saint » !

A cette nouvelle, la consternation s'abat sur la ville qui bientôt retentit des lamentations de l'unanime douleur. La foule a quitté ses maisons. Elle sort des remparts. Elle fixe des regards désolés sur la route de Spilimbergo. Elle aperçoit le chariot, qu'abandonnent lestement les soldats et les courtisanes sous la frayeur des représailles. Elle se précipite : et devant les réalités de la mort et de l'ignominie, se déchainent ses cris d'indignation, ses sanglots et ses larmes.

Elle remonte vers l'église Sainte-Marie pour y honorer, par des obsèques solennellement réparatrices, le corps et la mémoire du père qu'elle aime, du bienfaiteur qui combla Udine de ses largesses, du saint que révérait son admirative ferveur¹.

1. Les détails qui précèdent sont tirés de : *Historia Cortusiorum*, I, x, c. 10 (qui fixe à tort la mort au 7 juin); Ughelli, *Italia sacra*, V, c. 108, 109; *Acta Sanctorum*, loc. cit., pp. 777, 780, 781; Raynaldi, *op. cit.*, pp. 485, 486.

LE CULTE DU BIENHEUREUX

Les chœurs de chant des clercs séculiers, des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs ont précédé la vénérable dépouille jusqu'à la collégiale. La puissante mélodie des psaumes, les prières hautement vocales, l'affliction visible de toute une ville en pleurs ont donné à l'office des funérailles un singulier caractère de malheur public. On a soulevé, devant l'autel majeur, la dalle tumulaire du caveau destiné par le patriarche au clergé d'Udine, et on y a descendu le corps revêtu des ornements pontificaux, mitre en tête, crosse au côté.

On ne l'a pas embaumé. Ni myrrhe, ni aloès, ni aucun aromate : rien de terrestre ne pourra le préserver de la corruption naturelle.

Et l'ère va s'ouvrir des revanches de la justice de Dieu.

*
* *

Aussitôt le crime connu, Albert duc d'Autriche rassemble hâtivement une armée. Avant que le

pays ait pu soupçonner le péril, il envahit le Frioul et soumet à son pouvoir Aquilée et Udine. Il ambitionne d'y établir durablement la prédominance autrichienne en intriguant pour faire élever au patriarcat son propre préfet du Trésor¹.

Mais l'empereur d'Allemagne, Charles IV, use de son crédit auprès de la cour d'Avignon pour obtenir que cette dignité soit conférée à un membre de sa famille. Et son frère, Nicolas de Luxembourg, évêque de Naumbourg, devient le successeur de Bertrand de Saint-Geniès. Du coup, s'éclipse la prépondérance accidentelle des maisons de Goritz et d'Autriche dont les troupes évacuent le Frioul sous la menace de l'autorité impériale.

Les assassins de Bertrand redoutaient le moment inévitable des représailles. Selon la rigueur des lois divines et humaines, ils méritaient une exemplaire punition que Nicolas se disposait à leur infliger. Pour y échapper ils n'hésiteront pas, sous l'aiguillon de la terreur, à tramer un autre complot. Le crime appelle le crime. Ils essayèrent de supprimer le nouveau patriarche en versant dans son breuvage un mortel poison. Grâce à Dieu, l'exécration tentative échoua. Il

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 487.

fallut sévir, les armes à la main, et poursuivre ces scélérats jusque dans les citadelles où ils croyaient leur impunité garantie contre tout châ-timent.

Alors, les chevaliers d'Udine, qui avaient souffert diverses vexations et tourments cruels durant leur emprisonnement à Spilimbergo, furent délivrés. La Providence se chargea de corriger le principal instigateur du meurtre sacrilège : le comte de Goritz mourut bientôt après, misérablement, sans laisser d'héritier de son sang, épou-vanté par les comptes à rendre au Souverain Juge. Ainsi trépassèrent les autres complices à qui une exécution capitale n'avait pas fait expier leur crime¹.

* *

La victime allait grandir aux yeux même des hommes par la révélation de sa gloire et la munificence de ses prodiges.

Pour l'honneur de la religion et le bien de son peuple, Nicolas de Luxembourg s'acquittait de sa charge d'une manière si satisfaisante qu'elle plut au ciel. Il en fut béni par une faveur qui semblait d'abord n'être qu'une illusion des sens.

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, pp. 780, 781.

Des songes et des apparitions nocturnes, évoquant la sainteté de son prédécesseur, l'invitaient à ouvrir son tombeau. Ces phénomènes se produisirent avec une telle fréquence et une telle vivacité qu'il ne crut pas devoir se dérober plus longtemps à leur appel.

Au jour anniversaire de la sépulture de Bertrand, la pierre tumulaire fut soulevée, et son cercueil exhumé. O merveille ! Son visage et son corps apparurent dans un état de parfaite conservation. Aucune odeur fétide ne s'en dégagait, malgré l'absence de tout aromate. Les vêtements pontificaux, la mitre, la crosse et autres objets avaient gardé leur couleur et leur éclat. On cria : au miracle ! Et, de fait, des guérisons furent tout de suite obtenues. Sous les yeux des assistants, immobiles de stupeur, on remit le cercueil dans le même tombeau¹.

L'écho de cet événement se répandit très vite, hors de la ville, à travers le Frioul et au delà. La piété des populations et la confiance en son action surhumaine s'en accrurent. On le pria. On expérimenta son céleste pouvoir. Au cours des mois qui suivirent, de telles grâces furent

1. Raynaldi, *ibid.*, p. 487 ; Ughelli, *ibid.*, col. 110 ; *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 777.

dues à son intercession que, pour répondre au vœu général, Nicolas de Luxembourg ordonna une nouvelle exhumation au jour du second anniversaire de la sépulture.

Annoncée au loin, sans doute par l'organe des évêques, cette cérémonie s'entoura d'un apparat exceptionnel. On célébra des messes solennelles. Une foule innombrable y assistait, composée non seulement de Frioulans et d'Italiens, mais aussi de Salves, d'Allemands et de Hongrois. En leur présence on retira le vieux patriarche de son tombeau. On le retrouva aussi étonnamment conservé que l'année précédente : même couleur, même souplesse, même défaut d'odeur. Comme au temps de sa vie où il pontifiait visible à tous, dans la collégiale, on l'éleva sur l'autel majeur pour que l'immense assemblée pût l'apercevoir.

A ce spectacle, ce fut du délire. Un tel concert unanime de voix de surprise, d'admiration, de piété monta vers le ciel, qu'au dire d'un historien, les voûtes retentissaient de grondements pareils à ceux du tonnerre, et qu'au dire d'un autre, l'église semblait menacer de s'écrouler¹.

Le nouveau patriarche voulut contenter l'opi-

nion publique en facilitant le culte empressé dont son prédécesseur était l'objet. Il n'aurait plus suffi aux exigences de ce culte que la dépouille sacrée fût replacée dans le caveau commun, tout à fait invisible aux avides regards des pèlerins.

Or, Udine étant devenue la nouvelle Aquilée, Bertrand avait résolu d'y transférer les restes de saint Hermagoras et de saint Fortunat, patrons de la cité patriarcale. A cet effet, il avait édifié dans l'église collégiale un magnifique et monumental mausolée que les artistes achevaient à peine au moment de son assassinat. Un sarcophage de marbre est supporté par cinq statues qui figurent, de l'avis de certains écrivains, les cinq villes principales du Frioul : Udine, Glémona, Cividale, Latisana et Spilimbergo¹. La face du sarcophage représente, en sculptures expressives et naïves à la fois, trois scènes de la passion de saint Hermagoras : la délivrance d'un énergumène par son action miraculeuse, sa cruelle flagellation et le supplice de sa suspension à un chevalet d'où il continue à prêcher la constance à ses fidèles désolés.

1. D'autres y découvriraient Palma et Belgrado à la place de Latisana et Spilimbergo.

1. Ughelli, *ibid.*, p. 110; *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 778.

La translation des reliques du saint évêque d'Aquilée n'avait pu s'accomplir. Pourquoi ne pas « élever » dans cet artistique cercueil, qui frappe les yeux de sa splendeur, le corps du vénérable Bertrand? Ne sera-t-il pas désormais le vrai patron d'Udine où il a définitivement établi le siège patriarcal?

On l'y élève en grande pompe, et on dépose à ses côtés une crosse d'ivoire, insigne de son autorité pastorale, et une épée, attribut de son pouvoir de prince temporel.

*
* *

Dès lors, les faveurs célestes attribuées à son intercession se multiplient. Leur nombre et leur importance obligent Nicolas de Luxembourg à constituer des commissions quasi-permanentes pour examiner canoniquement la valeur des cas et authentifier les miracles. Assistés d'abbés, de religieux, de chanoines, les présidents ordinaires de ces commissions sont les évêques de Concordia et d'Émona.

En 1352, cinquante-deux guérisons miraculeuses sont déclarées et contrôlées, et sept en 1353. Quatre autres appartiennent aux années 1355, 1408, 1420, 1480.

Les procès-verbaux officiels en sont publiés par les *Acta Sanctorum*, d'après une copie des Pères de l'Oratoire de Rome¹, faite sur l'original aux archives de la cathédrale d'Udine. Cette publication ne comprend pas moins de vingt-quatre colonnes in-folio.

Les dimensions restreintes du présent volume ne nous permettent pas de consacrer à ces prodiges des pages très étendues. Qu'il nous suffise de citer le cas assez piquant d'une personne punie de son incrédulité.

Une dame d'Udine, du nom de Fumia, souffrait de douleurs intérieures tellement graves qu'elles devaient normalement provoquer une mort rapide. Depuis quinze jours elle n'avait pu ni manger, ni boire, sauf un peu d'eau froide. Sentant proche sa fin, le 14 janvier 1353, elle reçut dans ses mains un cierge allumé : et, se souvenant alors des miracles accomplis par le patriarche Bertrand, elle l'invoqua et lui promit, s'il la guérissait, de se priver au delà des prescriptions de l'Église, de viande et de vin. Immédiatement délivrée de son mal, elle put sans incommodité reprendre des aliments.

Tout heureuse de sa délivrance, elle en fit le

1. *Ex manuscripto Vallicellano.*

récit à sa sœur. Celle-ci, dame Colussa, veuve de Simon de Flagogna, n'en crut rien, et se moqua d'elle comme d'un pauvre esprit dont se jouaient ses illusions. Aussitôt la frappa le châtiment de son incrédulité. Elle ressentit d'insupportables douleurs d'estomac : impossible, durant trois jours, d'absorber aucune nourriture. Contrite de ses railleries, elle se retourna vers celui dont elle avait nié la puissance, s'engageant par vœu, s'il la rétablissait dans son excellente santé antérieure, à visiter son tombeau et faire célébrer une messe en son honneur. Sur l'heure s'exerça la miséricorde du vénérable serviteur de Dieu. La guérison fut instantanée.

Le 4 avril 1353, dame Colussa vint relater en détails son cas personnel devant la commission canonique installée dans la chapelle même de Sainte-Marie majeure où repose le corps de Bertrand¹.

Le bruit de ces faveurs signalées, traversant la mer et les montagnes, parvint jusqu'à la cour de Buda. La pieuse reine de Hongrie, Elisabeth, brûla du désir de posséder quelque relique de ce saint personnage dont la mission diplomatique, rem-

1. *Acta Sanctorum, ibid.*, pp. 798, 799, 800.

plie sous le règne précédent, était inoubliée. En 1384, d'après l'historien Suard, elle députa vers Udine, Georges, comte de Corbania et Jacques de Radurchio, très noble chevalier de Zara. Ils appuyèrent avec tant d'éloquence et de persuasion la requête de leur souveraine qu'ils obtinrent du chapitre et de la cité d'Udine la grâce d'une relique insigne. Les deux ambassadeurs eurent la joie fière et reconnaissante de rapporter dans leur pays un pied du patriarche¹.

*
* *

La voix publique réclamait sa canonisation. Au bout d'un siècle et demi, les habitants d'Udine, auxquels il prodiguait des bienfaits supérieurs à ceux qu'il avait, de son vivant, dispensés à leurs ancêtres, ne pouvaient tarder davantage à préparer cet événement. La réalisation en sera-t-elle aisée? D'ordinaire elle comporte un long et coûteux procès.

Au cours du quinzième siècle, des quêtes et de riches dons furent faits dans ce but pour être remis entre les mains du chapitre. Le 13 juin 1491, dans le palais communal d'Udine, en présence

1. *Acta Sanctorum, ibid.*, p. 778.

du Conseil réuni au son de la cloche, maître Baldissar de Murrario insista pour qu'on demandât au chapitre de rendre compte des sommes ainsi perçues.

Le 29 septembre de l'année suivante, se tint une assemblée publique. Du haut de la galerie du palais un docteur très disert, Cittadino della Fratina, en un discours étendu et fort élégant, *ornatissimo sermone*, lui proposa de délibérer, pour l'honneur de la cité, de la canonisation du bienheureux Bertrand, autrefois patriarche d'Aquilée, aujourd'hui, disait-il, « notre patron et notre protecteur ». Il fut unanimement décidé qu'à des délégués de la population serait confié le soin d'organiser la collecte des fonds nécessaires, et on loua le geste du chevalier Nicolas de Savorgnano qui avait offert une contribution de mille ducats.

Le doyen de l'église d'Udine, Jacques de Marano, docteur en décrets, était sur le point de partir en voyage pour Rome. L'ayant appris, le Conseil de Ville, dans une séance du 30 octobre de cette même année 1492, le chargea de vouloir bien s'informer des dépenses requises pour la cause de canonisation¹.

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 779.

Les fonds recueillis furent-ils insuffisants? L'ardeur manqua-t-elle pour engager le procès ou la constance pour le poursuivre? La République de Venise, alors maîtresse du Frioul qu'elle avait conquis par les armes sur l'imprudente faiblesse d'un des successeurs de Bertrand de Saint-Geniès, intrigua-t-elle pour empêcher ou retarder la glorification de celui qui, prince redoutable du Saint-Empire, l'avait constamment vaincue? Nous l'ignorons. Bertrand n'a jamais été proclamé saint par la Papauté.

Cependant plusieurs papes ont approuvé son culte et reconnu son titre de Bienheureux.

Déjà, un document du 4 mars 1477, signé de seize cardinaux, lui donna ce titre. Il s'agissait de restaurer la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans la collégiale Sainte-Marie, et de la munir de tous les objets liturgiques, livres, ornements, vases sacrés. Pour engager les fidèles à contribuer par leurs aumônes aux frais de cette œuvre, un chanoine d'Aquilée, Pinzano de Soldoneriis, camérier d'Angeli, cardinal de Sainte-Croix, sollicita des membres du Sacré-Collège quelques faveurs spirituelles. Aussi seize d'entre eux accordèrent-ils volontiers, par un acte collectif, cent jours d'indulgences à tous les pénitents confessés qui coopéreraient pécuniairement à l'œuvre et vi-

siteraient chaque année la chapelle, les jours de fête de la nativité et de la décollation de saint Jean-Baptiste, de la Purification de la Sainte Vierge et « du Bienheureux Bertrand, martyr, dont le corps repose dans la même église »¹.

Tous les ans, à la date du 6 juin, de toutes les parties du Frioul, des prêtres et des foules accouraient dans la collégiale. On célébrait des messes pour les défunts en souvenir du patriarche Bertrand. On exposait ses reliques à la vénération des pèlerins. Dans l'allégresse générale, en son honneur se déroulaient de magnifiques processions à travers la cité. C'était une tradition acquise.

Vers la fin du seizième siècle, le patriarche Francesco Barbaro, assez perplexe sur la légitimité du culte qu'on lui rendait depuis près de deux cent cinquante ans, soumit toute l'affaire au jugement du Saint-Siège. L'affaire mûrement étudiée et discutée, Clément VIII autorisa le culte public. Aussi, par décret du 27 avril 1599, Francesco Barbaro publia l'autorisation pontificale. Désormais, ce ne sont plus des messes *pro defunctis*, mais des messes d'action de grâces qui seront célébrées le 6 juin. L'ostension accoutumée

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 780.

des reliques se fera aussi pieusement que dans le passé. Avec le même concours et la même ferveur, prêtres et fidèles pourront participer aux solennités et processions traditionnelles¹.

Dans l'édition des *Acta Sanctorum*, de 1695, le P. Conrad Janning consacre une longue et précieuse notice à *de Beato Bertrando*, au « Bienheureux Bertrand », tel que le nomment toutes les autorités ecclésiastiques et historiques. Soucieux, comme auteur critique et intègre, de rechercher tous les éléments possibles d'une sérieuse documentation, il trouve un aide éclairé dans son confrère, le P. Antoine Grégorino, recteur du collège des Jésuites de Goritz.

Celui-ci, pourvu d'une permission spéciale, fit ouvrir, en 1692, le cercueil du Bienheureux. Le corps apparut entier. Seule, l'extrémité du nez manquait, usée par le frottement trop dévotieux des rosaires. A l'usage du P. Janning, qui désirait le reproduire dans sa notice, le P. Grégorino fit composer un dessin très exact du mausolée, dont nous avons plus haut esquissé quelques lignes. Au-dessus du sarcophage qui renferme le cercueil, se dresse la statue de saint Hermagoras

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 779.

auquel, nous le savons, le monument était tout d'abord destiné. Sous la table, d'où s'élèvent les cinq figures allégoriques qui soutiennent le sarcophage, on a sculpté, visible, de grandeur naturelle, l'image couchée du Bienheureux accosté, comme dans le cercueil, d'une crosse et d'une épée.

Pareillement, le P. Janning a reproduit dans un médaillon la tête très expressive du patriarche qui lève vers le ciel des yeux brillant d'une sereine et surnaturelle lumière : les traits de sa face rasée de vieillard sont beaux et réguliers. Elle est gravée d'après un très ancien tableau, conservé dans une maison d'Udine, et peint lui-même à la ressemblance d'une effigie de marbre. Au sentiment du P. Janning, cette effigie devait orner la pierre tombale primitive qui recouvrait le corps de Bertrand avant sa translation dans le mausolée de saint Hermagoras¹.

*
* *

Au milieu du dix-huitième siècle, la cause du Bienheureux se trouva associée aux événements qui modifièrent les rôles ecclésiastiques et historiques d'Aquilée et d'Udine.

1. *Acta Sanctorum*, *ibid.*, pp. 778, 782, 783.

Le 19 janvier 1752, Benoît XIV supprima le patriarcat d'Aquilée et érigea Udine en archevêché dont il établissait le siège dans la collégiale Sainte-Marie.

Le nouvel archevêque, Daniel, cardinal et patriarche, soumit au Souverain Pontife, l'un des plus savants canonistes, tous les documents relatifs au culte public dont Bertrand était l'objet depuis le jour de sa mort, et le supplia d'amplifier ce culte déjà approuvé par Clément VIII.

En réponse, Benoît XIV publia, à Castel Gandolfo, un décret daté du 18 juin 1756. Après avoir loué l'archevêque de ses qualités pastorales et de son souci d'honorer la mémoire du patriarche d'Aquilée, il déclare avoir fait de cette cause importante l'étude la plus sérieuse.

Il décide, en conséquence, que chaque année, le 6 juin, la solennité traditionnelle continuera de se célébrer dans l'église métropolitaine d'Udine où reposent les ossements du Bienheureux Bertrand. Seulement, on y chantera la messe du Saint-Esprit, en ajoutant aux oraisons ordinaires de cette messe une *Collecte*, une *Secrète* et une *Postcommunion* spéciales formulées par le décret¹.

A cette concession limitée à la cathédrale Clé-

1. *Benedicti XIV opera omnia : Bullarium*, t. III, p. 376-77.

ment XIII, son successeur, en ajoute une autre plus considérable et définitive. L'office et la messe du Bienheureux seront étendus désormais à tout le clergé du diocèse d'Udine. Dans les trois leçons du second nocturne est contenu le résumé précis et parfait de la vie tout entière et des vertus de Bertrand de Saint-Geniès.

Si l'office lui décerne le titre de *confesseur*, et non celui de *martyr*, parce que sans doute le patriarche versa son sang pour la défense des intérêts de son Église qui n'étaient pas tous exclusivement spirituels, il glorifie cependant son courage pastoral d'avoir lutté jusqu'à la mort et le donne aux fidèles comme exemple de « constance, de piété et de religion ¹ ».

1. L'oraison du Bréviaire et de la Messe est celle du décret de Benoît XIV : *Deus, qui Beatum Bertrandum pro Ecclesiae suae juribus ad mortem usque certantem invicta pastoralis fortitudine roborasti : praesta fidelibus tuis, ut ad pietatis et religionis constantiam ejusdem informemur exemplis. Per Dominum, etc.*

CONCLUSION

AUJOURD'HUI

Isolée en plein terrain marécageux, Aquilée a conservé son aspect mélancolique. La cathédrale romane de Popone a reçu une restauration gothique postérieure à Bertrand de Saint-Geniès. Une élégante tribune y révèle l'apport de la Renaissance. Mais la richesse de son musée archéologique et lapidaire accuse la mort d'une cité jadis florissante. Ce n'est pas dans ce lieu éteint qu'on peut retrouver le vivant souvenir du patriarche qui l'illustra. Il faut monter à Udine.

Là persiste la mémoire de son bienfaiteur. Du pontificat de Clément XIII à celui de Pie XI, le territoire sur lequel Bertrand exerça son autorité a subi les sanglantes vicissitudes des guerres et changé plusieurs fois de prince souverain. Il semble que la présence du corps du Bienheureux, patron principal d'Udine, l'a préservée des pires

calamités. Sans doute cette belle ville a définitivement perdu le titre patriarcal, dont seule Venise reste dotée, et n'est depuis 1846 que le siège d'un archevêché sans suffragant. Mais dans son château survit la puissance du patriarche, et dans sa cathédrale remaniée, ornée de statues, de stalles, de fresques magnifiques de Dorigny et de Tiepolo, se dresse l'antique mausolée où le saint protecteur excite la même vénération traditionnelle.

Un insigne chapitre, héritier de celui qu'institua Bertrand, y perpétue les bienfaits de la prière publique. Et les archevêques y jouissent du prestige attaché à la dignité des grands personnalités et à la particulière importance d'une métropole qui relève immédiatement du Saint-Siège. Udine est, après Florence, Naples, Padoue, Palerme, Rome, Turin, l'un des sept diocèses d'Italie qui comptent plus de 500.000 âmes¹. Une récente statistique officielle lui donne 535.000 catholiques, 245 paroisses, 642 prêtres séculiers, 42 prêtres réguliers, 630 religieuses, 628 églises ou chapelles, 500 séminaristes².

1. Milan seul en a plus d'un million.

2. Italie, état religieux : *Dictionnaire de Théologie catholique*, fascicule LIX, col. 126, 159. Paris, Letouzey et Ané, 1923.

N'est-il pas permis d'attribuer une part de cette prospérité chrétienne à la vigilante intercession du Bienheureux ?

*
* * *

Il est assurément moins invoqué au lieu de sa naissance qu'en celui de sa sépulture. Le diocèse de Cahors paraît avoir attendu le milieu du siècle dernier pour se ressouvenir de son glorieux enfant. Un de ses évêques, M^{sr} Bardou¹, ne se montra pas seulement soucieux d'embellir les églises, d'établir la liturgie romaine, de restituer au pèlerinage de Rocamadour son ancienne splendeur, mais aussi de rehausser le culte des saints. Il reprit le procès de béatification, plusieurs fois interrompu, de son vénérable prédécesseur Alain de Solminihac. Et, désireux de mieux connaître Bertrand de Saint-Geniès, il écrivit à la famille de Tulle, qui appartenait à sa parenté, pour apprendre tout ce qu'elle en pouvait savoir. N'est-ce pas de cette époque que date l'adoption de sa fête et de son office emprunté, sans y modifier un mot, par le diocèse de Cahors

1. De 1842 à 1863.

à celui d'Udine? Ou faut-il l'attribuer à M^{sr} Grimaldias qui fit reviser le propre de son diocèse?

L'église de son baptême existe encore. La paroisse de Saint-Geniès, qui n'a jamais formé une communauté distincte et continue à dépendre de Montcuq, qui est aussi chef-lieu de canton, comptait autrefois une population de trois cents âmes. Elle n'en groupe aujourd'hui qu'une centaine. Son église romane remonte apparemment à la fin du onzième siècle ou au début du douzième. Seul le sanctuaire est voûté en berceau. Elle est située dans une étroite vallée qu'arrose un petit ruisseau.

En face d'elle, au bout d'une croupe pierreuse où poussent des buis et des chênes rabougris, se montrent les ruines d'un château qui fut fortifié, bâti sur un promontoire. On y voit des restes de soubassements, une petite tour, une vaste cave. Certaines nervures de voûtes prismatiques et une ouverture dont le linteau est découpé en courbe et contrecourbe dénotent une construction du quinzième siècle. C'est dans ce château, dit de « Penne », que la tradition fixe le berceau de Bertrand de Saint-Geniès, ou du moins dans celui qui le précéda, puisque le Bienheureux était né en 1260.

Il y a une cinquantaine d'années, ces ruines

étaient encore la propriété de la famille de Tulle qui, nous venons de le dire, peut se réclamer de sa parenté avec le patriarche. Du vivant de celui-ci un mariage unit les Saint-Geniès aux Guiscard, seigneurs de Lacoste. A la fin du dix-septième siècle, une alliance fut contractée entre Guillaume de Tulle et l'héritière de Jean Marc de Guiscard. En 1876, Hélène de Tulle s'unit à Victor de Fournas de la Brosse. De cette union quatre filles sont issues : Marie, qui a épousé M. de Gaudusson ; Paule ; Geneviève, religieuse de Marie Réparatrice ; Madeleine, qui, devenue Baronne de Padirac, réside actuellement au château de Janès sur la paroisse même de Saint-Geniès. Ainsi le présent se rattache au passé lointain.

Cependant le passé était tombé dans l'oubli. Pour tenter de l'en tirer, M^{sr} Enard, évêque de Cahors, obtint d'Udine une petite relique du Bienheureux en faveur de son église d'origine. Si peu dévots que fussent jusqu'alors les habitants au culte d'un compatriote qu'ils ignoraient, quelques-uns mieux instruits savaient l'invoquer. Et l'on signale le cas d'un enfant du pays, installé en Algérie, qui, à la suite d'une prière exaucée, offrit à son église un ex-voto.

Ce cas nous a été raconté par M. l'abbé Depyre, curé de Saint-Cyprien et desservant de

l'annexe de Saint-Geniès, qui a pris l'heureuse et pieuse initiative de ressusciter, sous une forme sensible, la mémoire de ce personnage illustre.

Le lundi 5 mars 1928, une fête exceptionnelle se célébrait dans l'annexe, à l'occasion de la bénédiction d'une plaque de marbre placée en face des fonts baptismaux. M. le chanoine Lespinet, curé-doyen de Montcuq, présidait la cérémonie entouré de plusieurs ecclésiastiques du voisinage. M. le chanoine Foissac, directeur au Grand Séminaire de Cahors, prononça en érudit le panégyrique. L'inscription est ainsi libellée :

EN L'HONNEUR
DU BIENHEUREUX
BERTRAND DE SAINT-GENIÈS,
PATRIARCHE D'AQUILÉE,
1260-1350,
LES FIDÈLES DE LA PAROISSE
DÉVOTS ET CONFIANTS
ONT FAIT GRAVER ET PLACER CE MARBRE
EN 1928,

JEAN DEPEYRE ÉTANT CURÉ.

Avec une fierté louable toutes les familles de Saint-Geniès avaient tenu à participer à la sous-

cription. Elles connaîtront désormais et invoqueront ce céleste protecteur né sur le même sol et baptisé dans la même église.

*
* *

Cadurcien de naissance, frioulan par son épiscopat, le Bienheureux fut Toulousain pendant plus de quarante ans. Et Toulouse, sa patrie d'adoption, où il étudia et professa, ne se souvenait plus de lui ni pour honorer sa mémoire, ni pour se glorifier de son illustration. Pourtant, nous l'avons énoncé au commencement de notre ouvrage, c'est sa capacité juridique, acquise et manifestée à l'Université de Toulouse, qui le désigna au choix de Jean XXII pour remplir dans l'Église des missions de confiance et occuper un poste éminent.

Cette méconnaissance aurait pu durer longtemps encore si la venue d'un prêtre d'Udine ne l'avait fait cesser. Don Antonio Gallo, l'excellent aumônier des Italiens émigrés et fixés dans le département de la Haute-Garonne, nous rappela l'existence de Bertrand de Saint-Geniès et son professorat à l'Université toulousaine. Tel a été le principe de recherches et d'une documenta-

tion qui nous ont permis de lui consacrer deux conférences à l'Institut catholique et qui aboutissent aujourd'hui à la publication de sa Vie. Incomplète sans doute, cette Vie néanmoins sera suffisante, croyons-nous, pour attirer l'attention publique sur un personnage de haute taille.

En vérité, il caractérise une époque où les juristes jouent un rôle de premier plan et où l'Église, pour se défendre contre les ennemis du dogme, de la discipline et de la paix, doit mettre en mouvement ses théologiens, ses canonistes et des soldats. Il semble qu'il se soit nourri de la substance du *Liber pastoralis*, par quoi saint Grégoire le Grand entend former la conscience des évêques. Sur un siège épiscopal ordinaire il eût supérieurement pratiqué les vertus propres à son état, dans l'humble possession et la transmission apostolique des biens uniquement intérieurs et spirituels.

Mais, pourvu par l'autorité pontificale d'une dignité qui comportait un mandat de prince, il dut appliquer aussi à des besognes séculières l'effort d'une conscience droite et ferme. S'il nous paraît, à certaines heures, dans l'accomplissement de son devoir de souverain temporel, trop rigide défenseur de ses droits, on ne peut lui refuser l'admiration due aux caractères de grand style.

Chez lui le caractère et le savoir s'auréolèrent de sainteté. Il conviendrait qu'une réalité objective et permanente le rappelât aux Toulousains.

Le magnifique reliquaire universel qui s'appelle Saint-Sernin de Toulouse garde le chef et le corps de saint Thomas d'Aquin. Bertrand de Saint-Geniès eut l'honneur, en 1323, de coopérer au triomphe de sa canonisation. N'est-il pas souhaitable qu'il vienne bientôt, sous la forme d'une belle relique, saluer l'Ange de l'École et collaborer désormais, près de lui, à son œuvre d'illumination et de sauvegarde spirituelle ?

Toulouse, 10 février 1929.

Sa Grandeur M^{sr} Guiseppe Nogara, révérendissime archevêque d'Udine, dans la parfaite délicatesse de sa charité, vient de daigner nous promettre de combler nos désirs en nous offrant prochainement une relique du Bienheureux.

Pour ce geste de haute bienveillance nous prions Sa Grandeur de vouloir bien agréer l'hommage de notre profonde gratitude.

26 mars 1929.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : A l'ombre des siècles	11
--	----

PREMIÈRE PARTIE

Le Professeur.

A l'Université de Toulouse.....	21
Une audience de l'Inquisition.....	42
L'avènement de Jean XXII.....	50
Tentatives criminelles contre le Pape.....	61
Premières missions en Italie et canonisation de saint Thomas d'Aquin.....	74
L'affaire toulousaine de Béranger.....	93
Nonciature à Rome et Naples.....	107

DEUXIÈME PARTIE

Le Patriarche.

Sous le ciel d'Aquilée.....	119
Un voyage de gratitude.....	131
Les guerres du prince sous Benoît XII.....	139
Autres guerres sous Clément VI.....	168
Les réformes de l'Administrateur.....	180
Les vertus du Saint.....	196
La mort tragique.....	213
Le culte du Bienheureux.....	228
CONCLUSION : Aujourd'hui.....	245